

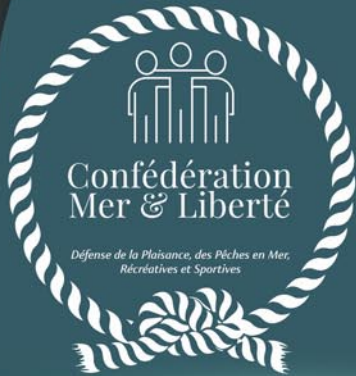


Trimestriel n° 86
Juin 2025

Pêche Plaisance

*Contribution économique pêche récréative en mer (2)
Le tassergal - Requins des côtes françaises (2) - École
de pêche - Les Biohut® - Aire marine éducative (suite)*

PLAISANCE & PÊCHE
ÉCORESPONSABLES



*Défense de la plaisance,
des pêches en mer,
récréatives et sportives*



Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer



Pourquoi adhérer à la FNPP ?

La Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) est née de la volonté commune d'usagers de la mer sur l'ensemble du littoral français de se regrouper pour défendre leurs pratiques, leurs droits, et leurs espaces de liberté face aux évolutions réglementaires et environnementales. C'est une organisation qui fédère près de 300 associations et plus de 30 000 adhérents, tous unis par une même passion : la mer. Elle agit pour défendre les droits des plaisanciers et pêcheurs en mer tout en promouvant une pratique écoresponsable et respectueuse de l'environnement marin. Depuis sa création en 1972, la FNPP a su évoluer pour répondre aux enjeux contemporains, conciliant liberté de navigation et impératifs environnementaux.

BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - www.fnpp.fr - contact@fnpp.fr



Une représentation forte et légitime

Aujourd'hui, la FNPP est reconnue par les pouvoirs publics comme l'une des organisations de référence pour représenter les pêcheurs de loisir en mer. Elle siège dans de nombreuses instances décisionnelles : Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), comités régionaux, commissions locales de concertation, etc. Cette reconnaissance officielle lui confère une véritable capacité à peser dans les choix politiques et réglementaires qui touchent à la mer, à la pêche et à la plaisance. Elle joue un rôle crucial dans la défense d'un accès équitable et durable aux ressources marines et aux espaces littoraux.

Un rôle actif dans la défense des adhérents

La FNPP agit concrètement pour protéger les intérêts de ses membres face aux restrictions parfois excessives ou mal adaptées à la réalité des pratiques. Elle intervient pour maintenir la possibilité d'accès au littoral, défendre les zones de pêche traditionnelles, et préserver le droit à naviguer librement. Elle intervient auprès des administrations, mène des campagnes d'influence, et peut engager des procédures juridiques lorsque les droits des plaisanciers ou pêcheurs sont menacés. Elle joue également un rôle moteur au sein de la Confédération Mer & Liberté et est membre de l'Alliance des sports et loisirs de nature. Son action est guidée par un principe simple : votre défense et celle d'une mer partagée et accessible.

Une participation aux politiques publiques

La FNPP ne se contente pas de défendre : elle construit et est force de proposition. Elle participe activement à l'élaboration des politiques publiques en matière de gestion des ressources halieutiques, de développement durable des activités nautiques, et de protection de la biodiversité marine ou intervient pour rappeler nos intérêts si nécessaire. Elle collabore avec les scientifiques, les autorités et les autres usagers (professionnels de la mer, environnementalistes, etc.) pour promouvoir une cohabitation harmonieuse et durable sur le littoral. Son rôle est d'autant plus important que les décisions se prennent désormais à des niveaux multiples : local, national, européen.

Une information régulière et utile

L'un des piliers de l'action de la FNPP est l'information. Un site internet rénové et une revue trimestrielle de référence. Les adhérents reçoivent des communications régulières sur les évolutions réglementaires, les guides des bonnes pratiques distribués gratuitement tant pour les jeunes que pour les pratiquants plus aguerris, les projets en cours, et les démarches à suivre pour rester en règle. Des guides, bulletins, et supports numériques permettent à chacun d'être acteur de sa pratique. En se tenant informés grâce à la FNPP, les plaisanciers et pêcheurs sont mieux armés pour promouvoir les bonnes pratiques et faire face aux exigences réglementaires croissantes et peuvent pratiquer en toute légalité et sécurité.





Un soutien logistique et des services aux associations

La FNPP soutient activement les associations locales, qui sont au cœur de son fonctionnement. Elle leur fournit une assistance dans la gestion administrative, les déclarations, l'organisation d'événements, et la structuration des activités. Grâce à son maillage territorial, elle favorise les échanges entre clubs et associations, fait circuler les bonnes pratiques, et renforce le sentiment d'appartenance à une communauté dynamique et solidaire. Elle agit aussi comme un relais efficace entre le terrain et les instances de décision.

Une assurance spécifique et adaptée

L'adhésion à la FNPP comprend une assurance responsabilité civile couvrant les activités de plaisance et de pêche de loisir en mer. Cette assurance, spécialement conçue pour les adhérents, répond aux besoins spécifiques des usagers non professionnels, tout en offrant une couverture adaptée. Elle constitue un véritable atout pour la sécurité des pratiquants lors de l'organisation d'événements.

Partenariats

La FNPP a comme partenaires la Maif pour la responsabilité civile fédération/associations, et pour l'assurance des bateaux la Matmut&Co représentée par WTWYachting.

D'autres partenaires sont également actifs auprès de nous. Ces partenariats permettent à la FNPP de mieux représenter les intérêts de ses membres et de promouvoir une pêche et une plaisance durables.



Le nouveau nom de Gras Savoye Yachting

Adhérer à la FNPP, ce n'est pas seulement rejoindre une fédération

C'est avant tout s'inscrire dans un engagement collectif et solidaire au service de la mer et de ses usagers. Forte de plus de cinquante ans d'histoire, la FNPP incarne la voix structurée, légitime et responsable des plaisanciers et pêcheurs de loisir en France. Elle agit avec rigueur et constance pour défendre les libertés de navigation, préserver l'accès équitable aux ressources marines et garantir la transmission des savoirs et des bonnes pratiques aux générations futures.

Dans un contexte marqué par des enjeux environnementaux croissants, une réglementation de plus en plus complexe et une pression accrue sur les espaces maritimes, la FNPP constitue un rempart essentiel contre l'isolement et l'invisibilité des pratiquants individuels. Elle offre à ses adhérents une représentation crédible auprès des institutions, un accompagnement technique et juridique, et une communauté solidaire animée par la passion de la mer.



Soutenir la FNPP

C'est donc affirmer que la plaisance et la pêche de loisir ont leur place dans un avenir maritime durable, inclusif et respectueux des écosystèmes. C'est choisir d'être acteur du changement, et non simple spectateur des mutations en cours. C'est, enfin, faire le choix de la responsabilité, de la transmission entre générations comme autour de soi, et de l'unité pour que la mer reste un espace de liberté, de loisir et de vie, pour aujourd'hui comme pour demain.



BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex
09.62.02.00.76
www.fnpp.fr - contact@fnpp.fr

SOMMAIRE

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 25
- Actualité régionale P 24 à 33

■ REPORTAGES

- Le tassergal P 34 & 36
- Club de croisière croisicais
L'exotisme tropical P 37
- Les requins des côtes françaises 2/2 P 38 & 39
- Le grand requin blanc : anecdotes P 39
- Les Biohut® P 40 & 41
- Sortie en mer P 41
- Sécurité en mer - École de pêche P 42
- Aire marine éducative (suite) P 43
- Le bestiaire de l'estran P 44 & 45

■ DIVERS

- Vos belles prises P 46
- Les brèves P 47
- Les beaux livres P 47

■ VIE DES ASSOCIATIONS

- Bouin - Créances - Berk-s/Mer P 48
- Côte de Jade - Ouistreham - Le Douhet P 49
- Ste-Marine - Port-la-Nouvelle P 50



La pêche de loisir en mer : un engagement commun pour un avenir durable

Le 51^e congrès de la FNPP à Talmont-St-Hilaire

Le 51^e congrès de la FNPP, qui s'est tenu à Talmont Saint-Hilaire, a réaffirmé l'engagement collectif pour défendre la pêche de loisir en mer. Il a été l'occasion de faire le point sur l'ensemble des enjeux via les différentes commissions et leurs travaux. Ces dernières ont abordé des sujets variés et non moins cruciaux pour la pêche de loisir, tels que la réglementation, la sécurité, l'environnement, la gestion portuaire, et les pratiques de pêche spécifiques. Chaque commission a souligné l'importance de la collaboration, de la transparence, et de la participation active des pêcheurs de loisir dans la gestion et la préservation des ressources marines. Vous trouverez dans les pages intérieures les conclusions des commissions.

En ce mois de juin, alors que la saison de pêche bat son plein, il est essentiel que l'importance économique et sociale de la pêche récréative en mer soit reconnue. Une étude récente chez nos voisins européens (voir l'article de Luc Martinez, Annick Danis et Alain Scriban en pages 6 à 10) a mis en lumière la contribution significative de cette activité, générant des millions d'euros de valeur ajoutée et créant des centaines d'emplois, tout comme elle l'est dans de nombreux pays de l'Union européenne cités en référence. Ces bénéfices économiques s'accompagnent également de valeurs sociales et environnementales inestimables, soulignant l'importance de cette pratique pour les communautés côtières.

La Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) et la Confédération Mer & Liberté (CML) jouent un rôle crucial dans la défense et la promotion des intérêts des pêcheurs de loisir en mer. Ensemble, elles travaillent sans relâche avec les autres fédérations pour assurer un avenir durable et équilibré pour cette activité emblématique.

Un dialogue constructif avec Les Autorités

La FNPP et la CML, lorsqu'elles sont reçues par les autorités pour discuter des contraintes et des restrictions pesant sur la pêche de loisir, insistent sur l'importance d'un dialogue plus soutenu et constructif, avec une meilleure prise en compte des intérêts des pêcheurs de loisirs et sportifs. Ce dialogue est crucial pour développer des mesures équilibrées et justes, qui reconnaissent les efforts des pêcheurs et promeuvent une gestion durable des ressources marines.

Dans mes différents éditoriaux je soulignais que les pêcheurs de loisir se sentaient souvent lésés par des mesures perçues comme disproportionnées et mal ciblées. Ceci génère en effet frustration et sentiment d'injustice. Il est donc essentiel que les efforts des plaisanciers fédérés soient mieux reconnus et valorisés, car ils s'investissent à tous niveaux pour transmettre de bonnes pratiques et des valeurs entre générations.

Des initiatives pour un avenir durable

La FNPP a lancé plusieurs initiatives pour soutenir les pêcheurs de loisir en particulier lors de ses congrès nationaux pour discuter et avancer sur des solutions adaptées à tous. La CML, quant à elle, a

PÊCHE PLAISANCE

N° 86 - Juin 2025

Bulletin de liaison de la FNPP
Directeur de la publication : Jean Mitsialis
Assistante : Muriel Jourdrein
Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne

FNPP

BP N°14

29393 Quimperléd Cedex

Tél. 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr

Ont collaboré :

Patrice Allin
Jean Lepigouchet
Annick Danis
Christophe Goumas
Claude Bougault
Jean Mitsialis
Alain Scriban
Joël Arvor
Jacques Andrieu
Jackie Plataut

Cyril Gressot
Camille Domingo
Patrick Zimmermann
Jean-Pierre Fouquet
Dominique Ropars
Christian Guiraud
Patrick Gobbe
Michel Larose
Sonia Broux
Jean-Luc Coret
Gwénola de Roton

Jacques Tallut
Luc Martinez
Denis Cottard
Denis Richard
Bruno Fanara
Yves Thillet
Gérard Le Bobinnec
Stephan Escrouzaille
Jean-Marie Destefani
OT de Béziers
(Mathias et Monique)

Photographes : Jean-Charles Pauvert, Vincent Ravel,
Cot&pêche, David Chapelle

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engageant le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire
n° 0222 G 85896
ISSN 249-9630
Dépôt légal juin 2008

Prix : 4,00 €
Tirage : 20 000 exemplaires

Impression : Jimenez Godoy
Av. de Murcia, 16 - 30007 Murcia, Espagne
Tél. : 672231532

Rejoignez-nous !



Plaisance



La FNPP défend ce à quoi vous tenez...



renforcé son organisation avec des responsables désignés pour la stratégie et l'animation de commissions de travail, les relations institutionnelles, la communication, et les aspects administratifs et juridiques (voir en page 25). Elle travaille sur des dossiers chauds tels que la gestion des ports, des ZMEL, des parcs marins, des aires marines protégées, et des champs éoliens mais aussi sur toutes les restrictions, notamment en termes de ressources, que nous connaissons actuellement.

Ces initiatives montrent l'engagement continu de la FNPP et de la CML à soutenir et à promouvoir une pêche de loisir durable et équilibrée. Elles visent à répondre aux préoccupations des pêcheurs et à développer des solutions qui assurent le respect et l'avenir de cette activité.

Un engagement environnemental fort

La FNPP et la CML sont engagées dans la promotion d'une pêche en mer de loisir écoresponsable et équitable. Elles soutiennent une gestion durable des ressources marines, mais d'abord fondée sur des arguments scientifiques et non sur une approche dogmatique. Cet engagement environnemental est crucial pour assurer la durabilité de la pêche de loisir et pour protéger les écosystèmes marins. Il montre également l'importance de la collaboration entre les pêcheurs, les scientifiques et les autorités pour développer des stratégies de gestion qui préservent les ressources marines.

Le festival de la pêche à Nantes : un succès populaire

Le festival de la pêche à Nantes a été un grand succès, avec la visite de près de 20 000 visiteurs auprès d'une centaine d'exposants. Cet événement a été développé en partenariat direct avec la pêche en mer de plaisance et sportive représentée par la CML, dont fait activement partie la FNPP, ainsi que celui de la pêche en eau douce représentée par la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF) (voir l'article d'Alain Scriban en pages 24 et 25).

Le festival de la pêche à Nantes avait pour objectif de montrer que l'ensemble de la filière pêche s'est rassemblée autour d'un même événement face à des défis communs. Il a permis de nombreux échanges et débats entre partenaires et avec le public, montrant l'engagement de la FNPP et de la CML pour une pêche de loisir durable et équilibrée.

Vers une gestion plus équilibrée

Mes différents éditoriaux appellent à une plus grande stabilité et à la mise en place d'une vision équilibrée, durable et assise sur une meilleure compréhension par l'ensemble des acteurs, des réalités du

terrain, d'où aussi l'importance d'être consultés réellement et en amont de toutes décisions ayant un impact sur nos activités. Cela permettrait de développer des solutions praticables et ayant un sens pour assurer le respect et l'avenir de la passion pour la pêche de loisir. Il est essentiel de comprendre et reconnaître que la majorité des pêcheurs de loisir sont soucieux de la préservation des écosystèmes marins et prêts à adopter des pratiques responsables, à condition que celles-ci soient cohérentes, justifiées scientifiquement et équitablement appliquées par tous les acteurs.

En ce mois de juin, célébrons et soutenons les efforts entrepris par la FNPP et la CML pour promouvoir une pêche de loisir en mer durable et équilibrée. Engageons-nous à tous niveaux à protéger et à promouvoir cette activité vitale, pour le bien de nos économies, de nos communautés et de notre environnement. Ensemble, et grâce à vous, nous pouvons assurer un avenir durable et prospère pour la pêche de loisir en mer.

Il est crucial de continuer à défendre les intérêts des pêcheurs de loisir et de travailler à une préservation efficace de la biodiversité. Le congrès national de la FNPP et les événements comme le festival de la pêche à Nantes ont été des occasions importantes pour échanger et avancer vers des solutions adaptées à tous. Plutôt que l'opposition, c'est par le dialogue et la coopération que pourront émerger des décisions plus équilibrées et pérennes.

Pour les années à venir, la FNPP se concentre sur trois axes principaux : renforcer son influence à tous les niveaux, plaider pour une réglementation équitable basée sur des données scientifiques, et transmettre les valeurs de la pêche de loisir aux jeunes générations.

En conclusion

La pêche de loisir en mer est une activité précieuse qui mérite d'être soutenue et promue. En reconnaissant ses multiples contributions économiques, sociales et environnementales, nous pouvons travailler ensemble pour assurer un avenir durable et prospère pour cette activité emblématique. Continuons à nous engager toujours plus à protéger et à promouvoir cette activité vitale, pour le bien de nos économies, de nos communautés et de notre environnement.

Jean Mitsialis
président de la FNPP

Pêcher intelligemment Pêcher durablement

fnpp.fr

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE RÉCRÉATIVE EN MER

Volet 2/2

Ce deuxième volet de l'article publié dans le *Pêche Plaisance* de mars 2025 a pour objectif d'analyser et de valoriser la contribution économique de la pêche récréative en mer non seulement sur le plan monétaire, mais aussi sur les plans social et sociétal. Nous aborderons les méthodes d'évaluation de la contribution économique de la Pêche récréative en mer (PRM) et décrirons la notion de Valeur économique totale (VET) en nous référant à diverses méthodes d'analyse visant à prendre en compte les bénéfices sociaux de la pêche récréative en mer, et les quantifier sur le plan monétaire.

Comparaison de la contribution de la pêche commerciale et de la pêche récréative en mer aux économies régionales en Europe

Une approche « entrées-sorties » appliquée aux Asturies (Nord-Ouest de l'Espagne) (García-de-la-Fuente et al. 2020)

Les études ayant évalué la contribution économique de la PRM en appliquant les modèles d'analyse de type « entrées-sorties » sont rares et non exemptes de fautes méthodologiques qui grèvent la valeur de leurs résultats. Pour répondre à ces lacunes, Laura García-de-la-Fuente a utilisé une méthodologie rigoureuse qui est un modèle à suivre.

L'Espagne, pour sa part, connaît sa population de pêcheurs de loisir en mer via une carte de pêche annuelle obligatoire qui décline les diverses pratiques (pêche en mer d'un bateau, pêche du rivage - à la ligne du rivage et/ou récolte de coquillages - ou pêche sous-marine). Il est alors facile de sélectionner un échantillon aléatoire de pêcheurs de loisir parmi cette population source. Rappelons à cet égard que nous sommes favorables pour notre part, non pas à un permis, mais bien à une **déclaration annuelle du pêcheur associée à une charte de comportement** et permettant d'identifier aussi les différents types de pratiques en donnant demain ces mêmes informations en France.

Fin 2010, s'agissant de chiffres disponibles à la base de cette étude, la population des Asturies (Espagne) était de 1 076 000 habitants. 76 496 cartes de pêche avaient été délivrées dont 87 % (66 656) à des résidents des Asturies. Ceci correspond à un taux de participation à la pêche de la population de 6,20 % dans cette région d'Espagne, ce qui est élevé. La répartition était respectivement de 93 % pour la pêche du rivage, 3,5 % pour la pêche en bateau et 3,5 % pour la pêche sous-marine.

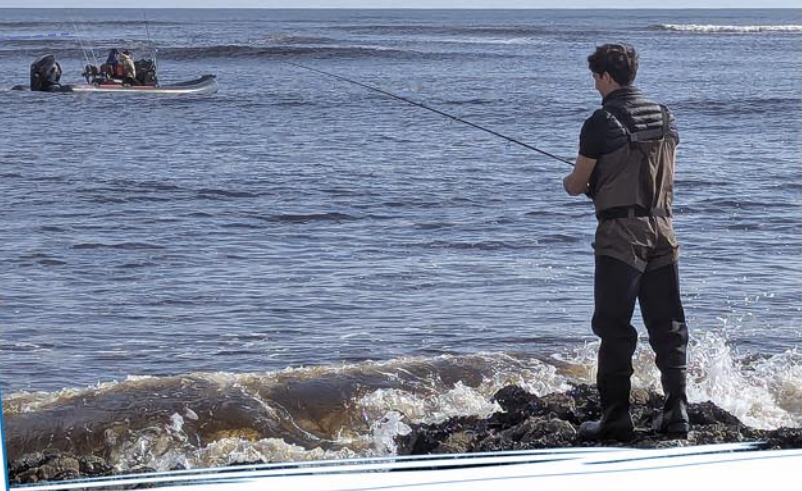
Pour recueillir les données relatives aux dépenses engagées par les Pêcheurs récréatifs en mer (PRMs) des Asturies, les auteurs ont procédé à une enquête par entretiens et par questionnaires envoyés par courrier à un échantillon aléatoire et stratifié par modalité de pêche.

Les questionnaires comportaient différentes sections sur les profils sociaux des pêcheurs, les caractéristiques de leur activité de pêche récréative (du bateau, sous-marine et du rivage, y compris les pratiques et l'effort de pêche), plus les dépenses liées à la pêche. D'autres questions plus spécifiques portaient sur les modalités de pêche (informations spatiales et sur la récolte de coquillages pour les pêcheurs du rivage, informations nautiques pour les propriétaires de bateaux, etc.).

Recueil des dépenses engagées par les pêcheurs récréatifs en mer

Afin d'estimer l'impact économique des dépenses liées à la pêche récréative dans une région, il est nécessaire de construire le vecteur « y » de la demande qui correspond aux dépenses engagées par les PRMs ; ensuite d'établir la correspondance entre les catégories de dépenses engagées et celles des industries formelles incluses dans le modèle des « entrées-sorties » des comptes régionaux.

Ce sont les PRMs utilisant leur propre bateau exclusivement pour pêcher qui enregistraient les plus fortes dépenses (3 545 €/an),



dont 68 % étaient liées aux coûts d'entretien du bateau. À l'autre extrémité, les pêcheurs du bord ou les pratiquants de la pêche sous-marine à partir du rivage sans bateau et qui ont dépensé 694 € et 498 € respectivement (Fig.1).

Données globales de la pêche récréative en mer en Asturies

Les dépenses totales engagées par les pêcheurs récréatifs en mer licenciés, exprimées aux prix d'achat, ont été estimées à 53,4 millions d'euros en 2010.

- 15,3 % (8,2 millions d'euros) correspondaient à des dépenses liées à la possession de bateaux basés en Asturies pour la pêche récréative.
- La plus grande part (45,2 millions d'euros) a été attribuée aux dépenses personnelles et liées à la pêche, dont 11,6 millions d'euros pour les déplacements vers les sites de pêche et 9,9 millions d'euros pour l'achat d'équipement de pêche, de vêtements et de matériel, les frais de nourriture et d'hébergement pendant les journées de pêche.

La pêche depuis le rivage a été l'activité avec le plus grand poids économique, générant 41 millions d'euros.

Les résultats ont également confirmé que l'activité liée à la PRM dans les Asturies stimulait principalement la consommation domestique et les entreprises régionales ; seulement 9 % de la valeur des achats représentait des importations.

Le vecteur « y » de la demande de la PRM s'est concentré sur trois secteurs industriels principaux : le commerce de détail (20 % des dépenses), les autres industries (20 % des dépenses) et les industries pétrolières (18 % des dépenses).

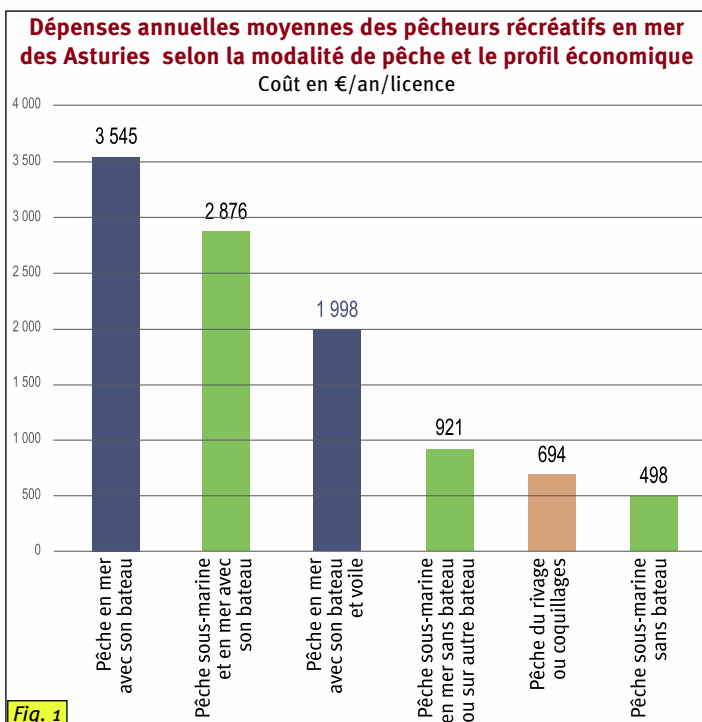
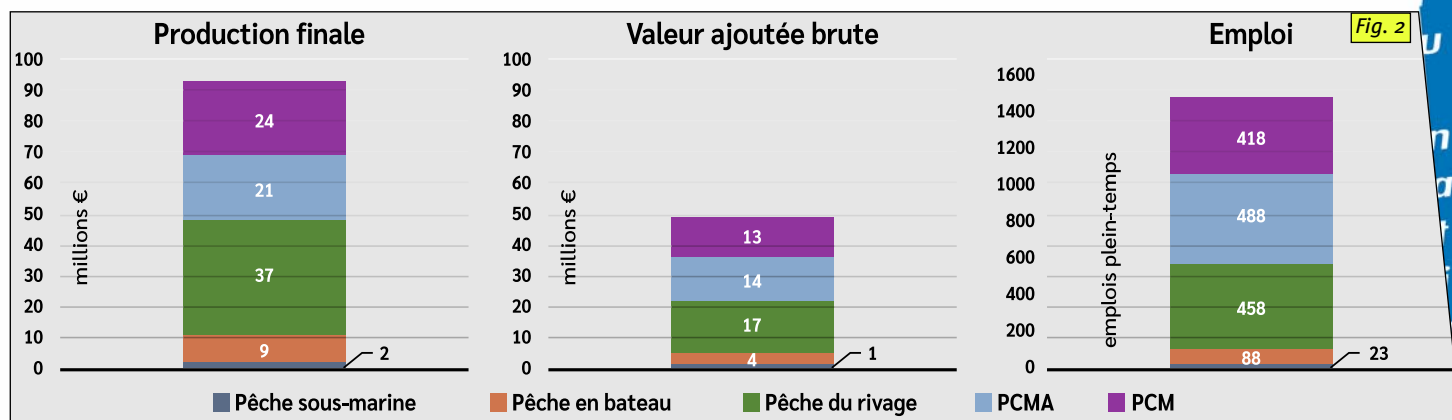


Fig. 1

Adapté de (García-de-la-Fuente et al. 2020)

Effets directs et indirects sur la production finale, la valeur ajoutée brute et l'emploi, des dépenses liées à la pêche récréative et commerciale (consommation finale des résidents) dans l'économie des Asturies en 2010



Adapté de (García-de-la-Fuente et al. 2020)

Contribution économique comparative de la pêche récréative en mer et de la pêche commerciale en mer dans les Asturies

La contribution économique de la PRM ne se limite pas aux dépenses totales engagées par les pêcheurs. Les effets indirects sont aussi à prendre en compte, à savoir les répercussions économiques en cascade de ces dépenses sur d'autres secteurs de l'économie. C'est ce que la méthode d'analyse des « entrées-sorties » liées à la demande développée par l'économiste Wassily Leontief (Leontief 1936) permet de faire.

La contribution totale des PRMs des résidents à la production finale régionale (effets directs et indirects) a été estimée à 48,4 millions d'euros (48,4 M€) soit un effet multiplicateur de 1,38 sur les 35,2 millions d'euros de la consommation des PRMs (Fig. 2). La Valeur ajoutée brute (VAB) générée a été de 22 M€. Elle a permis de créer 570 emplois (incluant les indépendants) (Fig. 2). C'est la pêche depuis le rivage (ligne + coquillages) qui est le principal moteur de cette contribution totale. Elle est à l'origine de 77 % de la VAB de la production finale et de 80 % de l'emploi lié aux PRMs.

Par comparaison, la Pêche commerciale en mer (PCM) a permis une consommation finale des ménages en produits de la mer de 35 M€, **donc comparable à la contribution finale de la PRM.** Elle a généré une VAB de 26,6 M€, supérieure de 20 % à celle de la PRM, et 906 emplois contre 570 pour la PRM (Fig.2).

Même avec une consommation finale plus faible (16,8 M€), la pêche commerciale en mer de type artisanal (PCMA) génère 488 emplois, soit presque autant que la PRM. L'effet global et cumulé de la PRM et de la PCM a donc généré en 2010 en Asturies une valeur ajoutée brute totale de 48,8 M€ (0,25 % du revenu régional) ; une production finale totale : 93,4 M€ (0,23 % du total régional) ; la création de 1 476 emplois temps-plein (0,38 % de l'emploi régional). C'est donc une contribution économique notable à l'économie des Asturies.

La pêche récréative comme la pêche commerciale devraient donc être considérées comme des industries complémentaires, à examiner de manière conjointe et intégrée, non seulement comme des concurrentes pour les ressources et l'espace côtier, mais aussi comme des piliers des économies maritimes.

Évaluation de la Valeur économique totale de la pêche récréative en mer

Contrairement à l'analyse d'impact économique précédente, **la valeur économique totale repose sur le principe selon lequel la valeur d'un bien ou d'un service découle de ce que les individus sont prêts à sacrifier pour l'obtenir ou pour éviter sa perte.** La valeur économique découle donc des goûts, des préférences et des desirs des consommateurs, exprimés à travers leur **Disposition à payer (DAP)** (Gislason 2013). La DAP est la mesure monétaire de cette volonté de faire des compromis. Il existe aussi la **disposition à accepter une compensation** pour renoncer à un bénéfice ou tolérer une perte. Ces concepts permettent d'exprimer en argent les préférences individuelles pour différents usages des ressources.

En pratique, les valeurs individuelles doivent être agrégées pour fournir une estimation monétaire collective de la préférence sociale pour un usage des ressources (Eftec 2015).

La portée de la valeur économique totale est donc plus large que celle de l'analyse de l'impact économique. Elle inclut non seulement les valeurs de marché (les prix) mais aussi **des valeurs non-marchandes**, comme :

- le plaisir de profiter d'un paysage (valeur d'usage directe) ;
- la possibilité d'en profiter dans le futur (valeur d'option) ;
- la satisfaction que d'autres en bénéficient (valeur d'altruisme) ;
- la préservation pour les générations futures (valeur de legs) ;
- la simple existence d'un bien (valeur d'existence).

Ces dernières sont regroupées sous le terme de valeurs de non-usage.

La force d'une préférence est mesurée par la DAP : plus un individu valorise un bien, plus il est prêt à payer pour l'obtenir ou éviter de le perdre. Ce raisonnement s'applique aussi bien aux biens marchands qu'aux biens non marchands (comme un écosystème).





Cela ne signifie pas que la valeur économique totale soit meilleure que l'analyse de l'impact économique : ce sont deux méthodes complémentaires, fondées sur des hypothèses différentes. La première s'intéresse au bien-être global ; la seconde est adaptée à l'analyse de l'emploi et des revenus.

Si l'évaluation des biens et des services marchands ne pose pas de difficulté majeure puisqu'ils ont une valeur monétaire liée au marché, la pêche récréative en mer comporte de nombreux attributs de valeur non marchande qui ne sont pas directement valorisables. Les économistes ont développé plusieurs méthodes pour estimer la valeur sociale des biens et services qui ne sont pas échangés sur les marchés. Celles-ci peuvent être globalement réparties en trois catégories : méthodes basées sur les coûts ; méthodes basées sur les préférences révélées ; méthodes basées sur les préférences déclarées. La complexité des méthodes d'analyse explique en partie la rareté des études de ce type.

1^{er} exemple : valeur de la pêche récréative en Suède

(Carlén et al. 2021)

En 2017, environ 1,4 million de Suédois âgés de 16 à 80 ans (soit 18 % de la population de cette tranche d'âge) ont pratiqué la pêche récréative à un moment donné de l'année. Ils ont pêché en moyenne pendant neuf jours au cours de l'année, avec une prise totale de 11 kg de poissons par pêcheur, soit environ 16 000 tonnes de poisson. Ils ont dépensé une moyenne de 170 €. Malgré l'ampleur de la pêche récréative en Suède, la connaissance des déterminants de sa valeur sociale reste faible. Pour améliorer cette connaissance, Carlén et al. ont utilisé les données de 2019 recueillies par l'enquête nationale suédoise sur la pêche récréative (eaux intérieures et mer). Ils se sont appuyés sur une analyse économique pour évaluer la demande (vecteur « y » qui correspond ici aux dépenses engagées par les pêcheurs récréatifs en mer). Mais comme certains biens (qualité des sites de pêche, existence du bien, possibilité d'en profiter dans le futur, etc.) sont des valeurs non-marchandes, ils ont utilisé la méthode des coûts du voyage pour les valoriser. À partir de là, ils ont exprimé le nombre de jours de pêche que les pêcheurs récréatifs souhaitaient pratiquer en fonction d'un critère qui reflète la différence entre ce que les pêcheurs étaient prêts à payer pour une sortie et ce qu'ils ont réellement payé.

On appelle cette grandeur le **surplus ou excédent du consommateur**. C'est une mesure du « bénéfice » ou de la « satisfaction » qu'un consommateur retire de l'usage d'un bien ou d'un service, au-delà de ce qu'il dépense.

Les messages clés de cette étude sont :

1. La pêche récréative a une valeur économique significative en Suède

- En 2013, les Suédois ont pêché environ 15,6 millions de jours, avec des dépenses totales pondérées estimées à 813 millions €, soit environ 52 € par jour de pêche.
- Le surplus du consommateur (c'est-à-dire les bénéfices ressentis au-delà du coût) a été estimé à 275 millions €, soit environ 18,5 € par jour de pêche.

2. La valeur de la pêche varie selon la saison et la région

- Le surplus du consommateur était le plus élevé en été (jusqu'à 90 €/jour) et dans les zones côtières et marines.
- Cela reflète la forte préférence des pêcheurs pour la pêche estivale et marine.

3. Les pêcheurs sont prêts à payer pour une meilleure qualité de pêche

- Une augmentation des prises attendues accroît la demande (nombre de jours de pêche) et le surplus du consommateur (6,51 €/kg/j). Cela souligne l'importance de l'abondance des poissons et de la qualité des sites pour les pêcheurs. L'augmentation des prises attendues, et du surplus économique qui lui est lié, sont des arguments à prendre en compte. En Suède, la mise en place de deux zones de non-prélèvement temporaires dans une zone de la côte marine touchant la mer Baltique pour deux espèces sensibles a montré que :
- Ces mesures ont permis de restaurer les stocks de poissons de manière significative (jusqu'à onze fois plus dans certaines zones).
- Ces mesures ont pu aussi accroître la valeur de la pêche récréative grâce à une hausse des prises attendues, renforçant ainsi l'intérêt d'une gestion durable.

Au total, cette étude illustre bien l'intérêt de l'approche par l'évaluation économique totale pour comprendre le bénéfice socio-économique de la pêche récréative. En identifiant les facteurs associés aux préférences des pêcheurs et en valorisant les préférences non marchandes, elle apporte une aide à la décision publique pour la définition des politiques de gestion des pêches.



2^e exemple : Impact de l'application aux pêcheurs récréatifs en mer de Grande-Bretagne de la politique de gestion de la pêche du bar et de la morue appliquée aux pêcheurs professionnels. Utilisation de la méthode des choix discrets (Andrews et al. 2021)

Les motivations des pêcheurs récréatifs en mer vont au-delà de la capture, avec une large diversité de raisons liées à la santé physique et au bien-être. La diversité des motivations et la popularité des pratiques de remise à l'eau rendent l'application des objectifs de gestion de la pêche commerciale (comme le rendement maximal durable) aux pêches récréatives potentiellement problématique, car cela pourrait entraîner une baisse de la participation, une augmentation des infractions, et une perte subséquente des valeurs marchandes et non marchandes générées par les activités de pêche récréative. Ainsi, l'évaluation des préférences des pêcheurs récréatifs en matière de gestion de la pêche est importante à connaître pour développer des stratégies de gestion appropriées.

La disposition à payer des pêcheurs pour la capture et la conservation des poissons, ainsi que pour leur capture et leur remise à l'eau, a été estimée pour deux espèces couramment ciblées en Grande-Bretagne en raison de mesures de gestion : la morue de l'Atlantique Nord (*Gadus morhua*) et le bar européen (*Dicentrarchus labrax*). L'enquête a été diffusée à plus de 17 000 pêcheurs récréatifs en mer. Le questionnaire comportait sept sections dont une présentée sous la forme d'une carte de choix (Fig. 3). Dans chaque carte de choix, les répondants devaient comparer deux scénarios de sortie en mer décrits à l'aide de sept attributs, face à une troisième option : faire autre chose. Cette option de non-participation a permis de ne pas choisir de scénario que les répondants jugeraient tous défavorables.

Exemple d'une carte de choix utilisée pour recueillir les préférences des pêcheurs récréatifs en mer

Section D : scénario de choix de sortie D1

Veuillez comparer la sortie A, la sortie B et la sortie C dans le tableau ci-dessous avant de décider lequel vous préféreriez faire. Si les sortie A et B ne vous conviennent pas, veuillez choisir la sortie C. Veuillez comparer uniquement ces trois options de sortie et baser votre décision uniquement sur les caractéristiques spécifiées dans le tableau ci-dessous.

Ce sont des scénarios hypothétiques qui ne reflètent pas forcément les conditions actuelles. Imaginez que ce sont les seules options disponibles pour vous et rappelez-vous qu'une sortie vous coûterait le montant indiqué et que vous ne pourriez pas acheter d'autres articles. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, mais il est important que vos réponses reflètent ce que vous feriez réellement.

Réglementations	Caractéristiques de la sortie	Sortie A	Sortie B	Sortie C
Réglementations	Limite de capture (bar)	3	4	Ne pas sortir - faire autre chose
Réglementations	Taille minimale de capture des bars (cm)	42 cm	55 cm	
Prises	Nombre total de bars capturés pendant la sortie	3	3	
Prises	Nombre de bars capturés en dessous de la taille légale	1	0	
Prises conservées	Nombre de bars conservés (respectant la taille minimale)	2	3	
Prises conservées	Nombre d'autres poissons conservés (autres que le bar)	3	2	
Coût	Paiement annuel au Fonds pour le développement de la pêche de loisir en mer	£40	£25	

Adapté de (García-de-la-Fuente et al. 2020)



Pour exprimer en termes économiques les compromis faits par les participants pour une des deux sorties proposées, chaque choix devait avoir un coût associé pour quantifier les préférences des pêcheurs. Il a été matérialisé sous la forme d'un don annuel à un fonds de développement de la pêche de loisir. Ce don représentait la disposition à payer des pêcheurs en fonction des caractéristiques du scénario choisi. Il était totalement indépendant des dépenses engendrées par la sortie en mer (Fig. 3).

Puis, à partir des huit-cent-cinq questionnaires complets recueillis, les auteurs ont calculé la disposition à payer totale pour chacun des scénarios présentés. Cette DAP est l'expression monétaire de la préférence des pêcheurs récréatifs pour une situation de pêche (Fig. 4).

Disposition à payer (DAP) pour la capture et le devenir du poisson

Fig. 4

Poisson	DAP pour la capture et...	Un poisson	Deux poissons	Trois poissons
Cabillaud	Garder	£27,77	£42,54	£45,39
	Relâché à cause de la taille minimale (MLS) ¹	£10,78	£14,06	£22,81
	Relâché à cause de la limite de capture (BL) ²	£12,87	£24,18	£25,22
	Garder d'autres espèces de poissons	£15,56	£22,45	£34,11
Bar	Garder	£31,13	£34,03	£33,28
	Relâché à cause de la taille minimale (MLS)	£11,34	£15,07	£19,33
	Relâché à cause de la limite de capture (BL)	£12,31	£23,13	£24,61
	Garder d'autres espèces de poissons	£13,10	£21,33	£27,77

¹ Minimum Limit Size : taille minimale de capture

² Bag Limite : nombre maximal de captures

Adapté de (Andrews et al. 2021)



La proportion de pêcheurs ayant une préférence pour le maintien de la réglementation en cours au moment de l'enquête s'élevait à 40 % pour le bar et à 41 % pour la morue.

Les pêcheurs de morue comme les pêcheurs de bar ont exprimé des préférences de plus en plus positives pour la capture et la conservation, ainsi que pour la capture et la remise à l'eau, d'un nombre croissant de bars, de morues et d'autres espèces ; ce qui est conforme aux attentes habituelles.

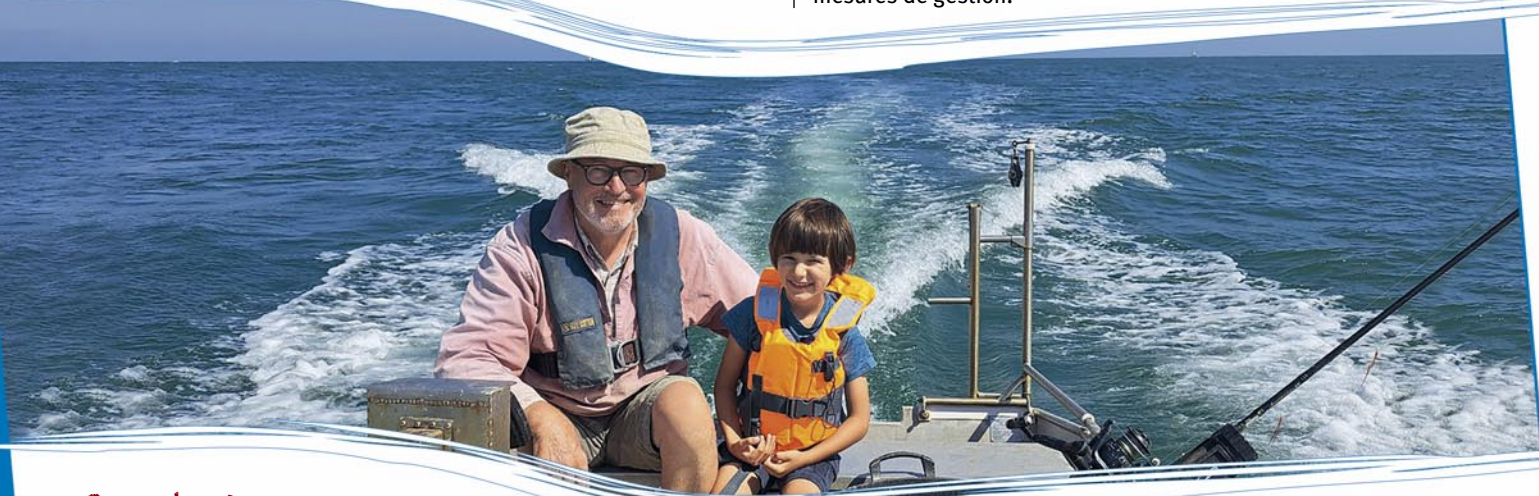
Traduit en disposition à payer, on estime que, pour une sortie où un seul bar ou une seule morue est capturé(e) et conservé(e), les répondants étaient prêts à payer respectivement 31 £ (soit 36 €) et 28 £ (soit 33 €) (Fig. 4). Pour le bar, cette valeur n'augmentait que d'environ 3 £ (soit 3,5 €) lorsqu'ils conservaient deux poissons, la valeur diminuait pour un troisième poisson capturé et conservé (par rapport au deuxième).

La disposition à payer pour la capture et la conservation d'un bar était près de trois fois plus élevée que celle pour la capture et la remise à l'eau d'un bar non maillé (36 € vs 13 €).

Le pêcheur moyen valorise davantage la capture et la remise à l'eau des bars à cause de la limite de capture que celle des bars relâchés

en raison de la taille minimale, probablement en raison de la présomption que les poissons relâchés en raison de la limite de capture sont de taille légale. Ainsi, La DAP pour la capture et la remise à l'eau liée à la limite de capture était inférieure à 2,5 fois celle pour la capture et la conservation du bar. L'écart entre le premier et le deuxième bar relâché en raison de la taille minimale n'était que de 4 £ (soit 4,7 €), tandis que l'écart pour la capture et la remise à l'eau du premier et du deuxième bar en raison de la limite de capture était de 11 £ (soit 12,8 €).

En conclusion, les résultats de cette étude apportent un aperçu des préférences des pêcheurs récréatifs en mer pour les mesures de gestion au Royaume-Uni au moment de l'enquête (quotas de capture et tailles minimales de débarquement). Ils fournissent également des informations utiles pour évaluer l'effet potentiel de la mise en œuvre de différentes mesures de gestion sur la valeur créée par la pêche en mer. Cela permettrait ainsi d'effectuer une analyse des compromis fondée sur des données probantes entre le maintien des stocks de cabillaud et de bar à des niveaux spécifiques et la valeur que ces poissons créent pour les pêcheurs en mer, valeur qui pourrait être gagnée ou perdue en introduisant différentes mesures de gestion.



Conclusion

En s'appuyant sur deux grandes approches complémentaires : l'analyse d'impact économique via la méthode « entrées-sorties », et l'évaluation de la valeur économique totale fondée sur la disposition à payer, nous avons abordé les méthodes d'évaluation de la contribution économique de la pêche récréative en mer.

L'analyse de l'impact économique par la méthode « entrées-sorties » offre un bénéfice essentiel : elle permet de quantifier les effets directs et indirects des dépenses des pêcheurs sur l'économie régionale. En mobilisant des données tangibles comme les dépenses réelles des pêcheurs (équipement, déplacements, hébergement), elle mesure avec rigueur la production finale, la valeur ajoutée et l'emploi généré dans une région donnée. Cette approche est particulièrement adaptée pour évaluer le poids économique de la pêche récréative dans les comptes nationaux ou régionaux, et pour comparer de manière concrète sa contribution avec celle d'autres secteurs, comme la pêche commerciale.

L'analyse de la valeur économique totale, quant à elle, élargit considérablement le champ de l'évaluation en intégrant les valeurs non marchandes associées à la pêche récréative : le plaisir de l'activité, la préservation du patrimoine naturel, la satisfaction altruiste, et les valeurs de transmission aux générations futures.

En utilisant des méthodes basées sur la disposition à payer (comme les coûts de voyage ou les choix discrets), elle mesure le bien-être global apporté par l'activité, bien au-delà des seules dépenses financières. Elle est essentielle pour éclairer les décisions publiques en intégrant les bénéfices sociaux et environnementaux que ne saisissent pas les analyses économiques classiques.

En combinant ces deux approches, nous montrons qu'une évaluation complète de la pêche récréative en mer doit tenir compte à la fois de ses retombées économiques concrètes mais aussi de son rôle fondamental dans la satisfaction sociale et la préservation environnementale.

Notre recherche bibliographique n'a pas permis malheureusement d'identifier de publication scientifique française rigoureuse ayant abordé ces deux types d'analyses. C'est regrettable. Il faut espérer que l'obligation pour 2026 de déclaration annuelle de tout pêcheur récréatif en mer, si elle est bien mise en place sous la forme soutenue par la FNPP et la Confédération Mer & Liberté, permette d'avoir accès à la population des pêcheurs de loisir pour construire de telles études riches d'enseignements, en particulier pour accompagner les politiques de gestion de la pêche en mer.

Luc Martinez, Annick Danis, Alain Scriban

Références

- Andrews B, Ferrini S, Muench A, Brown A, Hyder K. Assessing the impact of management on sea anglers in the UK using choice experiments. *Journal of Environmental Management*. 1 sept 2021;293:112831.
- Carlén O, Bostedt G, Brännlund R, Persson L. The value of recreational fishing in Sweden – Estimates based on a nationwide survey. *Fisheries Management and Ecology*. 2021;28(4):351-61.
- eftec. Comparing Industry Sector Values, with a Case Study of commercial fishing and Recreational Sea Angling. [Internet]. 2015. Disponible sur : <https://www.seafish.org/document/?id=fd994deo-8e12-45ba-8c22-9fb2d58dd75d>
- García-de-la-Fuente L, García-Flórez L, Fernández-Rueda MP, Alcázar-Álvarez J, Colina-Vuelta A, Fernández-Vázquez E, et al. Comparing the contribution of commercial and recreational marine fishing to regional economies in Europe. An Input-Output approach applied to Asturias (Northwest Spain). *Marine Policy*. 1 août 2020;118:104024.
- Gislason G. Economic Valuation of Commercial and Recreational Fisheries – A Framework [Internet]. ASC 2013 - Theme session R; 2013. Disponible sur : https://ices-library.figshare.com/articles/conference_contribution/Economic_Valuation_of_Commercial_and_Recreational_Fisheries_A_Framework/24754017
- Leontief WW. Quantitative Input and Output Relations in the Economic Systems of the United States. *The Review of Economics and Statistics*. 1936;18(3):105-25.

PLAISANCE

La commission plaisance se réunit pour la quatrième fois ; nous devons, par un travail au long cours, faire vivre et partager notre expérience à l'ensemble.

La plaisance en chiffres (les derniers connus 2021)

La plaisance représente 1 041 127 unités dont 773 333 bateaux à moteur, 204 411 voiliers et 59 256 autres embarcations et 4 127 embarcations de type inconnu. Le poids économique de la plaisance représente 16 milliards d'euros et 120 000 emplois directs.

Le plaisancier et le portuaire

Chaque port doit avoir son CLUPP conformément à l'article R622-3 du code des ports maritimes (devenu code des transports) article R5314-19(V), y compris dans les zones de corps-morts. Le statut juridique du représentant des plaisanciers doit être assorti du droit de vote, et pas seulement être consultatif, mais participer d'un réel engagement à obtenir une ès-qualités au service des usagers.

Nous demandons une réelle transparence des budgets, la justification des tarifs ainsi que de leurs évolutions et la mise à disposition des contrats de port. Nous voulons une réelle prise en compte des avis et orientations du conseil portuaire par les gestionnaires et que les prérogatives des conseils portuaires ne soient pas diluées dans la gestion du syndicat mixte. Il convient de dénoncer à cet égard l'augmentation excessive constatée des prix depuis les années 2000, avec un accroissement exponentiel ces cinq dernières années.

Le plaisancier et le vivre-ensemble

La plaisance est de plus en plus diversifiée et des usagers de plus en plus nombreux pratiquent leurs activités sans se soucier vraiment des conséquences sur les autres usagers. Nous demandons la clarification de l'usage d'un VNM par un plaisancier non-titulaire via une initiation à la navigation et par des consignes de sécurité chez tout loueur professionnel (responsabilité du loueur).

Le plaisancier et les zones protégées

La commission alerte sur la prolifération non contrôlée de zones interdites ou à réglementation spéciale. Nous demandons que la mise en œuvre, le renouvellement et l'extension soient motivés par des études scientifiques indépendantes et contrôlées.



Participants : Christophe Goumas (44), responsable de la commission ; Joël Arvor (29) partiellement ; Patrice Allin (44) ; Jean-Claude Belpier (34) ; Pierre Toupenet (30) ; Daniel Ruidavets (13) ; Adrien Brochard (85) ; Christian Fradin (85) ; Michel Denis (13) ; Jean-Paul Falconetti (13) ; Claude Mulcey (33) ; Claude Bougault (22) ; Nicole Leclère (56) ; Denis Richard (50) ; André François (50) ; Jean-Jacques Brunner (85) ; Jean-Pierre Taraud (85) ; Philippe Mallard (85) ; Maurice Pin (30) ; Michel Richard (35) ; Andréa Vorkamp (35) ; Dominique Albert (85) ; Bernard Ricordel (85) ; Jean-Michel Nowakowski (76).

Dans chaque conseil de gestion des parcs marins, la plaisance doit être représentée suivant la proposition des usagers. De plus, la réglementation doit être harmonisée, voire identique d'un parc à un autre, sur toutes les zones, des différents CMF (Conseil maritime de façade), zones Natura 2000 (ZPF, ZPS...), champs éolien, houlomoteur, etc.

La commission préconise que ses représentants FNPP au sein des bureaux et/ou comités de gestion, constituent un groupe de travail en visioconférence pour élaborer une stratégie de défense des pêches de loisir dans lesdits parcs.

Nous demandons à l'ensemble des associations FNPP de produire les arrêtés et règlements de ces zones à la commission plaisance aux fins de travail à l'uniformisation de ces règles.

La commission rappelle l'utilisation de l'application Catch machine qui tend à devenir, à minima sur l'arc méditerranéen, une application de déclaration de l'activité sur les parcs marins. C'est une initiative concertée de l'OFB, Ifremer et la Dirm.

Par ailleurs, nous rappelons notre soutien à un enregistrement volontaire du pêcheur via notamment une charte et l'accès à toute information officielle utile, mais contre toute possibilité de voir instauré un permis de pêche en mer.

Le plaisancier et les parcs marins

Nous décidons de créer une sous-commission spécifique aux parcs marins sur l'ensemble du territoire. La commission plaisance préconise que ses représentants FNPP prennent contact en visioconférence ou tout autre moyen à leur convenance afin qu'ils définissent et s'accordent sur une stratégie commune concernant la défense des pêches de loisir au sens desdits parcs marins. Nous communiquerons nos travaux en groupe de travail.

Le plaisancier et les parcs éoliens

Les recours peuvent nous être favorables, à l'image du recours banc de Guérande. Du fait de notre présence systématique aux CMF, relayée par la CNDP (Consultation nationale du débat public Mer et Littoral close le 26 avril prochain, à laquelle vous pouvez toujours intervenir sur internet), nous sommes partout présents et vigilants, au service des usagers et de nos usages.

Christophe Goumas
responsable de la
commission plaisance





SÉCURITÉ

La sécurité est l'affaire de tous mais est aussi une affaire personnelle, un problème de comportement individuel qui engage le chef de bord que vous êtes ainsi que tous vos passagers.

Règlementation plongée et chasse sous-marine

D'une façon générale, la commission demande l'harmonisation des règles de sécurité, en adoptant pour la Méditerranée la même réglementation que pour l'Atlantique.

Engins pyrotechniques

- Les vendeurs sont tenus de les reprendre, même sans achat. Nous déplorons le surcoût prohibitif de ce service, le prix constaté ayant beaucoup augmenté à cette occasion. Certaines communautés d'agglomérations ou régions organisent des collectes gratuites d'engins périmés (Aper-Pyro ou PYRéo). Nous demandons de porter à la connaissance du public ce genre d'opérations, ainsi que leurs modalités afin de résorber le matériel périmé.
- Nous préconisons l'allongement de leur durée de validité.
- Par souci d'une meilleure efficacité en cas de sinistre, nous souhaiterions une harmonisation des systèmes de mise à feu, notamment pour éviter les brûlures.
- Nous espérons que des évolutions techniques permettront de remplacer définitivement les feux à main, par exemple par des feux à LED.

Météo en boucle

Partout où elle existe, elle donne satisfaction à condition qu'elle soit actualisée plus fréquemment. Néanmoins, nous attendons toujours la généralisation de ce service sur toutes les côtes françaises.

Taxe de francisation TAEMUP (Taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel)

En l'état, la commission propose qu'une part plus importante soit reversée à la SNSM, déclarée grande cause nationale et organisme ayant un rapport direct avec la sécurité et le sauvetage en mer.

Participants : Patrice Allin (44), responsable de la commission ; Joël Arvor (39) partiellement ; Christophe Goumas (44) ; Jean-Claude Belpier (34) ; Pierre Toupenet (30) ; Daniel Ruidavets (13) ; Adrien Brochard (85) ; Christian Fradin (85) ; Michel Denis (13) ; Jean-Paul Falconetti (13) ; Claude Mulcey (33) ; Claude Bougault (22) ; Nicole Leclère (56) ; Denis Richard (50) ; André François (50) ; Jean-Jacques Brunner (85) ; Jean-Pierre Teraud (85) ; Philippe Mallard (85) ; Maurice Pin (30) ; Michel Richard (35) ; Andréa Vorkamp (35) ; Dominique Albert (85) ; Bernard Ricordel (85) ; Jean-Michel Nowakowski (76).

Permis bateau

La commission déplore le manque de sérieux de certains organismes de formation au permis, ce qui peut impliquer à terme des problèmes de sécurité dans l'utilisation des bateaux à moteur.

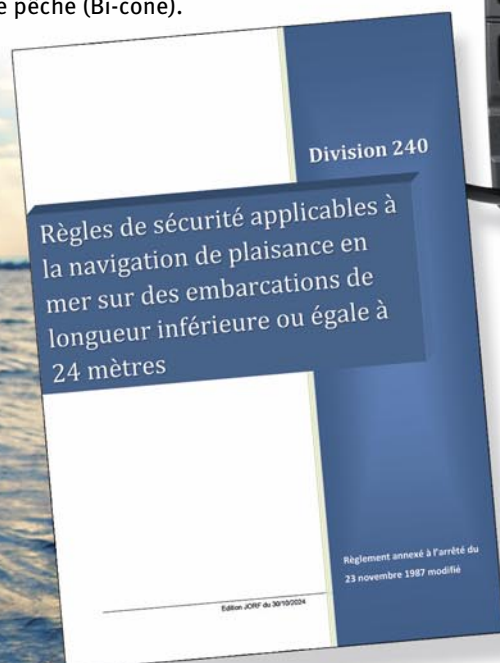
Nous persistons dans notre demande d'autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis dès 14 ans, en présence effective du chef de bord, pour que la conduite accompagnée ne soit pas limitée à un an, équivalent ainsi celle pour l'automobile.

Limites du permis côtier

La commission relance son souhait de la possibilité de navigation offerte par le permis côtier pour un élargissement à 8 milles. Nous sommes prêts à discuter avec les autorités des conditions de mise en place de cette mesure, dont la VHF ASN en veille permanente. Cette demande est renouvelée en raison de l'évolution des techniques de navigation et de communication, pour être en harmonisation avec les pays voisins européens.

Règlementation : modifications D240

Nous espérons que la proposition suivante finira par être enfin entendue et retenue. Pour les bateaux en dérive avec ou sans ancre flottante, nous demandons la possibilité d'utiliser la marque officielle de pêche (Bi-cone).



• La Div 240 impose le port du coupe-circuit pour tous les navires à moteur HB. Nous déplorons l'absence de concertation des pouvoirs publics qui conduit à un manque de discernement dans les usages (ex : arrivée au mouillage, relevage de casier, en action de pêche à la traîne, passage d'écluse, etc.). Pour des raisons de sécurité, la commission maintient que deux pêcheurs munis des titres nécessaires puissent, ensemble, sur le même bateau, relever leurs engins « arts dormants » respectifs.

• La FNPP s'étonne du retour en arrière à propos du compas de route magnétique alors que celui-ci est devenu au cours des dernières décennies un instrument de secours en cas de panne des instruments plus modernes tels que le GPS, table traçante, etc. De nombreuses applications Smartphone auraient pu à cette occasion être plébiscitées pour faire office d'instrument de secours tel Nav&Co.

• La compensation devenue obligatoire n'a, par ailleurs, de sens que si elle est accompagnée de sa courbe de variation, document qui ne paraît pas dans la nouvelle version D240.

• La question du rétroéclairage du compas sur circuit indépendant fait également débat. Combien de plaisanciers, rentrant de nuit, se sont-ils perdus ? Le Snosan n'en faisant pas état.

• Notons qu'auparavant, le compas en zone côtière pouvait être remplacé par un GPS ce qui ne semble ne plus être le cas. La phrase toujours présente dans la section semi hauturier 240-2.05 « le compas ne peut pas être remplacé par un dispositif de positionnement satellitaire » prête à confusion d'autant que dans l'arrêté du 10/11/2024, rien ne précise que le compas ne peut plus être remplacé par un tel dispositif, en côtier.

• Article 240-2.07.2 : VHF « cette veille doit être assurée au poste de navigation du navire. Le règle 5 du Ripam ne précise pas le lieu où cette veille doit être effectuée ». Cette phrase apporte de la confusion et n'était pas nécessaire.

• Article 240-2.01.7 : à notre avis la manette des gaz/inverseur à commande électrique ne satisfait pas à l'exigence de sécurité maximale. Nous demandons que les constructeurs proposent des manettes possédant une position neutre plus marquée ou verrouillée comme cela existe par ailleurs sur de nombreuses manettes à commande non électrique.

• Enfin, face à la fiabilité évidente des radeaux de survie actuels, nous demandons que la durée entre deux révisions, obligation particulièrement coûteuse et source d'un commerce captif, soit portée de trois à cinq ans.

Analyses et statistiques

La commission apprécie le retour des informations et de la carte Secmar et des informations Snosan.



VHF

Nous conseillons vivement à nos adhérents d'équiper leur bateau. La VHF est un outil de sécurité et de solidarité même si aujourd'hui le téléphone portable a prouvé son efficacité en matière de dispositif complémentaire d'alerte, notamment par l'appel du 196.

Campagne nationale sur les Équipements individuels de flottabilité (EIF)

Nous demandons à prolonger et à renforcer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au port permanent du EIF ou du gilet, particulièrement dans les annexes. Nous demandons une clarification du tableau publié en annexe 240-A.4, au sujet des nouvelles valeurs exprimées.

Marque des plongeurs

Nous réitérons notre demande auprès des fédérations concernées pour améliorer la visibilité des marques de plongeur dans l'eau.



Des campagnes d'informations élargies devraient être mises en place par les organismes concernés (fédérations, associations, administration). Nous signalons de nouveaux dangers pour les plongeurs ou les nageurs : il s'agit des nouvelles pratiques d'engins à foil. La fédération a publié en 2024 une affiche de prévention des accidents liés aux hélices, nous reconduirons cette mesure en 2025.

Signalisation des kayaks

Faire en sorte d'assurer une meilleure visibilité de ce nouveau type de flotteur en relation avec leurs fédérations (perche et couleurs vives).

Partenariat SNSM

Au sein de toutes les associations, il convient de faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et demander que les dons soient versés directement à la station locale. De plus en plus d'associations reversent une participation par adhérent, ce qui n'empêche en aucun cas le don individuel.

Nous signalons à nos adhérents que la SNSM propose à la vente un bracelet (Dial) capable de transmettre, par simple pression sur un bouton, des informations à nos proches en cas d'urgence.

La sécurité est l'affaire de tous mais est aussi une affaire personnelle, comme elle est un problème de comportement individuel qui engage le chef de bord que vous êtes ainsi que tous vos passagers.

Patrice Allin
responsable de la commission sécurité



NOUVEAU

BATTLE® IV



LET THE BATTLE BEGIN™

PÊCHE

Participants : Denis Cottard (76), responsable de la commission ; Alain Scriban (22 & vice-president FNPP), Christophe Barrault (56) ; Yves Thillet (17) ; René Julé (56) ; Yves Dupuis (17) ; Joël Arvor (29 - FCSMP) ; Guy Janinet (22) ; Christine Janinet (22) ; Gérard Giordano (13) ; Jean-Luc Chaix (13) ; Serge Marchese (13) ; Dominique Cholonneau (17) ; David Auguet (76) ; Pierre Gatha (13) ; Bruno Bottereau (30) ; Jean-Luc Coret (62) ; Denis Letel (17) ; Christian Sorin (17) ; Jean-Paul Massot-Labrosse (17) ; Pascal Millet (17 ?) ; Yves Lebert (85) ; Daniel Le Dillau (50).

La pêche en mer de loisir et sportive est une activité populaire profondément ancrée dans la culture et les traditions, et qui transcende les différences sociales et générationnelles. Elle rassemble passionnés et curieux, jeunes et anciens, citadins et ruraux, dans un partage d'expériences et de savoirs qui renforce le lien entre l'homme et la mer au plus près des réalités et de la nature. Elle représente un poids économique considérable de plusieurs milliards d'euros pour seulement quelques pourcents de la pêche professionnelle. La pêche de loisir en mer doit être accessible à tout citoyen sans distinction d'âge ni de catégorie socioprofessionnelle. Rappelons que les associations adhérentes à la FNPP œuvrent à longueur d'années sur tout le littoral afin d'éduquer les pêcheurs de loisir au respect de la ressource et de l'environnement, ainsi qu'au strict respect de la réglementation et des règles de sécurité. Nos guides des bonnes pratiques, ainsi que nos outils de mesure et nos planches d'identification des espèces, ont déjà été distribués à plusieurs millions d'exemplaires sur tout le littoral national. Notre revue *Pêche Plaisance* apporte chaque trimestre à nos adhérents toutes les informations importantes relatives à la réglementation et à la sécurité.

Démarche écoresponsable et équitable

Les pêcheurs de plaisance en mer déplorent, depuis de longues années, que leurs efforts ne soient pas suffisamment reconnus et que la charte mer, élaborée par consensus au cours des travaux du Grenelle de l'environnement et signée le 7 juillet 2010 entre les fédérations de pêcheurs de loisir, les Autorités et l'ensemble des différents partenaires, n'ait pas été sérieusement mise en œuvre. Néanmoins la création depuis dix-huit mois d'un groupe de concertation sous la co-présidence des sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle a été accueillie comme un nouvel espoir.

Concernant les grands thèmes débattus, la FNPP rappelle sa position selon laquelle la mise en œuvre de l'obligation européenne d'une déclaration obligatoire dès 2026 des espèces pêchées, ne devra porter que sur les espèces les plus sensibles et sous gestion. En aucun cas, elle ne devra devenir un moyen détourné d'imposer des quotas toutes espèces, qu'ils soient quotidiens, hebdomadaires ou mensuels.

Elle est, par ailleurs, favorable à l'idée d'une déclaration annuelle obligatoire des pêcheurs à condition qu'elle s'inscrive dans une démarche constructive pour le pêcheur et en lien avec une accréditation de la Confédération Mer & Liberté (CML) permettant de développer ce processus en étroite collaboration avec l'Administration (DGAMPA). Cela permettra également de mieux évaluer et relativiser le poids réel et les différents types de pêche pratiqués. À cette fin, la FNPP rappelle l'importance que ce processus soit développé de façon équilibrée. Pour cela, il doit être fondé à la fois sur la signature annuelle, par chaque pêcheur, d'une charte de comportement l'engageant à des pratiques respectueuses des règles, de la biodiversité, de l'environnement et de la sécurité ; mais aussi par un engagement de l'État de donner accès via le même site à toutes informations légales nationales ou locales utiles ou autres.

La FNPP attache une importance toute particulière aux jeunes pêcheurs pour qu'ils soient associés dans cette démarche. En effet, en écho aux efforts entrepris par nos associations en termes d'information, de formation, d'école de pêche et d'accompagnement, il est primordial qu'ils soient considérés comme des pêcheurs à part entière dès l'âge de raison.

Réglementation pêche pour la préservation de la ressource

La FNPP demande que certaines méthodes d'encadrement et de gestion de la ressource soient revues. En effet, **confrontés plus que jamais à des efforts à deux vitesses, les mesures imposées à la plaisance ne font la plupart du temps qu'accumuler les contraintes sans remise en cause des anciennes mesures qui persistent.** En définitive, elles ne font qu'opposer les uns aux autres sans pour autant atteindre l'objectif de préserver la ressource au lieu de se fonder sur une analyse réelle d'impact général de chacune d'entre elles. L'exemple le plus flagrant est celui du bar ou du lieu jaune pour lesquels les plaisanciers, au-delà de l'obligation controversée de couper les queues, ont accepté le respect de tailles minimales sensiblement plus élevées afin de favoriser le nombre de reproductions et la maturité, donc le renouvellement de la ressource. Pourtant, les quotas journaliers imposés restent inchangés, y compris pour le bar où des distorsions inexplicables subsistent entre les zones, au lieu d'être soit supprimés ou augmentés, soit adaptés sur base mensuelle ou annuelle. **Plus grave encore est le non-respect imposé des périodes de reproduction par tous les acteurs en mer, alors que les plaisanciers, soucieux de la pérennité, eux le font.** Ainsi, l'utilisation de certains engins (chaluts, sennes tournantes, etc.), comme laisser chaluter sur les frayères causent des dommages destructeurs irréversibles au cœur de la ressource et pour de longues années, cercles vicieux dont nous subissons tous les conséquences.

C'est pourquoi, la FNPP considère que, dans l'intérêt d'une protection durable de la ressource au bénéfice de tous, il est urgent d'imposer à tous pêcheurs et modes de pêche confondus, l'interdiction de pêcher sur les zones de frayères, comme celle des périodes de reproduction, le lieu jaune et le bar étant des priorités.

De la même façon, certaines chaînes de grande distribution continuent de proposer à la vente ces espèces durant les périodes de reproduction et le plus souvent à bas prix. Au-delà du message désastreux que cela véhicule, ces ventes suscitent incompréhension et fort mécontentement. La FNPP demande que l'ensemble de la filière de distribution suive l'exemple de ceux qui ont déjà décidé d'arrêter la commercialisation durant ces périodes depuis plusieurs années.



Concernant le thon rouge, nous contestons la réglementation actuelle qui nous impose un quota extrêmement limitatif, qui persiste scandalement à 1 % du quota national malgré le non-respect dans la répartition du quota par la France de l'application des critères environnementaux de certaines pratiques destructrices. Nous demandons donc que les mesures de gestion mises en place n'imposent pas un arrêt arbitraire anticipé pénalisant plus encore la plaisance, et d'une façon générale un quota équivalent à un thon rouge par bateau et par an.

Il est par ailleurs constaté sur le terrain, ces dernières années, un accroissement notable de la ressource thon, que ce soit en Méditerranée et même dans les zones Manche et Atlantique. Plusieurs effets sont déjà visibles par leur abondance et une proximité accrue des poissons dans la zone des 6 milles, voire une sédentarisation qui déséquilibre ainsi la faune locale et la biodiversité.

Enfin, plusieurs précisions utiles restent toujours en attente dans certains textes pour éviter des interprétations d'application trop divergentes à l'occasion des contrôles. Cela concerne toujours l'arrêté 0123 du 17 mai 2011 sur la question du marquage des prises qui ne devrait être considéré explicitement comme devant être effectué « au plus tard » au moment du débarquement ; de même, et pour les mêmes raisons, une clarification reste nécessaire pour lever toute ambiguïté concernant le décret 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatifs aux engins de relevage et éviter des verbalisations abusives, en précisant que « seuls les appareils de relevage d'une puissance maximale de 800 watts sont permis pour relever les engins autorisés par la réglementation ».

Protection de la bande côtière

La FNPP se prononce résolument contre les pêches intensives pratiquées dans la bande côtière et en particulier contre l'utilisation des matériels traînés qui « détériorent les habitats et les organismes posés sur le fond et n'opèrent aucune sélectivité », comme l'indique l'Ifremer. Nous demandons, comme de nombreux professionnels côtiers, que la réglementation d'interdiction de ces matériels dans la bande côtière soit strictement observée et respectée sans aucune dérogation ni tolérance et que tous les types de sennes, ainsi que les navires usines, soient repoussés au-delà de 12 milles, soit au-delà de la limite des eaux territoriales. **Place aux pratiques écoresponsables.**

La FNPP est par ailleurs très favorable à la mise en place de récifs artificiels à grande échelle dans la bande côtière, comme cela se fait dans de nombreux pays ou dans certaines régions de France avec grand succès, dans le but de favoriser la biodiversité ainsi que le maintien et la reproduction des espèces. Soulignons que ces récifs protecteurs assurent la pérennité de toutes les pêches. Nous suggérons que soit permise l'immersion de structures propres aisément utilisables et ne nuisant pas à l'environnement.

Pêche sous-marine

La réglementation concernant la pêche sous-marine est différente de celle des autres pratiquants de la pêche de loisir. Nous demandons une harmonisation de ces réglementations (temporelles et géographiques). De même, une plus large révision de la réglementation et des dispositions particulières à la pêche sous-marine est indispensable : beaucoup sont très anciennes et devenues inadaptées, voire injustifiées. La FNPP est disposée à partager les informations dont elle dispose pour faciliter une telle démarche.

Denis Cottard
responsable commission pêche





INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Participants : Maurice Rogeret, (76) ;
Dominique Ropars (29) ; Joël Boursereau (85) ;
Éric Donis (76) ; Bondet Michel (50) ; Allain Cossé (50).

Face au peu d'évolutions sur le terrain, et d'une manière générale, le texte de la synthèse du précédent congrès du 28 mars à Bourgenay a été quasiment maintenu dans sa totalité dans ses propositions et complété et renforcé par les commentaires et les recommandations suivantes. Il nous apparaît nécessaire de porter à l'attention des usagers des ports, que les demandes et les revendications formulées ne sont toujours pas suffisamment prises en compte par les CLUPP/CLUPPIP.

Dans cette optique, nous demandons à chaque association FNPP de bien vouloir proposer au gestionnaire des ports de mettre à disposition des usagers une boîte aux lettres pour que l'on puisse y glisser leurs revendications et les remarques pour pouvoir les étudier lors de la réunion du CLUPP et ensuite les soumettre au conseil portuaire et les transmettre aux représentants du CLUPP.

Pour mémoire, un point a été opéré sur les incidences de la circulaire du 6 novembre 2015 relative à la mise en œuvre des transferts de compétences dans le domaine des ports maritimes au 1^{er} janvier 2017 et sur la nouvelle donne relationnelle pour les usagers avec les autorités portuaires (essentiellement groupements de collectivités locales de la loi NOTRe).

À la suite du mutisme des autorités compétentes

Nous réitérons donc nos revendications :

- tout en dénonçant l'augmentation exponentielle ces cinq dernières années, nous aspirons à une **réelle transparence des tarifs et leurs évolutions** (bilan annuel et budget prévisionnel) ;
- deux semaines avant le conseil portuaire, il est nécessaire d'**obtenir les documents juridiquement présentés**, le délai d'une semaine n'étant pas suffisant (huit jours ouvrés).

Documents règlementaires et législatifs

Nous souhaitons que soient modifiés les textes des articles de loi des codes concernés afin d'apporter plus de précision et de clarification sur la gestion et la participation pleine et entière des usagers. À ce jour, considérant l'importance économique des ports de plaisance, il n'est plus acceptable que le rôle du CLUP reste simplement consultatif au sein des conseils portuaires. Nous constatons que les CLUPP et les conseils portuaires, conformément à la loi, ne sont pas toujours mis en place. La situation des ports qui n'ont toujours pas de CLUPP ou de liste d'attente n'est pas acceptable ! **Nous demandons que les autorités compétentes soient directement saisies au plus haut niveau pour que les articles R622-2 et R622-3 soient modifiés en ce sens.**

Listes d'attente dans les ports

Sujet amplement débattu lors de travaux en commission comme au conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques. **Une seule formule, une seule liste d'attente selon des critères bien précis.** Cette liste doit être mise à disposition dans un lieu public (art. 14 titre 3 de la circulaire 80 -22/2/5 du 19 mars 1981).

Pouvoirs d'action du CLUPP et du conseil portuaire

- Nous revendiquons que **chaque port ait son CLUPP** conformément à l'article R622-3 du code des ports maritimes (devenu code des transports) article R 5314-19(V).

- Nous demandons une **clarification sur son statut juridique, sa réelle existence et son fonctionnement.**
- Nous rappelons **notre droit à la communication des documents** (données budgétaires, actes de concession, cahier des charges, règlement particulier de police et plan de la zone portuaire ou de la zone de mouillages organisés).
- Nous réitérons **nos attentes quant à la communication du bilan annuel d'activités, des comptes de l'année précédente et du budget prévisionnel** qui doivent nous être remis huit jours avant la tenue de la réunion du conseil portuaire ; ces documents devant être juridiquement présentés lors de la réunion du CLUPP.
- Nous sommes fondés à demander que **la redevance conserve sa vocation spécifique**, à savoir les dépenses propres au port, conformément à l'article R211-11.
- Nous aspirons à une **réelle transparence** des budgets et à la justification des tarifs ainsi que de leurs évolutions.
- Nous militons avec force pour une **réorganisation fonctionnelle du conseil portuaire** afin que les membres du CLUPP soient représentés à la hauteur de leurs contributions économiques, donnant aux usagers une réelle représentativité.
- Nous voulons une **réelle prise en compte des avis et orientations du conseil portuaire** par les gestionnaires.

Respect des textes existants et leurs applications

Le calcul de la redevance (tarifs)

Nous comprenons que chaque port ait ses spécificités et services, et que les tarifs, dits redevances, ne peuvent présenter une homogénéité nationale. Cependant, **les critères de calcul des tarifs doivent être appliqués de manière générale et cohérente.** Un exemple : les dimensions de ses bateaux sont établies selon les règles prévues par une réglementation internationale (la norme ISO 8666) retranscrite par décret dans le droit français.

Par ailleurs, il doit être exclu juridiquement que des autorités non habilitées puissent prétendre procéder de manière contradictoire à la mesure de la longueur du bateau.

Nos actions

- **Réaffirmation avec détermination auprès des pouvoirs publics** d'une exigence motivée :
 - nous encourageons les associations de la FNPP à **développer les animations** avec les ports et les collectivités ;
 - la mise en place dans chaque département d'un **réfèrent** de la commission portuaire (FNPP) ;
 - une **veille active** sur l'application de la norme ISO 8666 et des différences en vigueur. Uniformité de la méthode de mesure des navires sur tous les ports.
- **Sensibiliser les autorités nationales** par la transmission de cette motion ainsi articulée en trois points majeurs.
- **Convaincre les autorités locales, les concessionnaires et les gestionnaires** du bien-fondé et de l'intérêt mutuel de nos demandes en effet une bonne collaboration et un dialogue constructif apportent des solutions acceptables pour tous.
- **Réactualiser le guide pratique conseil portuaire** à l'attention de l'ensemble des associations FNPP.

De nouveaux problèmes se présentent par ailleurs avec la fin des concessions et la mise en place dans certains ports de garanties d'usages qui souvent ne sont pas justifiées. Ne pas hésiter à faire remonter vos problèmes à la FNPP qui transmettra les questions à la commission portuaire et répondra au mieux. À défaut, la seule solution restante sera de s'adresser à la juridiction compétente.

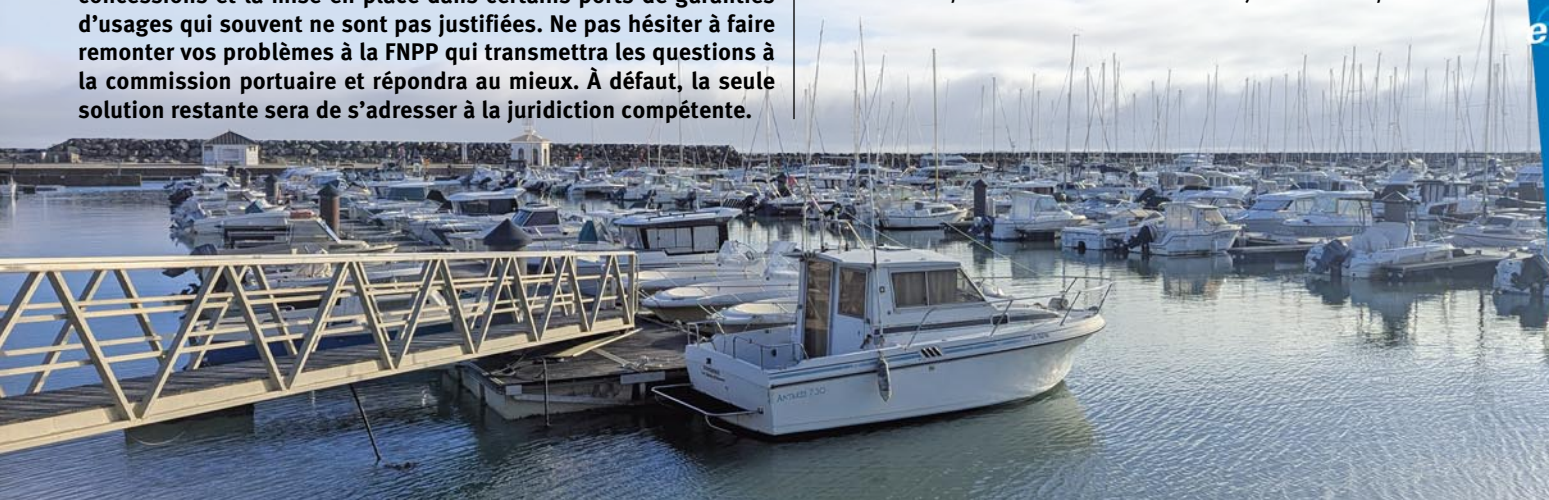
Les dragages des ports

La FNPP tient pour essentiel que soit rappelée l'exigence faite aux gestionnaires de **veiller par l'inscription d'une ligne budgétaire spécifique** à l'exécution des obligations réglementaires et environnementales concernant le volet dragage des ports (article R*211-11 du code des transports maritimes modifié).

Une double mise en garde affichée pour nos adhérents

- L'attention de nos membres est attirée sur **l'obligation d'assurance**, en particulier les clauses responsabilité civile, et options renflouage, remorquage et enlèvement.
- **Recours protection juridique** (art. 42 à 47 des conditions générales) :
« à la condition, en ce qui concerne le recours judiciaire, que le montant des dommages visés à l'article 46 des conditions générales soit supérieur à six fois la franchise générale, sans limitation de somme. »

Dominique Ropars
responsable de la commission infrastructures portuaires



Ateliers Rodbuilding

Formations rodbuilding avec un pro

DURÉE DE LA FORMATION

1j

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

> Le programme

- 1 RECHERCHE DE L'ÉPINE
- 2 MONTAGE DE LA POIGNÉE
- 3 RÉPARTITION DES ANNEAUX
- 4 LIGATURES DES ANNEAUX
- 5 VERNISSAGE DES LIGATURES

→ LE SOIR VOUS REPARTEZ
AVEC VOTRE CANNE À PÊCHE !



PARTOUT EN
FRANCE



INFOS





ENVIRONNEMENT

Les deux commissions sciences participatives/environnement sont devenues deux sous-commissions naturellement fondues au sein d'une même commission sur décision du conseil d'administration.

Visibilité FNPP en « milieu environnement »

Divers points ont été abordés dans l'esprit d'une confluence d'intérêts au niveau local qui doit s'élever au niveau régional et national.

En règle générale, les acteurs des différents cénacles sont assez similaires malgré des particularités locales et par façade. Ces acteurs sont à la fois des politiques locaux et des associations.

Nous devons être plus présents et visibles au sein de ces instances. Chaque comité départemental pourrait identifier un responsable sciences participatives/environnement dont la déclinaison se ferait au sein de chaque association.

Partenariats et études

Afin d'améliorer le rayonnement de la FNPP au sein du monde de la recherche comme associatif et administratif, il convient de favoriser les partenariats et les contacts formels avec les entités participantes à différents projets. Par exemple, la dynamique lancée en rivière d'Étel concernant les nurseries à seiches pourrait voir une plus grande visibilité de la FNPP en tant que participant sous l'égide d'un autre chef de projet.

Il devient nécessaire d'avoir une meilleure visibilité de l'état des lieux des actions auxquelles la FNPP est partie prenante. À cet effet, un catalogue va être édité (type one page) des actions passées, présentes et envisagées à court et moyen terme. Cela concerne notamment les études « Peau bleue », « marquage thon rouge », « observations des orques en Biscaye », « requin renard »... Toute proposition est la bienvenue.

Un grand projet de nurserie à bar/loup au niveau national pourrait être initié avec les sociétés d'exploitation des ports de plaisance et autres acteurs locaux et du ministère de l'Environnement. Cette action pourrait être le point d'orgue du dossier d'agrément environnement afin de labelliser nos actions de réensemencement. Des partenariats privilégiés avec l'Ifremer et d'autres instances type OFB, Natura 2000 doivent être initiés au niveau départemental sous l'égide des vice-présidents. Des exemples vécus seront documentés par Annick Danis.

L'idée de création des comités départementaux de suivi de la pêche de loisir est lancée pour étude au niveau comité directeur FNPP. Chaque vice-président sera chargé de vérifier la pertinence sur sa sous-région de la création d'une telle instance avec le comité des pêches et la préfecture.

Sur proposition de la commission, **un budget FNPP dédié aux actions environnementales devrait être alloué annuellement à chaque vice-présidence** et à la décision des vice-présidents au profit des associations actives dans ce domaine.

Au niveau éolien, il serait judicieux que la FNPP soumette l'idée d'une compensation financière offerte par les développeurs au profit de la FNPP et de ses actions environnementales. Un courrier en ce sens sera proposé par Patrick Zimmermann.

Le dossier d'agrément environnement suit son cours. Le secrétariat de la FNPP pourrait apporter son concours pour la constitution des pièces d'archives. L'objectif est de le donner à la ministre de l'Environnement lors de son passage lors du salon de Nantes en mai prochain.

Patrick Zimmermann
pour la commission environnement



SCIENCES PARTICIPATIVES

L'existence de cette sous-commission a été créée à la suite de l'étude participative de la dynamique des populations des palourdes engagée en 2015 par les pêcheurs à pied d'une douzaine d'associations affiliées à la FNPP. En 2026, la soutenance d'une thèse écrite par Jade Mogeon de l'École doctorale de l'université de Nantes apportera une expertise scientifique complémentaire. Quelques résultats de ce travail peuvent être présentés mais ne seront pas diffusés car encore partiels.

Les objectifs de cette sous-commission

Les plaisanciers et pêcheurs de loisir veulent être reconnus comme de véritables sentinelles de la mer. Ils participent à de nombreuses actions sur le littoral et en mer, ils sont initiateurs de projets avec pour but de faire évoluer bonnes pratiques et connaissances dans l'intérêt de tous (relire les n° 82 et 84 de *Pêche Plaisance*).

Toutefois, pour être mieux entendu, il devient nécessaire d'établir des partenariats avec des organismes scientifiques et certaines associations environnementales reconnus officiellement qui apportent leurs expertises complémentaires à nos connaissances et observations du milieu marin. Ainsi, les services de l'État devront admettre que nous sommes des acteurs importants, incontournables et partie prenante.

Possibles perspectives ?

L'inventaire non exhaustif connu des actions de sciences participatives dans le cadre de la fédération met en évidence la diversité des thèmes traités par les bénévoles.

- Il en ressort que la plupart des associations affiliées à la FNPP souvent partenaires des collectivités territoriales s'investissent dans le **nettoyage de plage**. La sous-commission souhaite et demande que la FNPP s'implique pour instaurer une date à la main des associations dans le mois de la fête du littoral et communiquer sur cet événement. L'inscription sur le site de la fête de la mer et des littoraux, par les associations participantes, permettra à la FNPP d'avoir une visibilité médiatique.

- **Mise en évidence de l'existence de la biodiversité dans les ports de plaisance.** Le but est de mettre en évidence l'étonnante biodiversité d'un port de plaisance, faune et flore variées que l'on ne soupçonne pas sur l'eau, sous l'eau, sur les quais, dans les airs, constituant des écosystèmes particuliers. Il est possible, dans

plusieurs ports de nos côtes, de constituer un état des lieux en y associant universités, spécialistes, etc. La responsable de la sous-commission se mettra à la disposition des associations volontaire pour faciliter cette démarche.

- **Quel sera l'impact du parc éolien en préparation au large de l'île d'Oléron ?** Le comité FNPP Charente-Maritime a été sollicité par RWE, un des candidats qui a répondu à l'appel d'offre pour implanter ce parc. Afin de recueillir les avis et ressentis des pêcheurs de loisir sur les conséquences possibles sur leurs pratiques, le CD17 a proposé de mener en partenariat avec RWE et Ifremer deux études. Il serait d'ailleurs intéressant de les mener aussi dans les zones où sont déjà installés des parcs éoliens.

Annick Danis
responsable de la commission
sciences participatives





PÊCHE À PIED

Participants : Gilles Sauvegrain (85) ; Norbert Lelandais (50) ; Jean-Yves Crochet (85) ; Bernard Avoine (50) ; Jean-Yves Bossard (85).

Absent : Jean Lepigouchet, responsable de la commission (50).

La réglementation de la pêche à pied dépend de chaque département ou région. De ce fait, les arrêtés qui sont pris par les préfets de région ne tiennent pas suffisamment compte des arrêtés voisins. C'est l'un des grands problèmes de la pêche à pied.

L'harmonisation

L'harmonisation est un des objectifs de la charte signée en 2010 et qui devait être mise en œuvre. Aussi, il est nécessaire d'harmoniser autant que faire se peut, les règles, et en particulier la description des engins de pêche en tenant compte toutefois des usages locaux.

Par ailleurs, les espaces de pêche se réduisent de plus en plus, notamment en raison de l'augmentation des cultures marines de toutes sortes. **Il n'est pas normal que les associations ne soient pas consultées lors de projets d'agrandissement ou d'installation de cultures marines** ; les associations en accord avec les comités régionaux des pêches maritime et des élevages marins voire le CNPME (Comité national des pêches maritimes et élevages marins) seraient force de propositions pour définir les zones d'accès aux zones de pêche.

L'information faite par les services de l'État est globalement insuffisante. On peut constater sur leurs sites que les mises à jour ne sont pas toujours faites. **Ce sont bien souvent la FNPP et les clubs locaux qui assurent cette information** avec leurs propres outils dont s'inspirent largement les parcs marins, par exemple. Il est indispensable de généraliser les panneaux d'information aux accès à la mer.

Par ailleurs, **on assiste ici et là, à la mise en place de zones de protection forte**. Il n'est pas acceptable que ces zones et également les arrêtés de biotope, soient définis sans que soient consultées les instances locales et en particulier les associations de pêche en mer. **Nous demandons que l'obligation d'être systématiquement associés à ces projets soient officiellement généralisée.**

Quelles sont nos demandes ?

- Une extension des comités de suivi sur tous les départements littoraux.
- Un affichage réglementaire généralisé et à jour aux accès à la mer pour l'information des pêcheurs à pied (inciter les communes à le faire en liaison avec l'OFB).
- La mise en place d'une plateforme d'information permettant de connaître les règles en tous lieux.
- Une harmonisation des règles de pêche à pied :
 - un quota par espèce et non toutes espèces confondues et en nombre d'individus quand cela est possible,
 - une distance à respecter et la même partout par rapport aux concessions conchylicoles.
- L'abrogation des arrêtés obligeant au marquage de certaines espèces.
- Un balisage suffisant des installations conchylicoles (normalement obligatoire) et nous disons STOP aux extensions des concessions conchylicoles, quand la capacité trophique du milieu est déjà à saturation.
- Une obligation réelle et mise en pratique d'enlèvement des tables métalliques laissées sur place après l'arrêt de toute concession conchylicole, avec remise en état naturel de l'estran : trop de tables restent durablement à l'abandon provoquant de sérieux problèmes de sécurité.
- Une révision des dates d'ouverture face à l'abondance constatée des pousse-pied, sur une période non discontinuée, donc sans fermeture, du 15 sept. au 15 avril.
- Concernant les réensemencements et autres actions pour la préservation de la ressource : **la commission ne s'oppose pas aux réensemencements à condition que cela profite à tout le monde, professionnels et récréatifs.** Toutefois, se pose le problème du financement. Un groupe de travail local ou à plus grande échelle comprenant toutes les parties concernées, doit être constitué et soutenu par les Autorités.

La commission pêche à pied



Cette notion de durabilité est devenue un leitmotiv pour beaucoup

En matière de pêche, ce terme a surtout pour vocation de se donner bonne conscience. Les décisions de restauration de la ressource, pour nous assurer une exploitation durable, se font malheureusement de façon quasi exclusive sur le dos de la pêche de loisir, ceci en occultant les mesures nécessaires et élémentaires pour y parvenir.

Pour la seconde année consécutive, la **pêche du lieu jaune** nous est fermée les quatre premiers mois, sous couvert de repos biologique. Pendant ce temps, **les débarquements de cette espèce par la pêche professionnelle sont tels qu'ils permettent de fournir quotidiennement les étals des grandes surfaces à bas prix**. Les promotions étaient récurrentes cet hiver, telle cette tonne de lieux proposée à moins de 7 € le kilo dans un hypermarché finistérien. Une fin peu valorisante pour ce poisson de grande qualité.

Et l'argument du prix abordable pour tous ne pourra tenir longtemps face à une ressource que l'on nous dit effondrée.

Certains pêcheurs artisans ont bien compris que nous ne sommes plus dans une logique durable et demandent de façon de plus en plus insistante à **restreindre l'accès à certaines ressources pendant cette période de reproduction hivernale**. Les pêcheurs capverdiens

pourraient nous servir d'exemple. Un récent séjour dans l'archipel m'a rappelé à quel point cette notion de durabilité était bien concrète pour eux. Lors d'une sortie sur un de leurs spots, j'ai vu mon binôme

du jour, pêcheur sous-marin professionnel, laisser passer une demi douzaine de wahoos qu'il estimait trop petits. Pourtant la taille des poissons, autour des 78 kg, était de toute évidence au-dessus de la maille réglementaire en vigueur dans le pays.

La demande en poisson, liée à l'activité touristique, est telle qu'il pourrait écouler la totalité de ses captures sans difficulté. Mais outre ce souci de préservation, se pose celui du prix. **Restreindre les débarquements est un gage de cours élevé**. Lors de mon premier séjour au Cap



Vert, il y a plus de vingt ans, le prix moyen du wahoo était de l'ordre de 2 € le kilo. Cette année, pour la première fois, il a atteint les 10 €.

Cette leçon de réalisme devrait nous faire réfléchir. Cependant, transposer le modèle capverdien dans notre pays n'est pas vraiment envisageable, nos pêcheurs devant fournir un tout autre marché, celui de la consommation de masse. **L'équation prix/rémunération, qualité, quantité et préservation restera compliquée à résoudre. Mais effectivement, limiter certaines hivernales nous y aiderait.** L'autre leçon de cette expérience capverdienne serait la **sélectivité de leur méthode de pêche**. Cette faculté de choisir sa prise est unique et répond parfaitement aux critères de durabilité. Et **la pêche sous-marine est particulièrement bien adaptée à l'espèce recherchée et aux conditions locales**, ces zones tropicales offrant de bonnes conditions de pratique et des espèces pélagiques accessibles.

En France, l'évolution de la plongée dans le monde de la pêche professionnelle est bien réelle. Cependant elle reste assez marginale et se concentre sur des pêcheries bien précises, tels la Saint-Jacques, les oursins ou les ormeaux. **Mais mon propos vise surtout à mettre une nouvelle fois en avant cette sélectivité unique qui caractérise, à l'instar de la ligne, la pêche en apnée : un choix, un tir, un poisson et aucune autre atteinte à l'environnement.**

Les aires marines protégées dans leur quête de préservation de la ressource et de son habitat devraient avoir cette réflexion sur la durabilité des méthodes de capture et, en toute logique, faire cette promotion des pêches à la ligne et sous-marine. **Malheureusement, sanctionner les seuls pêcheurs de loisir, qui pratiquent pour beaucoup ces pêches douces, reste à ce jour la seule réponse de nos décideurs pour se justifier « d'actions durables ».**

Joël Arvor
responsable
commission
pêche sous-
marine



VOUS AVEZ PÊCHÉ UNE ARAIGNÉE MARQUÉE !



PARTICIPEZ À L'ÉTUDE
AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER LES CONNAISSANCES
SUR L'ARAIGNÉE DE MER !



À faire en cas de capture :

1. Appelez ou envoyez un sms au numéro de la zone concernée avec les infos importantes
2. Remettez l'araignée à l'eau !

DO NOT REMOVE	SEALED
Programme national de suivi de la pêche à la ligne	
N° de la zone : 02 30 76 81 75	
Date de capture : 06/04/25	
Position GPS : 47° 45' N 12° 30' W	
Présence d'oeufs : []	



CONGRÈS EN IMAGES

Lors de l'assemblée générale du 30 mars, le président Jean Mitsialis a rappelé dans son rapport moral les nombreux dossiers actuellement en cours et remercié l'ensemble des responsables qui s'investissent toute l'année pour maintenir le développement de la FNPP et de la Confédération Mer & Liberté.

Les travaux des commissions (synthèses p. 11 à 20) ont été adoptés à l'unanimité. Le comité directeur a par ailleurs voté les candidatures de **Denis Cottard** (remplace Dominique Viard pour la vice-présidence de la région Manche est et mer du Nord) et **Luc Martinez** (chargé de mission auprès de Bruno Fanara, vice-président Aquitaine).

Ce séjour à Talmont-St-Hilaire, **studieux mais aussi convivial** fut l'occasion de réunir une grande partie de nos présidents d'associations, venus de toute la France, dans un cadre propice à la réflexion et à la détente. Bravo et merci aux organisateurs pour la qualité de cet évènement qui s'est clôturé par la visite en barque du site remarquable de la Venise Verte dans le marais poitevin.

Le prochain congrès FNPP organisé sur trois jours aura lieu en 2027, les candidatures des équipes qui souhaitent à leur tour accueillir ce traditionnel rassemblement sont recevables dès à présent !



<https://tvvendee.fr/plus-info/le-de-linfo-la-federation-nationales-de-la-plaisance-et-des-peches-organisait-3-jours-dassemblee-generale/>

p



La signature du contrat de partenariat Fnpp/Matmut&Co



matmut
& CO

Le 30 avril 2025, au siège parisien de la Matmut, Jean Mitsialis, président de la FNPP et Stéphane Gascoin, responsable projets, offre et prévention IARD, représentant la direction générale de la Matmut, ont signé une convention de partenariat qui permet de proposer une offre d'assurance privilégiée pour les bateaux des adhérents FNPP.

Cette convention : l'aboutissement d'une réflexion sur deux années

- Mi-avril 2023 : décision de **lancer la réflexion** à l'assemblée générale du congrès FNPP du Cap d'Agde.
- 2023 : **enquête** auprès des adhérents de la FNPP, possesseurs de bateaux, pour faire le point des assurances actuelles et des attentes des adhérents. Retour et exploitation des réponses.
- Janvier 2024 : **présentation des résultats de l'enquête** en comité directeur de la FNPP.
- Printemps 2024 : préparation de l'**appel d'offre** auprès des compagnies d'assurance.
- Mai 2024 : **consultation** des grandes compagnies d'assurance.
- Juin/fin oct. 2024 : **analyse comparative** des offres et **première sélection** de trois compagnies.
- Nov./déc. 2024 : approfondissement des trois propositions et **audition des trois compagnies** par le jury constitué par la FNPP.
- Janvier 2025 : **choix de l'offre Matmut & Co, avec son partenaire courtier WTW Yachting.**
- Fin janvier 2025 : **présentation au comité directeur de la FNPP.**
- Janv./mars 2025 : **élaboration du contrat de partenariat.**
- Fin mars 2025 : **présentation du partenariat à l'assemblée générale du congrès FNPP de Port-Bourgenay** ayant eu lieu à Talmont-St-Hilaire.
- 30 avril 2025 : **officialisation de ce partenariat** par la signature de la convention.

Les objectifs de cette démarche

Aboutir à une offre optimisée d'assurance bateau pour les adhérents de la FNPP qui propose :

- des garanties particulièrement adaptées à l'utilisation des bateaux des adhérents de la FNPP ;
- un tarif préférentiel et attractif, très bien positionné par rapport à la concurrence pour des garanties équivalentes ;
- un suivi commercial de qualité et un traitement efficace des sinistres.

Pour toute demande de cotation assurance bateau FNPP à Matmut & Co, contacter WTW Yachting :

Pour plus d'informations

- 📍 **En Agence :** WTW Yachting Port de Plaisance
BP 66 - 44380 PORNICHTET
- 📞 **Par Téléphone :** 02.28.55.01.01 (prix d'un appel normal)
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ✉️ **Par e-mail :** contact@wtw-yachting.com

wtw
WTW Yachting

Le nouveau nom de Gras Savoye Yachting





Confédération Mer & Liberté

Défense de la plaisance, des pêches en mer, récréatives et sportives



Assemblée générale



Inauguration du festival (partenaires organisateurs et officiels)

LES ACTUALITÉS

Retour sur le festival national de la pêche

Daniel Labaronne, Jean Mitsialis, Benoît Mayolle, Gérard Peroddi, Alain Scriban

Le festival de la pêche à Nantes s'est tenu pour sa première édition du 23 au 25 mai dernier. On peut raisonnablement dire qu'il a été un grand succès avec la visite de près de vingt mille visiteurs auprès d'une centaine d'exposants avec une grande diversité de matériels, bateaux et de démonstrations sur l'eau. Une chose aura agréablement frappé tout le monde : un très grand nombre de jeunes au côté d'une foule de tous âges. Une illustration donc supplémentaire, s'il en était besoin, que la pêche en mer de loisir et sportive est, et reste, une activité populaire profondément ancrée dans la culture et les traditions, et qui transcende les différences sociales et générationnelles. Elle rassemble passionnés et curieux, jeunes et anciens, citadins et ruraux, dans un partage d'expériences et de savoirs qui renforce le lien entre l'homme et la mer au plus près des réalités et de la nature.

Initié sous sa forme actuelle par les équipementiers liés à notre passion via le Gifap - syndicat professionnel dédié à la défense des intérêts économiques, techniques et réglementaires des industriels, fabricants, importateurs, distributeurs et détaillants d'articles de pêche sur le marché français -, cet événement a été développé en partenariat direct avec la pêche en mer de plaisance et sportive représentée par la Confédération Mer & Liberté (CML), dont fait activement partie la FNPP, ainsi que celui de la pêche en eau douce représentée par la FNPP, Fédération nationale de la pêche en France. Ajoutons qu'ExpoNantes, avec son équipe sur place, a été également un partenaire organisateur avec qui les relations ont été excellentes en faisant de cet événement une réussite.

Nantes avait déjà été au centre de l'attention avec son fameux salon de la pêche en mer, initié à l'époque notamment par le regretté Hubert Guillois dont nombre des présents ont ici encore salué la mémoire.

Plus qu'un salon, mais bien nommé festival, l'idée par notre présence sur le stand de la CML et son simulateur très animé, en a été de montrer que l'ensemble de la filière pêche s'est rassemblée autour d'un même événement face à des défis dont nombre d'entre eux sont communs ; tous évoluent avec un souci constant d'agir de façon responsable envers les écosystèmes, l'environnement et la biodiversité à préserver, tout cela aussi par le respect et la diffusion de bonnes pratiques au plus proche de la nature et grâce au travail de toutes nos fédérations et associations. Il n'était donc pas ici que de pure communication ou de postures pour servir tel ou tel intérêt personnels ou faire croire par des mots à des lendemains meilleurs.

C'est pourquoi ce festival a aussi été l'occasion de nombreux échanges et de débats entre partenaires et avec le public.

Car c'est bien grâce à vous, adhérents, associations et présidents de la FNPP, mais grâce à ceux des quatre autres fédérations (FFPS, FNANP ex-UNAN, FFESSM, FFPF) qui composent la Confédération Mer & Liberté, qu'ensemble nous pourrions faire bouger les choses en couvrant tous les types de pêche, mais aussi la sécurité, le portuaire et bien d'autres aspects. À cela s'ajoutent évidemment nombre d'activités du littoral (via les communes, ports, commerces, tourisme) qui en dépendent.

Face à nous, les mauvaises habitudes et les obstacles sont nombreux. Parfois aussi le manque de courage qui milite à couvrir des intérêts plus immédiats ou à court-terme en prenant trop souvent le dessus.





C'est donc par nos fédérations rassemblées et en étant à l'écoute des pêcheurs au travers de nos associations, que peu à peu nous pourrons et devons faire évoluer les choses en étant à la table des discussions tant au niveau local, régional que national. Toutefois s'il le fallait, nous n'hésiterions pas à aller plus loin pour démontrer notre volonté en vue de faire évoluer les choses.

Faut-il rappeler que la force économique de la pêche plaisance et du nautisme, tous deux trop souvent pris comme variables d'ajustement dans d'autres contextes, représentent plusieurs milliards d'euros, comme il est tout aussi bon de rappeler à certains preneurs de décisions que cela implique un nombre d'électeurs qui se compte en millions ?

Ce festival par les acteurs présents, qu'ils aient été exposants ou visiteurs, a donc été le reflet de cette diversité. Mais il a été aussi le témoin, il ne faut pas le cacher, d'un malaise croissant des pêcheurs, comme de nos adhérents, lié à l'incompréhension créée par l'accumulation de contraintes réglementaires ou de tous ordres sans qu'elles soient toujours justifiées – et donc explicables – ou mis au service d'une réelle vision et/ou stratégie équitable(s) ou partagée(s) sur la base d'une vraie analyse d'impact.

Ce n'est pourtant pas faute de les dénoncer avec force et argumentation auprès des preneurs de décisions. Mais **cette non-reconnaissance des efforts des plaisanciers fédérés** qui s'investissent pour transmettre bonnes pratiques et valeurs entre générations, ou donnent beaucoup de leur temps pour participer à tout niveau en étant souvent force de proposition, est très préjudiciable.

Cela est pourtant régulièrement rappelé à tous les niveaux, à commencer aux services concernés ou avec les ministres en place que nous ne manquons pas d'alerter et saisir concrètement. Mais une certaine instabilité n'a favorisé ni la prise de décision, ni la volonté de mettre en place une vision équilibrée, durable et assise sur une meilleure compréhension des réalités du terrain vers des solutions assurant le respect et l'avenir de notre passion et de nos libertés.

C'est donc dans ce contexte que la Confédération Mer & Liberté a tenu son assemblée générale sur place et en marge de ce festival. Elle a été bien sûr l'occasion de rappeler le constat dont nombre des enjeux et difficultés avaient déjà été présentés par le président de la FNPP lors de notre dernier congrès de Talmont-Saint-Hilaire et dans son précédent éditorial.

C'est pourquoi, pour, répondre au besoin de renforcer notre action commune, le conseil d'administration qui s'en est suivi, a décidé un renforcement de l'organisation et de la représentativité de la CML.

Aux côtés des deux co-présidents renouvelés (Jean Mitsialis et Gérard Peroddi) :

- Patrick Zimmermann prend en charge la stratégie et la coordination des travaux des commissions ;
- Alain Scriban, les relations institutionnelles & avec les partenaires, la communication et les relations avec la presse, en collaboration avec Vincent Ravel ;
- Simone Falce, les aspects administratifs, juridiques et le bon fonctionnement des commissions en tant que secrétaire générale.



Par ailleurs, les trois commissions de travail, en mettant en commun les expertises respectives de chacune de nos cinq fédérations, ont pour mission de renforcer notre argumentation et notre mobilisation à tous niveaux sur les dossiers « chauds » : bar, lieu jaune, thon, gestion des ports et des ZMEL, accès équitables et navigation dans les AMP, Natura 2000, champs éoliens, parcs marins et aires marines protégées, arrêt des pêches et engins destructeurs, respect uniformisé des zones et périodes de reproduction etc. Autant de sujets pour lesquels il ne faut pas baisser les bras malgré la multiplicité des obstacles, des interlocuteurs et des intérêts contradictoires.

Un seul objectif : préserver avant tout notre espace de liberté et que les efforts consentis par les pêcheurs plaisanciers soient non seulement reconnus et mieux respectés, mais aussi exigés de façon analogue de toute la filière tout en arrêtant d'opposer les uns aux autres.

Alain Scriban
vice-président conseil communication et secrétaire général

1-Commission pêche en mer de loisir et sportive, pêche du bord, pêche à pied, pêche sous-marine animée par Joël Bréchaire, Amine Mammeri et Jean-Marie Perez ; commission plaisance (portuaire, zmel, parcs marins, éolien, aires marines protégées, sécurité etc.) animée par Louis Penhouët et Christophe Goumas ; commission environnement (biodiversité marine et littoral sciences participatives, problématique des agréments), animée par Fabrice Gosselin et Luc Martinez.



Bien avant le décès de notre ami Dominique Viard, le CRPLM Hauts-de-France rencontrait des difficultés à fonctionner correctement.

En effet, plusieurs associations des Hauts-de-France ont quitté progressivement la FNPP et par la même occasion le CRPLM. D'environ dix associations adhérentes lors de sa mise en place, il ne restait plus que cinq associations en 2024. Également, beaucoup de difficultés à trouver des volontaires dans les associations pour prendre des postes à responsabilité dans le comité régional. Dominique avait organisé une réunion à Audresselles le 13 janvier 2024 pour relancer les équipes, malheureusement sans trop de résultats.

Une nouvelle réunion a été organisée le 25 mars 2025 à Boulogne-sur-Mer pour tenter de réunir les associations des Hauts-de-France. Quatre associations étaient présentes : Espadon club de Boulogne-sur-Mer, Loups de mer de Dunkerque, Plaisanciers d'Audresselles et Sternes pêche en mer de Berck-sur-Mer. Assistaient également à la réunion : Jean Mitsialis, président de la FNPP, et Denis Cottard, vice-président FNPP région Manche est-mer du Nord (successeur de Dominique Viard) et vice-président du CPP76. Ces deux personnes avaient été invitées à notre réunion pour échanger sur l'avenir du CRPLM Hauts-de-France.

Les quatre associations présentes ont commencé la réunion en nommant un **nouveau bureau** (lié au décès du président Dominique Viard et des absences répétées du trésorier au sein du CRPLM). **Ont été élus : Jean-Luc Coret, président (Sternes pêche en mer Berck-sur-Mer), Antoine Benoit, trésorier (Plaisanciers Audresselles) et Guy Raavel, secrétaire (Espadon club Boulogne).**

Sur le devenir du CRPLM, après discussions et plusieurs scénarios envisagés, il a été décidé d'un commun accord de réaliser une fusion-absorption entre le CPP76 (Comité pêche plaisance 76) et le CRPLM Hauts-de-France. Les administrateurs ont confié au secrétaire Guy Raavel la rédaction d'un projet de traité de fusion-absorption qui circule actuellement pour approbation entre les deux régions Hauts-de-France/Haute-Normandie. **Ce regroupement pourrait s'appeler CRFNPP-HF-HN (Comité régional fédération nationale plaisance pêche en mer - Hauts-de-France-Haute Normandie).** Les représentants de la FNPP présents ont donné leur accord sur ce projet.

Pour information, en 2024, le CPP76 regroupait sept associations pour cinq-cent-cinquante adhérents déclarés à la FNPP, alors que le CRPLM Hauts-de-France en comptait cinq pour quatre-cent-sept adhérents déclarés à la FNPP. Nous militerons et espérons que de nouvelles ou anciennes associations de pêcheurs de loisir ou plaisance en mer viennent ou reviennent rejoindre les rangs de ce comité régional à venir. En lui souhaitant bon vent et belles prises...

Jean-Luc Coret
président des Sternes pêche en mer Berck-sur-Mer

MANCHE

La plaisance et la pêche de loisir en mer dans la Manche

La Manche compte trois cent trente kilomètres de côtes et quatorze ports maritimes départementaux ; il y a d'une part les ports de plaisance dimensionnants qui sont par ordre d'importance Cherbourg-en-Cotentin, Granville, Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Diélette-Flamanville, Port-Bail-sur-Mer et Barfleur. D'autre part les ports patrimoniaux historiques de La Hague, et du Val de Saire. Le port de Carentan qui n'est pas sur le domaine public maritime communal est exclusivement géré par la commune de Carentan-les-Marais.

Tous les ports maritimes départementaux sont désormais gérés par la SPL des ports de la Manche, sauf Diélette dont la procédure est en cours pour une passation après des travaux conséquents de la Communauté d'agglomération du Cotentin au département. Quant aux trois ports de Cherbourg-en-Cotentin, Chantereyne, Querqueville et Les Flamands, ils sont concédés et gérés par la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le cas particulier des **ports patrimoniaux** qui sont d'ouest en est, Goury, Port-Racine, Omonville-la-Rogue, Le Becquet, Fermanville Port Pignot et Port Lévi, et Roubaril a fait l'objet de négociations afin que les associations ne soient pas évincées totalement de leur gestion. Ils ont tous des conventions négociées entre le conseil départemental et les associations d'usagers adhérentes au CPML50-FNPP.

Concernant l'application du **code des transports** dans sa partie ports maritimes, on peut dire que les conseils portuaires organisés par le département de la Manche sont bien tenus ; le seul problème est qu'ils sont consultés après la prise des décisions. Concernant les CLUPP, ils ne sont réunis que tous les cinq ans pour l'élection des représentants des usagers permanents de la plaisance au conseil portuaire. Le département estime que les associations d'usagers et de plaisanciers majoritaires font bien le travail d'information. Nous constatons aussi le manque d'information des usagers quant à l'existence et la connaissance du CLUPP, du rôle des membres du CLUPP et des élus représentants au conseil portuaire.

Des associations de la Manche, là où il n'y a pas de port, sont des pêcheurs plaisanciers qui mettent à l'eau leur bateau avec tracteur-remorque : Jullouville, Lingreville, Créances, Bretteville-sur-Ay, Vauville-Hague, Urville-Nacqueville, et côte Est Cotentin. Ceci est devenu compliqué avec le code de l'environnement : « **interdiction de circulation et stationnement sur le domaine public maritime** », ce qui nous a amenés à **négoier avec les services de l'état (DDTM) un arrêté qui autorise la circulation et le stationnement matérialisé par les communes à leurs frais et versement d'une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime.** Les conventions établies entre la DDTM et les communes il y a cinq ans sont en cours de renouvellement, les plaisanciers doivent signer une charte qui les oblige à respecter l'environnement. D'autres associations de la Manche gèrent des zones collectives de mouillages, Le Caban-Digulleville, Anse de Landemer-Montfarville et Champeaux ; elles sont soumises à une autorisation et une taxe d'AOT est reversée annuellement à la DDTM. Une association atypique, Les amis du Havre Jouan Flamanville, qui utilise une cale de mise à l'eau construite illégalement dans les années soixante, bataille avec la commune pour qu'elle soit reconnue par la DDTM. **Ces vingt-cinq associations composent le CPML50-FNPP et fédèrent environ deux-mille-huit-cents adhérents cette année. Un travail de plus de vingt années !**

Réflexion sur l'organisation
du congrès FNPP en 2027

Afin de poursuivre la dynamique de nos structures en sensibilisant les plaisanciers et pêcheurs de loisir en mer de la Manche, une réflexion est en cours pour proposer à notre fédération, l'organisation du congrès national en Manche en 2027, après l'avoir organisé en 2003 et 2014. Par l'intermédiaire des médias, nous espérons **attirer l'attention des milliers de pêcheurs qui fréquentent notre département** et par cet engagement, démontrer l'importance d'être fédérés et structurés à tous les niveaux, associations, comité 50, fédération et confédération.

Le bureau du CPML50-FNPP

Le projet hydrolien dans le golfe du Morbihan, autrefois porteur d'espoirs pour la transition énergétique bretonne, a été officiellement abandonné en 2025. Ce revers marque la fin d'une initiative visant à exploiter l'énergie des courants marins pour produire de l'électricité renouvelable.

Lancé en 2018 par la société Morbihan Hydro Énergies, le projet prévoyait l'installation de deux hydroliennes dans le golfe du Morbihan, zone réputée pour ses forts courants. Le projet a rapidement suscité des inquiétudes parmi les associations locales de pêcheurs et de plaisanciers, qui redoutaient des impacts négatifs sur les écosystèmes marins et leurs activités. Six associations ont déposé un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant l'implantation des hydroliennes.

Le 3 mars 2025, le Conseil d'État a annulé l'autorisation environnementale délivrée par le préfet du Morbihan, estimant que l'étude d'impact présentée était insuffisante pour évaluer les conséquences du projet sur l'environnement. Cette décision a entraîné la liquidation judiciaire de Morbihan Hydro Énergies, mettant un terme définitif au projet.

Au-delà des aspects de rentabilité et de viabilité des initiatives hydroliennes en France, quels impacts ont-elles sur la pêche de loisir ?

Quelques aspects techniques et environnementaux sont à considérer et surtout à définir plus précisément dans les études d'impact :

Potentielles restrictions à nos zones de pêche

En effet des hélices de plusieurs mètres de diamètre imposent des restrictions d'accès autour des dispositifs pour des raisons de sécurité (risque d'accrochage des lignes, hélices en mouvement). Certaines zones fréquentées par les pêcheurs de loisir peuvent devenir inaccessibles. Cela concerne notamment les chasseurs sous-marins.

Modification des écosystèmes

Les ancrages à faible profondeur peuvent altérer les fonds lors de l'installation des socles des hydroliennes, en particulier sur les zones de frayères.

Changements hydrodynamiques locaux

Les changements en vitesse et direction des courants peuvent affecter les zones de frai, d'alimentation ou de repos de certaines espèces dont notamment les espèces dites sensibles (bar en particulier).



Bruit rayonné en basse fréquence

Il semblerait par ailleurs que le bruit sous-marin rayonné perturberait le comportement des espèces à proximité.

Risque de collision entre les hydroliennes et les poissons.

A priori, le risque est faible. Des données locales pourraient cependant être obtenues auprès de la société exploitant l'hydrolienne d'Ouessant.

Appauvrissement des zones de pêche

Si les éléments précités étaient confirmés, la chaîne trophique locale pourrait être perturbée.

Manque de concertation

Comme souvent dans les projets ENR, il persiste un défaut d'information ou de concertation préalable avec les pêcheurs de loisir notamment en matière de réduction des impacts et de compensations.

Pour conclure, les impacts potentiels des installations d'hydroliennes sur la pêche de loisir ne sont pas systématiques, mais dépendent fortement de la taille et du type d'installation, du site choisi et de la qualité du dialogue entre les porteurs de projets et les usagers du littoral. La FNPP recommande donc :

- des études d'impact rigoureuses et transparentes,
- des mesures de suivi environnemental,
- et une concertation la plus précoce possible avec les associations de pêcheurs et leurs fédérations.

Patrick Zimmermann
président du CD56

Mille Sabords Crouesty

Le Club de pêche de la presqu'île de Rhuys (CPPR), avec son partenaire et sponsor Rodhouse, a remporté la deuxième édition du Crouesty Fishing, un challenge de pêche amical organisé les 3 et 4 mai 2025 au port du Crouesty à Arzon.

Cette compétition, axée sur la **pêche sportive du bar en mode « No-kill »**, a rassemblé quarante-trois équipes, soit cent-vingt-neuf pêcheurs passionnés. Six équipes du CPPR ont participé à ce challenge, un bateau commissaire du CPPR plus des bénévoles accompagnaient le YCCA du Crouesty partenaire du CPPR. L'équipage **Team CPPR/Rodhouse 2** composé de membres du CPPR Mickael David, Fred Artur et Morgane Bideau, s'est distingué en décrochant la première place avec un total de 543 points, devançant de justesse **Rodhouse 1** qui a obtenu 541 points. Cette performance souligne l'engagement et la préparation rigoureuse des membres du CPPR, qui ont su tirer parti de leur connaissance des eaux locales et de leur expertise en matière de pêche sportive.

Le Crouesty Fishing, co-organisé par Le Mille Sabords et le Yacht club du Crouesty-Arzon, vise à **promouvoir une pêche responsable et respectueuse de l'environnement**. Les participants devaient capturer des bars d'une taille minimale de 42 cm, les maintenir vivants dans des viviers adaptés, puis les présenter aux commissaires pour enregistrement avant de les relâcher. Cette approche « No-kill » met l'accent sur la **préservation des ressources halieutiques et la sensibilisation des pêcheurs à la durabilité de leur pratique**.

L'événement a également été l'occasion de récompenser diverses catégories, telles que le plus gros poisson (un bar de 75 cm), l'équipe la plus jeune, l'équipe féminine et le fair-play. Le CPPR, en remportant cette édition, renforce sa position en tant qu'acteur majeur de la pêche sportive dans la région et démontre l'importance de l'engagement associatif dans la promotion de pratiques de pêche durables et conviviales.

Cette victoire marque une étape significative pour le CPPR et illustre la vitalité de la communauté des pêcheurs de la presqu'île de Rhuys, qui **allie passion, respect de l'environnement et esprit d'équipe**.

Club de pêche de la presqu'île de Rhuys (CPPR)
club de pêche du Morbihan





CÔTES D'ARMOR

Nouvelles du comité départemental des Côtes d'Armor

Notre comité compte vingt-neuf associations (environ trois mille adhérents), vingt-six étaient présentes ou représentées. Cette année, c'est l'Association des pêcheurs plaisanciers des ports de Perros-Guirec qui organisait l'assemblée générale des plaisanciers des Côtes d'Armor, en présence de : Erven Léon, maire de Perros-Guirec et conseiller départemental ; Patrick Loisel, adjoint aux activités nautiques et aux plages de Perros-Guirec ; Alain Cadec, sénateur des Côtes d'Armor ; Marie Raoult, cheffe de service SAM DML22/DDTM ; Christophe Baudry, directeur SPL Eskale d'Armor ; Laure Robigo, bureau d'études Eurêka Mer.

Après les paroles de bienvenue de Erven Léon et de Hervé Roussel (président de l'association des ports de Perros-Guirec), et la partie statutaire de notre comité, nous avons apprécié les interventions de nos invités.

Marie Raoult, cheffe au service SAM à la DDTM, souhaite initier un dialogue entre les plaisanciers et les professionnels de la pêche à pied concernant l'étude de la ressource des gisements de coques de Goas Treiz à Trébeurden. Elle nous indique que la réglementation concernant la circulation sur l'estran est enfin en cours de finalisation et sera bientôt soumise à consultation publique, avant arrêté préfectoral.

La DDTM apprécie la diffusion par le CD22 des guides de bonnes pratiques. Nous rappelons que ces guides doivent être distribués auprès des offices de tourisme, maisons de la mer, campings, clubs de plage, bureaux des ports, hôtels... pour avoir le maximum d'impact auprès des nombreux touristes qui fréquentent notre côte l'été.

Christophe Baudry, directeur de la SPL Eskale d'Armor, aborde la problématique de l'envasement des ports, la cohabitation avec les mises à l'eau des bateaux sur remorque. Il précise que la reprise des ports de Locquémeau et Erquy par la SPL le 1^{er} janvier 2027 se fera en concertation avec les associations concernées.

Le sénateur Alain Cadec, nous présente le groupe de concertation qu'il copréside avec le sénateur Pierre Médevielle. Objectif, la préservation de la ressource et la bonne cohabitation entre plaisanciers et professionnels.

Il félicite les fédérations qui ont réussi à se regrouper sous une même bannière la Confédération Mer et Liberté. C'était indispensable pour la défense des droits de la pêche plaisance. Il souligne l'investissement de notre fédération et de la Confédération Mer & Liberté pour faire valoir et défendre les intérêts de l'ensemble des pêcheurs en mer de plaisance et sportifs.

Alain Scriban, qui participe au groupe de concertation en tant que vice-président, secrétaire général de la FNPP, nous précise la composition de celui-ci et nous informe de la mise en place dans le cadre des obligations européennes pour 2026, de la déclaration de

nos prises pour les espèces en difficultés, donc sous gestion.

Il évoque également le **projet en discussion avec l'administration visant à mettre en place une déclaration annuelle ou biannuelle des pêcheurs.** Elle aurait l'avantage de mieux mesurer notre force auquel s'ajouterait un **engagement responsable des pêcheurs** envers les bonnes pratiques et l'environnement via une charte. De plus, elle se devrait d'être associée à un **engagement parallèle de l'administration** d'y fournir toute information officielle, légale et de diverse nature par ce même point d'accès.

L'interdiction du « No kill » pendant la période autorisée du lieu jaune suscite l'incompréhension (les sous tailles : pas de droit de relâcher, pas le droit de garder !). Également, la question du **respect de la période et des zones de repos biologique** qui se devrait d'être rendu obligatoire pour tous les acteurs. Autre interrogation, la **déclaration des thons morts pris en « pêcher-relâcher » !**

Qu'advient-il de notre quota, si des pêcheurs mal intentionnés à l'égard des plaisanciers déclarent de faux thons morts pour consommer artificiellement celui-ci ? Mesure incontrôlable !

Nous insistons sur la nécessité de respecter les 48 heures pour la déclaration de nos prises.

Laure Robigo, d'Eurêka Mer, fait le point sur les premiers résultats de l'étude sur le déplacement des homards dans les Côtes d'Armor. Pour l'instant peu d'individus marqués ont été repris et les résultats ne sont pas encore significatifs. *(Plus de renseignements sur cette étude dans le Pêche Plaisance n° 82)*

Faute de temps, certains sujets n'ont pu être abordés ce jour.

Merci à Hervé Roussel, président de l'Association des pêcheurs plaisanciers des ports de Perros-Guirec, et à son équipe qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Claude Bougault
président du CD22

ILLE-ET-VILAINE

Comité départemental 35 est réactivé

Nous en parlions depuis le congrès de Talmont-St-Hilaire en mars dernier, et nous l'avons fait : le comité départemental 35 est réactivé ! Les statuts ont été déposés en préfecture de Saint-Malo et la liste des nouveaux responsables est la suivante :

- Michel Richard, président, contact : cdfnpp35@gmail.com ;
- Andrea Vorkamp, secrétaire ;
- Pascal Riot, secrétaire adjoint ;
- Dominique Eusebe, trésorier ;
- Patrice Corteval, trésorier adjoint.

Le président de la FNPP Jean Mitsialis félicite les dirigeants pour cette initiative qui devrait **favoriser le développement et les liens** entre les associations du département d'Ille-et-Vilaine.





LOIRE-ATLANTIQUE

**À nos lecteurs du CD44,
à tous les autres aussi**

Enfin de belles journées à passer au large ou au bord de l'eau avec amis ou famille, mais juste du plaisir et du partage sans penser à rien d'autre du moins pour Vous, en effet nous sommes toujours quelques engagés qui avons de l'ouvrage, car tout évolue. Beaucoup de choses vont changer dans notre manière d'aller pêcher. Quand vous lirez ces lignes nous aurons commencé à communiquer car l'important arrive avec ce 1^{er} janvier 2026 et cette nouvelle disposition imposée à tous, « la déclaration obligatoire des pêcheurs de loisir ». Pour cela et bien lisez notre *Pêche Plaisance*, allez sur notre site internet, tout y est et bien plus encore. www.fnpp.fr.

La pêche et les poissons

Rien ne change, ni pour le bar ni pour le lieu. Pour le bar, nous faisons un forcing appuyé au plus haut niveau pour au moins présenter l'argument d'équité à deux bars par jour et par pêcheur avec période de repos pour une seule zone, façade Atlantique et Manche est et mer du Nord. Pour le lieu : deux poissons, c'est casser une dynamique économique sur les belles unités qui portaient à la journée ou plus et nos marchands de leurres et autres cannes adaptées à cette pêche au large, pour preuve chacun des discours avec les vendeurs rencontrés sur le festival de Nantes. Et ce « No-kill » ingérable lorsque l'on remonte un poisson non maillé que l'on doit remettre à l'eau !! Vous avez dit « No-kill » !

Lorsque vous lirez ces lignes, ce sera parti pour la saison 2025 du thon rouge. Les échos du sud disent que le poisson est en abondance alors gageons que cette année sera une belle année pour nos pêcheurs adeptes du beau prédateur...

Cette année, pas de problème de chinchard, nous pouvons le pêcher, une inquiétude sur le maquereau, mais pas pour l'été, alors profitez de ce superbe poisson dont je dis presque affectueusement qu'il est l'ami des amis qu'il se partage à toutes les sauces et cuissons avec plaisir.

Champ éolien du banc de Guérande et maintenant Yeu-Noirmoutier

Plusieurs réunions en collaboration 44 et 85 se sont tenues. Concernant le banc de Guérande sont abordés les usages à l'intérieur et aux abords du champ éolien, la sécurité et surtout le respect de la réglementation.

C'est facile, des centaines de kilomètres, des heures qui se transforment en journées de travail, un investissement de beaucoup de personnes en fait, pour obtenir des conditions acceptables pour TOUS du maintien de nos usages.

C'est raisonnablement les conditions que nous espérons pour la réglementation du champ Yeu-Noirmoutier, bien sûr que les services de l'état en mer DDTM85 et préfecture maritime

attendent que ces règles soient respectées, car il est évident que dans le cas contraire, la réglementation serait durcie. Aussi je compte sur vous tous comme des relais pour diffuser cela.

La VHF c'est ASN obligatoire et en veille sur le 16, la vitesse c'est 12nd même si la mer est un lac et que vous êtes seul, la pêche c'est 50 m des mâts même si c'est sûr que les poissons sont juste au pied ! c'est même 200 m du poste central. Le mouillage c'est 100 m en périphérie plus 50 m comme avant et si plus de trois Beaufort je sors et je mets l'ais B, idem de nuit ais B obligatoire.

Vie locale

Notre secteur du 44 est très riche en activités de bord de mer et nos associations locales font vivre tout le territoire et de belle manière. Cette édition vous fera connaître grâce au Club de croisière croisicais, le lancé de la touline et la navigation à la godille, activité que tous peuvent partager, j'ai eu cette chance et j'ai kiffé (pour être jeune !), mais venez, et vous aussi, participez.

Le festival de la pêche de Nantes vient de fermer ses portes, coté FNPP et Confédération Mer & Liberté nous avons trouvé que c'était une vraie réussite, la pêche de loisir aura été très bien représentée tant la vitrine était belle. Je remercie chaque club et chaque pêcheur de ces clubs qui sont venus nous saluer, échanger quelques mots. En local de cette grande cérémonie j'ai vraiment apprécié votre visite et je vous dis merci pour cela. Maintenant, si quelques-uns peuvent me faire un petit compte rendu de leur ressenti, cela permettrait un retour d'expérience intéressant pour, et nous l'espérons, un prochain salon en 2026...

Pour ces belles journées qui passent, comme vous je vais aller au large et à chaque départ lorsque je quitte le port... Plus rien ne m'importe sur l'eau juste savoir qu'au soir je vais rentrer chez moi, chez nous et réparer une prochaine sortie au large. Et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen, *Duc In Altum* (Va au large).

Christophe Goumas
président du CD44

D'abord, un grand merci à tous les participants du congrès FNPP 2025 qui s'est déroulé cette année sur notre territoire. Merci aussi à tous nos adhérents du comité départemental pour leur implication à la réussite de cet événement et particulièrement à Jacques Tallut et Jacques Flatin pour leur sens de l'organisation, leur dévouement et leur efficacité dans la réussite de cette manifestation. Merci également à l'hôtel Les jardins de l'Atlantique qui nous a reçus avec compétence et professionnalisme.



Fort de cette expérience, le CVPLM CV85 est déterminé plus que jamais à faire vivre la passion de la mer au plus grand nombre de nos plaisanciers et futurs adhérents. Entre tradition et modernité, les clubs de pêche amateur en Vendée offrent un espace unique de partage et d'apprentissage. Immersion dans un monde où la mer est une seconde maison.

Un club, une communauté soudée

La Vendée, avec son littoral riche en spots de pêche et sa culture maritime forte, est un terrain de jeu idéal pour les amateurs de pêche en mer. Au sein des clubs, on retrouve des passionnés de tous horizons, du retraité fin connaisseur des courants aux jeunes, curieux d'apprendre les techniques ancestrales. La convivialité est le maître-mot, et chaque sortie en mer devient une aventure collective.

Des techniques affinées au fil des marées

Dans ces cercles, la transmission du savoir est essentielle. Pêche au leurre, surfcasting, traîne côtière, jigging... Chaque technique a ses adeptes et ses secrets. Les anciens enseignent aux nouveaux, et les sessions d'initiation permettent à chacun de perfectionner son art. Les récits de prises record font aussi partie du folklore local, entre respect des quotas et fierté de ramener un bar ou une dorade royale.

Des sorties en mer rythmées par les saisons

La pêche en mer vendéenne suit un calendrier bien défini. Au printemps, les bars font leur grand retour, attirant les pêcheurs avides de sensations. L'été est la saison des maquereaux, des bonites et du thon rouge, tandis que l'automne et l'hiver offrent de belles sessions pour les amateurs de lieus jaunes et de seiches. Chaque saison a son lot de stratégies, de choix de leurres et de spots préférés.

Plus qu'un loisir, une transmission de valeurs

Rejoindre un club, c'est aussi adhérer à une philosophie : respect de la mer, de la ressource halieutique et de la sécurité en mer. De nombreuses associations vendéennes travaillent main dans la main avec des biologistes marins pour sensibiliser à la pêche responsable et à la préservation des habitats aquatiques.

La FNPP : un acteur clé de la défense des pêcheurs de plaisance

La Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) joue un rôle essentiel dans la protection des intérêts des pêcheurs amateurs. Face aux réglementations de plus en plus contraignantes, la FNPP se bat pour défendre un accès équilibré aux ressources marines, tout en promouvant une pêche durable. Elle engage des actions auprès des institutions nationales et européennes afin d'éviter des restrictions excessives et d'assurer que la voix des pêcheurs de plaisance soit entendue. En adhérant à un club de pêche vendéen, les membres participent indirectement à cette défense collective et à la reconnaissance de leur passion.

Conclusion : pourquoi rejoindre un club de pêche en Vendée ?

Qu'on soit novice ou expert, intégrer un club de pêche en Vendée, c'est bénéficier d'une entraide, d'un savoir-faire collectif et d'une ambiance unique. Entre challenges amicaux, sessions d'apprentissage et plaisir simple d'une journée en mer, l'expérience vaut le détour pour tout amoureux de l'océan.

Jackie Plataut
président du CVPLM (Comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer) et CD 85





CHARENTE-MARITIME

Quelques nouvelles de Charente-Maritime

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le conseil de gestion s'est réuni le 20 mars dernier. L'ordre du jour devait traiter plusieurs points mais l'attention fut totalement focalisée sur un seul sujet : le projet d'implantation à terre d'une ferme aquacole industrielle de saumons au Verdon-sur-Mer, site de 14 hectares à l'extrême pointe du Médoc, entre estuaire et océan. Pure Salmon, filiale d'un groupe singapourien a pour objectif de produire 10 000 tonnes de saumon par an : cet élevage pourrait être un des plus importants d'Europe. La nécessité d'utiliser un volume d'eau très important et le traitement des rejets produits en grande quantité par les poissons sont des sujets de fortes inquiétudes quant à l'impact négatif possible sur l'environnement.

Le conseil de gestion du parc doit rendre un avis sur ce projet. D'ores et déjà, il a constaté de nombreuses imprécisions sur le dossier d'autorisation environnementale déposé par Pure Salmon. Aussi il a émis les réserves suivantes :

- pas assez d'éléments pour caractériser les processus de gestion de l'eau (permettant de comprendre et de justifier les besoins) et la qualité des rejets dans l'estuaire ;
- données concernant l'état initial du milieu estuarien incomplètes, aucune acquisition de données in situ n'a été réalisée
- pas de qualifications cohérentes des flux de matières organiques et de l'impact de ces rejets ;
- manque d'étude de l'impact des prélèvements d'eau dans la nappe profonde en connexion avec la masse d'eau de l'estuaire ;
- absence d'analyse des impacts sur l'ensemble du milieu estuarien site Natura 2000 ;
- dispositifs de surveillance peu précisés concernant les rejets, les suivis des espèces et des habitats estuariens.

À ce stade, si Pure Salmon ne lève pas toutes les réserves sans aucune exception, l'avis sera réputé défavorable.

À noter : les élus de Saint-Augustin et la commission locale de l'eau des nappes profondes du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) ont émis des avis défavorables. Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) a, lui-même, exprimé des réserves dans les études présentées... Affaire à suivre avec la plus grande vigilance.

Salon des pêches de Royan (du 11 au 13 avril)

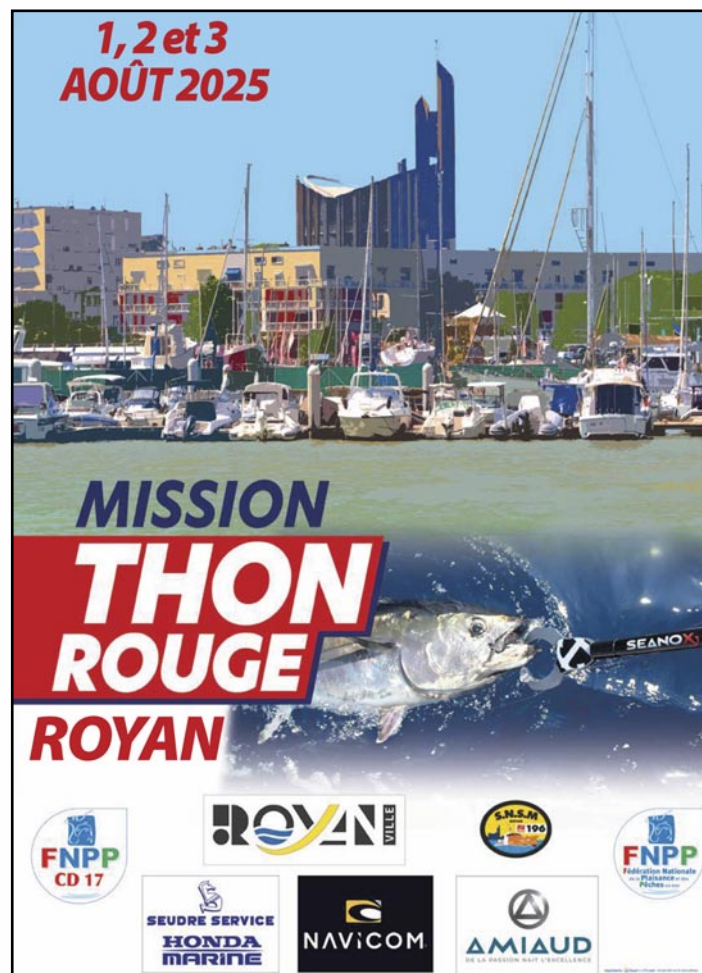
Le comité FNPP 17 était présent grâce à l'organisation de l'association Pêche sportive du pays royannais (PSPR). Notre président nous a fait le plaisir de sa présence. Le simulateur de pêche a, sans surprise, attiré les badauds de tous âges. Cette deuxième édition a été une réussite pour les soixante-dix exposants présents attirant huit mille visiteurs (contre six mille en 2024).



Les 1^{er}, 2 et 3 août Mission thon rouge Royan 2025

Le comité FNPP 17 organise pour la première fois une manifestation intitulée Mission thon rouge Royan 2025 (port de point de départ) avec l'aide de l'association PSPR et réservée à toutes les associations du département affiliées à la FNPP. L'objectif est d'apporter une aide aux scientifiques par le marquage des thons rouges et la pose de balises afin de mieux comprendre et suivre leur migration. Règlement et inscription vont bientôt être adressés aux associations.

Annick Danis
présidente du CD17



Les associations le Caps et AUPPM33 ont tenu leurs stands au salon comme chaque année depuis la création de ce salon nautique au port d'Arcachon : « 60 317 personnes sont venues au salon nautique du vendredi 18 au lundi 21 avril ».

Germain Stoldick, directeur du port d'Arcachon, a indiqué le bilan de la dixième édition du Salon nautique d'Arcachon, dont une journée, le dimanche, a dû être annulée à cause de la météo.

Deux-cents exposants ont été présents et cinq-cents bateaux à terre et à flots ont été exposés, quarante-quatre partenaires faisaient aussi partie des participants, un bon chiffre pour les organisateurs de ce salon. Sur les trois jours ouverts, 60 317 entrées ont été comptabilisées, un bon résultat compte tenu du contexte économique et de la météo. **Sur les deux-cents exposants de cette dixième édition du salon nautique d'Arcachon, quarante-trois étaient présents pour la première fois et dans des domaines très différents.**

Pour cette dixième édition du salon nautique d'Arcachon, le temps a souvent été exécrable, sauf le vendredi. Cela n'a pas empêché la grande foule de visiter les trois grands navires invités : le *Belem* bien sûr, mais aussi *La Belle Poule* et *Le Lys noir*.

Et 2026

La onzième édition du salon nautique d'Arcachon se tiendra au mois d'avril.

Bruno Fanara
CR Aquitaine

OCCITANIE

Éoliennes flottantes du Golfe du Lion - Ferme expérimentale Comité de suivi du 14 novembre 2024

Alors que nous approchons de la mise en service de la première ferme éolienne flottante du golfe du Lion au large de Barcarès-Leucate, nous vous communiquons les informations des données recueillies lors du dernier comité de suivi en direct du chantier de Port-La-Nouvelle.

La ferme éolienne flottante sera située à 16 km au large de Barcarès-Leucate, et comprendra trois éoliennes flottantes de 10 MW chacune pour alimenter en électricité 50 000 habitants. Les ancres tractées ont été enfoncées à 12 m de profondeur, et les lignes d'ancrage sont en place depuis 2023.

Parallèlement, à Fos-sur-Mer, la phase d'assemblage des flotteurs a débuté, pour la mise à l'eau des flotteurs et leur remorquage vers Port-la-Nouvelle dans le courant de l'année 2024. La livraison des mâts et des turbines s'est également effectuée par la mer.

Sur le nouveau quai spécialement construit, pales, mats, turbines et nacelles sont stockés ; l'assemblage des éoliennes sur les flotteurs ainsi que la pré mise en service y seront effectués.

En avril 2025 ont eu lieu l'arrivée et la réception par la mer des flotteurs à Port-la-Nouvelle. Ce fut le début de l'assemblage et de la phase de montage. Elles seront remorquées et placées sur site à partir de la fin juin pour la première et juillet, août et septembre pour les suivantes. Ancrées sur une profondeur de 68 à 71 m, la hauteur totale sera de 186 m, hauteur du moyeu 104 m, pour un rayon 164 m. Elles sont espacées de 800 m.

Chaque pale a une longueur de 80 m, pèse 30 tonnes et est peinte en couleur grise moins visible « en aéronautique ». La base du triangle flotteur mesure 89 et 81 m pour une hauteur de 22 m + 22 m au-dessus de la surface. Sur site, à la fin de l'année, elles seront alors les plus puissantes de France. Plus de 40 caméras seront installées avec balisage pour les oiseaux : radar avifaune, caméra pour le suivi du rotor, caméra pour le suivi vidéo du flotteur, observation de la côte et observation embarquée. **On trouvera également un mouillage de deux enregistreurs acoustiques à mi profondeur, avec 28 jours d'acquisition 24 h/24 soit 1 344 h d'enregistrement total.**

Il faut rappeler que ce projet s'inscrit dans le Parc naturel marin du golfe du Lion, dont le conseil d'administration a donné un **avis favorable sous réserve de pouvoir donner un avis définitif après une expérimentation de cinq années.**

Une étude menée par Ecocean avec une **balise mouillée sur le site** (bouée BOB) et développée dans le cadre d'un projet de recherche et du développement (projet Connexstere) contribue à enrichir la compréhension des processus de la colonisation et de connexion entre les populations de poissons juvéniles et adultes et à évaluer la biodiversité, (abondance et diversité des poissons, faune, flore) sur les trois sites allant du large à la côte. Le suivi a été effectué par les scientifiques dont les résultats devraient permettre d'équiper et d'aménager les bases immergées des flotteurs, véritables pieds des éoliennes, de revêtements les plus favorables à la colonisation.

Le DCP (Dispositif de concentration de poissons) constitué par ces trois plateformes devrait donner à cet ensemble un effet favorable à la circulation des poissons.

Le comité FNPP d'Occitanie souhaite que tout soit mis en œuvre pour procéder à l'aménagement du site sous-marin et des trois plateformes. Il se déclare favorable à toutes propositions et conditions de circulation et de pêche. La mise en réserve de deux éoliennes sur trois pour permettre les études scientifiques sur la ressource serait sans doute une bonne solution. **Toutefois, cette réglementation quelle qu'elle soit devra s'imposer à tous, professionnels et plaisanciers.**

Jean-Claude Hodeau



Je vous propose ma région où la légende règne. En effet, par temps clair, les pêcheurs affirment apercevoir le sommet d'un clocher émergeant des eaux. Par temps brumeux, les rumeurs vont bon train quant au son des cloches d'une église immergée... Les plongeurs, eux, prétendent avoir vu des vestiges de constructions sous-marines. Mais que recèle réellement l'étang de Thau ?



Mais ce qui est sûr, c'est que notre lagune abrite une biodiversité incomparable. En effet, nous retrouvons plus de quatre-cents espèces végétales et cent espèces animales dont les limaces de mer et même les hippocampes. Pour protéger cette richesse naturelle, la moitié de la superficie de l'étang est classée en zone protégée Natura 2000 et un arrêté de pêche et navigation réglemente cet espace fragile.

Vous y rencontrerez des gens amoureux de leur pays et aimant les légendes...



Pas besoin de prendre un avion et de traverser le monde entier pour pêcher des espèces exotiques. Il suffit quelquefois de chercher à côté de chez nous ! En Méditerranée, il est possible d'attraper une des espèces les plus sympathiques et mythiques de nos côtes : le tassergal.

Le tassergal est sans doute l'une des espèces les plus prisées par les pêcheurs sportifs. Les attaques et les combats spectaculaires de ce poisson féroce expliquent sans doute cet engouement. Si vous aussi vous voulez vivre la même aventure, préparez-vous à des rushes et des sauts époustouflants !

Ce poisson est un peu comme la liche. Il est un peu mythique car difficile à pêcher aux leurres. Cela vient surtout du fait que, malgré sa présence un peu partout sur nos côtes, il reste assez discret. Il y a des jours où il va chasser en meute et vous pourrez alors enchaîner les prises, puis, d'un seul coup, il va disparaître... C'est donc une pêche d'opportunité qu'il ne faudra louper sous aucun prétexte lorsque vous tomberez dessus.

Il est possible de le pêcher avec de nombreuses techniques différentes, aussi bien au vif, à la traîne qu'aux leurres en lancer-ramener. Nous parlerons ici uniquement de la pêche aux leurres car c'est surtout celle-ci qui vous procurera le plus d'émotions. Je vous propose de partir à la découverte de cette espèce et de sa pêche aux leurres.

Qui est le tassergal et comment vit-il ?

Appelé également bluefish aux États-Unis ou dorado en Espagne, le tassergal, dont le nom scientifique est *Pomatomus saltatrix*, est l'unique poisson du genre *Pomatomus* et donc de la famille des Pomatomidae, elle-même proche des Scombroidea. Il possède une tête qui est assez courte, mais une mâchoire très épaisse et extrêmement puissante. Celle-ci est armée de fortes incisives qui coupent comme un rasoir (attention aux mains et aux doigts !). Cette particularité lui permet de sectionner ses proies en deux d'où sa réputation dont nous allons reparler.

Le corps est allongé et oblong de couleur gris bleu à gris vert foncé sur le dos, avec un ventre et des flancs argentés. La première dorsale est composée de rayons épineux courts et robustes, la deuxième dorsale et l'anale sont à peu près symétriques. Le corps et les opercules sont couverts de petites écailles cycloïdes. La marque sombre à la naissance des pectorales est caractéristique et permet d'identifier facilement cette espèce. La période de frai dure environ deux mois, entre avril et juin. La taille moyenne varie entre 50 et 80 cm pour un poids de 3 à 7 kg, le record se situant autour des 120 cm et environ 20 kg !

Une répartition planétaire

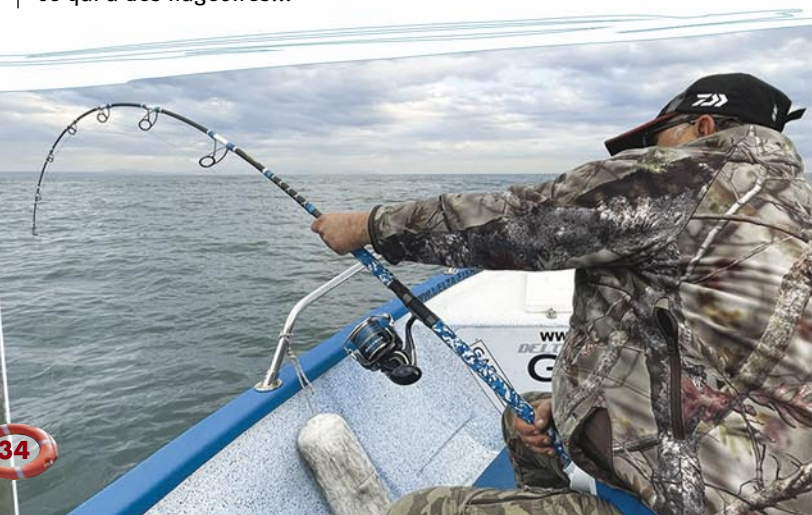
Ce poisson est quasiment présent partout dans le monde. Les tassergals sont de grands prédateurs de la zone océanique. Ils sont typiques des eaux tempérées et chaudes des grands océans ainsi que du sud de la Méditerranée. On les trouve aussi bien aux États-Unis qu'au Mexique, en Argentine, et sur certaines côtes africaines. Ils sont en revanche absents dans le Pacifique. En Europe, ils prolifèrent surtout dans la mer de Marmara, dans le Bosphore et dans la mer Noire. Sur les côtes méditerranéennes, ils sont très présents en Espagne et certains bancs remontent en été jusqu'à nos côtes et sont observés chaque année au large de la Camargue, dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes.

Pour la petite histoire, il y a quelques années, le tassergal était commun en Atlantique Ouest dans le golfe de Gascogne et plutôt assez rare en Méditerranée. Aujourd'hui, c'est exactement le contraire, il abonde dans la Grande Bleue d'avril à novembre et il est beaucoup moins abondant en Atlantique.

Son mode de vie

Pour de nombreux pêcheurs et scientifiques, le tassergal est sans doute le plus féroce, le plus sanguinaire des poissons marins et sa voracité est telle qu'elle a pu être comparée par Baird en 1872 « à une machine à hacher animée dont le travail serait de couper et de détruire le plus de poissons possible en un minimum de temps ». Cette réputation est due notamment à sa fameuse mâchoire qui coupe littéralement en deux ses proies. Il n'est vraiment pas rare de voir à la surface un mullet, une daurade coupée en deux et flotter en agonisant après le passage d'un banc de tassergals.

Les tassergals se déplacent par groupes plus ou moins importants, nageant près de la surface à la recherche ou à la poursuite des bancs de poissons fourrages d'une taille souvent égale à la leur. Ils ne sont pas sélectifs, les poissons de toutes sortes leur conviennent, mais ils s'attaquent de préférence aux poissons migrateurs se déplaçant par bancs nombreux et qui leur offrent ainsi une proie facile et abondante : maquereaux, sardines, anchois, harengs, chinchards, mullets, orphies, bogues, bref tout ce qui a des nageoires...



On les compare quelquefois à une bande de loups affamés qui se déplacent, détruisant tout et laissant derrière eux une piste marquée par les poissons de toutes sortes blessés ou tués qu'ils n'ont pu avaler et qui se débattent encore, ou flottent dans les eaux teintées de leur sang.

Leur voracité est telle qu'ils ne se contentent pas de dévorer à satiété : leur estomac plein, ils dégorgent rapidement le poisson pris et recommencent ainsi pour être plus à leur aise. Le tassergal n'avale pas réellement sa proie, il en prend une portion. Il ne fera qu'une bouchée d'un poisson de petite taille, mais, pour les plus gros, il mordra dedans et en sectionnera un morceau. Il ne cherchera pas à achever sa victime, mais l'abandonnera toute mutilée pour attaquer une autre proie qui subira le même sort. Les tassergals sont même capables de s'attaquer entre eux et poursuivent leur proie jusqu'au bord de la plage. Certaines fois, vous pouvez voir des mulots ou autres poissons qui viennent s'échouer et mourir sur le sable.

L'examen de contenus stomacaux de tassergal a montré qu'ils ne se contentent pas seulement de poissons, mais qu'ils peuvent manger également des céphalopodes, des décapodes, des crustacés et même des vers. Les jeunes tassergals sont aussi voraces et aussi féroces que les adultes.

Pour l'anecdote, en juillet 2006, un jeune garçon de sept ans s'est fait attaquer en Espagne près d'Alicante sur la plage par un tassergal et des récits de pêcheurs en kayak se faisant entourer de tassergals (attirés par les pales des hélices) ne sont pas rares non plus.

Quand et où trouver ce redoutable prédateur ?

Comme on l'a vu ci-dessus, le tassergal est présent sur nos côtes à partir du mois de juin. Néanmoins, la meilleure période pour le pêcher s'étale entre juillet et octobre et même novembre dans certaines parties de la Méditerranée.

La pêche peut se pratiquer aussi bien du bord (sur la plage ou les jetées) qu'au large en bateau.

Bien qu'on puisse le pêcher à n'importe quel moment de la journée, les périodes les plus propices sont souvent le lever et le coucher du soleil.

Les meilleures zones se situent souvent dans les grands chenaux sous-marins et les embouchures de fleuves, car c'est là que se rassemblent la plupart du temps les bancs de poissons fourrages. C'est donc là qu'il faudra rechercher en priorité ce grand prédateur qui sera toujours proche des grands bancs de sardines ou d'anchois.

La plupart du temps, il est assez simple de les repérer en surface, grâce aux chasses et à l'activité des oiseaux. Lorsque les chasses ne sont pas visibles, sachez que l'utilisation d'un sondeur peut être utile afin de visualiser les bancs de fretin proche du fond qui immanquablement attireront les tassergals.

La prospection des bordures aux leurres de surface peut vous permettre de rapidement déceler leur présence. Ils peuvent en effet mordre depuis la surface jusqu'à une cinquantaine de mètres de profondeur. Peu importe la nature du fond, vous le trouverez aussi bien au-dessus de la roche, du sable, de la vase ou des herbiers.

Un bon conseil, sachez que quelquefois, lorsque les pêcheurs professionnels rentrent en nettoyant le pont ou leurs filets, les tassergals prennent très vite l'habitude de suivre ces bateaux qui amorcent dans leur sillage ; placez-vous alors à l'arrière de ces bateaux, vous pourriez avoir quelques surprises...

Voici une toute petite liste non exhaustive des meilleurs coins en Méditerranée :

- en Espagne: le delta de l'Èbre et l'embouchure de la Turia au Sud de Valence ;
- en France : tous les estuaires, mais surtout les embouchures de tous les fleuves présents du Var à l'Hérault.



La pêche du tassergal aux leurres

Ce poisson peut être pêché de différentes façons. Que ce soit au vif, en surfcasting et même au streamer à la mouche, tout est possible. Toutefois, nous ne parlerons ici que de sa pêche avec des leurres, car c'est sans doute la technique qui vous rapportera le plus régulièrement des poissons et surtout le plus d'émotions. En effet, quel plaisir de voir surgir derrière son popper ou son stickbait, trois ou quatre tassergals qui se ruent sur le leurre et de le combattre ensuite sur du matériel assez léger et de profiter ainsi de chaque minute ! Ce poisson est tellement vorace qu'il m'est arrivé à plusieurs reprises de capturer deux tassergals sur le même leurre !

Un matériel dimensionné pour profiter au maximum

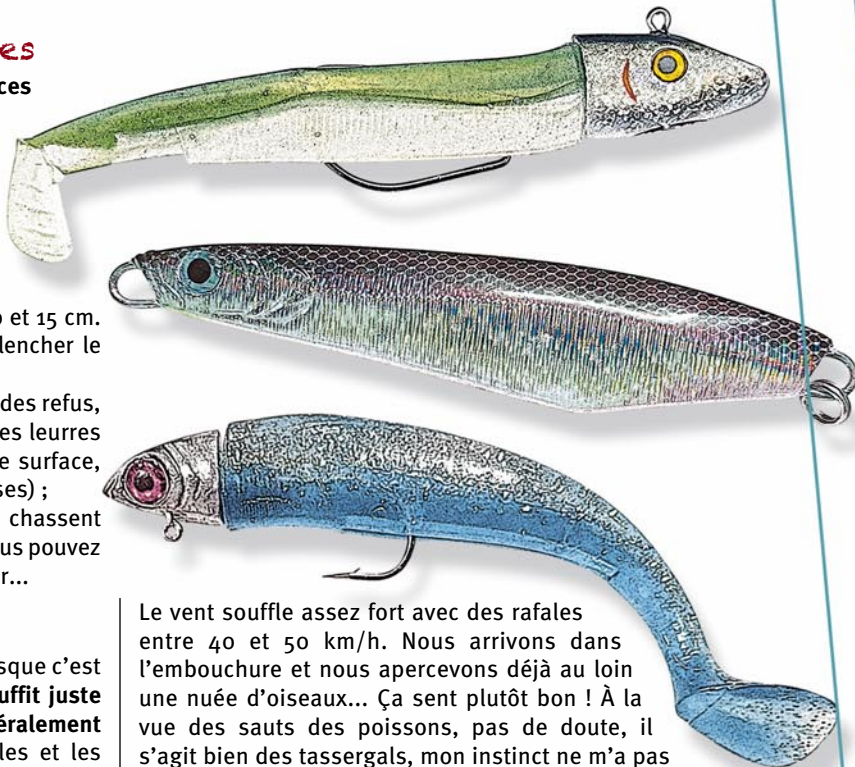
Vous l'aurez compris en lisant le mode de vie du tassergal, c'est un adversaire redoutable et féroce. Il est donc préférable de posséder un bon équipement, car le combat peut vraiment être rude avec des sauts de plus d'un mètre et des accélérations brutales. Cependant, comme le poids moyen sur nos côtes est de 1 à 3 kg et ne dépasse que très rarement les 7 ou 8 kg, une canne pouvant propulser des leurres de 10 à 40 g et d'une puissance de 8 à 25 lbs suffira amplement. Il est important qu'elle soit assez souple afin d'amortir les rushes et les sauts, surtout avec l'utilisation de la tresse, cela vous évitera de nombreux décrochages. Une longueur comprise entre 2,10 et 2,40 m et un moulinet d'une puissance 2 000 à 3 000 seront l'ensemble idéal. Pour ma part et pour profiter pleinement du combat, je n'utilise que des cannes Médium ou Médium light et des moulinets 2 500 et de la tresse 14/100°.

Concernant la ligne, la tresse est à privilégier par rapport au nylon car elle vous permettra de jeter bien plus loin. Cette tresse doit être comprise entre 12 et 25 lbs, soit un diamètre de 14 à 20 mm. Le shockleader est indispensable, vous pouvez utiliser un bas de ligne en fluorocarbène. Étonnamment, j'ai connu assez peu de casse lorsque je pêche le tassergal malgré sa mâchoire redoutable car ils n'avalent que très rarement. J'utilise donc un fluorocarbène de 30 lbs ce qui est largement suffisant dans la plupart des cas. Pour éviter justement les casses, veillez bien à tenir la ligne toujours tendue, car, non seulement il saute, mais quelquefois il peut venir saisir le fil au-dessus du leurre et il le coupera alors instantanément !

Pas trop regardant sur les leurres

De multiples leurres pourront vous permettre d'attraper ces poissons. Souples ou durs tout peut convenir :

- **leurres de surface** : pour moi, la pêche aux leurres de surface est certainement l'une des plus efficaces et des plus amusantes pour rechercher le tassergal. Elle vous permettra surtout de faire une prospection rapide et de voir, ou pas, la présence des poissons. Que ce soit au popper ou au stickbait, pas besoin d'utiliser de grandes tailles, l'idéal se situe le plus souvent entre 10 et 15 cm. Les coloris blancs, naturels et chartreux semblent déclencher le plus de touches ;
- **jerkbaits et leurres souples** : si vous voyez des suivis ou des refus, n'hésitez pas alors à pêcher avec de petits jerkbaits ou des leurres souples qui seront tout aussi efficaces que les leurres de surface, voire plus dans certaines occasions (notamment les chasses) ;
- **petits jigs** : sachez aussi que lorsque les tassergals ne chassent pas qu'en surface et si vous repérez un banc au sondeur, vous pouvez aussi faire descendre un jig au fond, ça peut toujours servir...



Une animation plutôt rapide

Pas besoin d'être un expert du maniement des leurres lorsque c'est l'euphorie et que les poissons chassent de partout. **Il suffit juste d'être précis et de jeter dedans, la touche ne se fait généralement pas attendre !** Lorsque les conditions sont plus difficiles et les poissons discrets, je vous conseille, au popper comme au stickbait, d'exercer une animation rapide avec des arrêts. J'ai aussi obtenu de nombreuses touches au popper en ramener linéaire et très rapide. Les tassergals sont de véritables fusées et suivent souvent à plusieurs, donc, plus ça va vite, et plus il y a de bruit et de mouvements, plus ils attaquent !

Maintenant, à vous d'aller affronter ce monstre sanguinaire... **Juste un dernier conseil : lorsque vous allez sortir le tassergal de l'eau, utilisez un fishgrip ou des gants.** Les mâchoires sont de véritables rasoirs et vous pourriez perdre un doigt. Pour faire une belle photo, attrapez-les par la caudale et soyez très prudent.

Une pêche « d'opportunité »

Comme nous l'avons vu plus haut, le tassergal est assez discret et ne se montre qu'en de rares occasions qu'il ne faudra pas louper. La meilleure saison et la plus régulière reste l'été, mais quelquefois, le printemps et l'automne pourront vous apporter des pêches fantastiques.

La plupart des belles pêches de tassergals que j'ai eu la chance de faire se sont toutes déroulées un peu par hasard. En effet, je partais généralement pêcher le loup, la liche ou d'autres prédateurs et c'est sans m'y attendre que je suis tombé sur les plus belles chasses de tassergals. Mais, avec ces multiples expériences, j'ai pu recouper des informations qui me permettent aujourd'hui de laisser moins de place au hasard.

Cela fait de nombreuses années qu'avec Christian Cano (rédacteur de Côt&Pêche), nous avons en tête un reportage vidéo sur le tassergal, et dernièrement, au vu de la saison et du fort coup de vent qui est annoncé, j'appelle Christian et lui annonce que je sens bien une frénésie de tassergals... C'est donc au pied levé qu'il me rejoint le lendemain pour une séance de guidage qui va s'annoncer épique !

Le vent souffle assez fort avec des rafales entre 40 et 50 km/h. Nous arrivons dans l'embouchure et nous apercevons déjà au loin une nuée d'oiseaux... Ça sent plutôt bon ! À la vue des sauts des poissons, pas de doute, il s'agit bien des tassergals, mon instinct ne m'a pas trahi. Les cannes légères M et ML avec de petits moulinets en 2 500 et tresse en 14/100e sont montées avec de petits jerkbaits. Nous sommes prêts pour de fantastiques combats. À peine arrivés sur la chasse et les leurres à l'eau que deux de mes stagiaires sont aux prises avec deux superbes tassergals, c'est parti. Le combat est intense. Un des deux poissons est bien plus gros que l'autre et donne bien du fil à retordre. Le rush ne s'arrête pas, le poisson remonte le courant et le moulinet se vide sans cesse. Au bout de 5 minutes, le premier poisson d'environ 3 kg arrive au bateau, mais l'autre continue son festival. Malheureusement, après plus de 10 minutes d'intense combat et dans un ultime saut qui nous permet de l'estimer à 6 ou 7 kg, le poisson se décroche.

Nous repartons sur la chasse et c'est de la folie. Les tassergals sautent littéralement hors de l'eau. Ils sont très éparpillés sur plusieurs dizaines de mètres. Nous jetons à nouveau dans la mêlée et c'est un nouveau doublé de poissons de 2 à 3 kg. Les chasses continuent toujours plus impressionnantes les unes que les autres. Nous enchaînons avec un superbe triplé de poissons compris entre 3 et 5 kg !

Nous continuons à pêcher les tassergals, mais mon regard est attiré un peu plus au large. Je distingue alors clairement quelques énormes splashes caractéristiques des chasses de thons. Nous n'étions pas partis pour cela, mais lorsqu'on parle d'opportunité, il faut toujours saisir ce que la nature nous donne ! Nous sommes à moins d'un mille des côtes et les thons sont partout ! C'est la magie de l'embouchure du Rhône et de sa richesse halieutique due à cette particularité géologique. Ce n'est pas un hasard si je me suis installé ici car, pour moi, ce site est tout simplement exceptionnel et n'a rien à envier aux meilleurs spots de pêche de la planète.

Cyril Gressot





CLUB DE CROISIÈRE CROISICAIS

Le plaisir le Club de croisière croisicais a été créé en 1961. À l'origine, c'était une association de propriétaires de voiliers qui s'est progressivement orientée vers la croisière et la régate. En accompagnant l'évolution de la plaisance, tout en maintenant l'activité voile, l'association s'est ouverte à de nouvelles activités liées au nautisme.

Ce fut d'abord en 2016, le **lancement de la godille**, puis en 2021 la pêche-plaisance, et en 2024 le lancer de touline et les chants de marins. **Ce développement de nos activités est le résultat de l'accroissement du nombre de nos adhérents qui s'établit à trois cent douze en 2024.**

Aujourd'hui nous pratiquons la godille sur nos trois canots sardiniers et proposons des séances d'initiation tout au long de l'année ainsi que des compétitions à l'occasion de notre fête nautique annuelle qui se tient cette année les 14 et 15 juin prochain. En 2024, une dizaine d'adhérents a participé au championnat international de godille à l'île d'Ars. Cette année nous serons présents sur l'île de Groix où se déroulera ce championnat.

Nous sommes la seule structure associative du Loire-Atlantique à pratiquer cette discipline mais nous sommes en lien étroit avec les

associations du Morbihan et du Finistère qui sont plusieurs à offrir cette activité qui s'adresse aux jeunes et au moins jeunes.

Pour le lancer de touline, l'initiative est venue de deux adhérents lamaneurs au port de Saint Nazaire. Pour lancer une amarre d'un bateau sur un quai, il est nécessaire de fixer l'extrémité de cette amarre à un petit filin relié à une boule lestée, appelée touline, et de la lancer sur le quai. Dès réception, le lamaneur sur le quai a alors la capacité de tirer sur ce filin pour récupérer l'amarre du bateau. Nous développons deux types de lancer de touline, celui de précision (la cible est à 10 m) et le lancer de distance (la cible est à 25 m) en définissant les caractéristiques de nos toulines.

Il faut retenir également que ces deux activités sont potentiellement utiles pour tout pratiquant du nautisme : la godille en cas de panne de moteur ou de vent, et le lancer de touline pour les manœuvres d'amarrages ou de remorquage.

Philippe Noyé

L'EXOTISME TROPICAL

Six jours de pêche et des belles visites

Mêler la pêche et le tourisme, comme ils ont déjà eu l'occasion de le faire à l'APPLH à diverses occasions (Sénégal, Mexique, Guinée Bissau, les îles Bijagos...), c'est encore une belle aventure que viennent de savourer sept couples, membres de l'association avec leurs épouses, lors d'un voyage de douze jours en Guyane fin septembre. Le plus difficile a peut-être été de supporter les dix heures de voyage et les cinq heures de décalage horaire, mais « la variété des poissons à pêcher, la découverte de la forêt tropicale et la parc amazonien... » ont fait oublier la fatigue.

Bagages récupérés et installations faites à l'hôtel d'arrivée, sur la base d'un programme établi par Bruno, un membre ayant eu le privilège de passer dix années de sa vie professionnelle sur place, ce fut ensuite **trois jours de pêche avec deux guides diplômés** au large de Cayenne aux îles Les Battures du Connétable pour les sept pêcheurs répartis sur deux bateaux. Pendant ce temps, les épouses effectuaient quelques visites en compagnie d'Anne-Sophie durant les premiers jours.

Puis direction Kourou et les îles du Salut pour la seconde partie du séjour avec **trois jours de pêche avec les guides pour les uns**. De quoi apprécier la combativité de divers poissons comme le mérou, le tarpon ou autres thazard, requin nourrice... Et bien sûr promenade pour les autres avec découverte de l'île Royale, le fleuve Kourou, les îles du Diable et Saint-Joseph.

Enfin, c'est en groupe qu'était effectuée la **visite du centre spatial de Kourou**, base de lancement de la fusée Ariane, et les dernières visites et excursions tropicales sous la conduite d'Anne-Sophie avant de rejoindre l'aéroport pour le retour en France.

PatGob



Maintenant que vous en savez un peu plus sur les principales espèces de requins présentes en Méditerranée (voir *Pêche Plaisance* n° 84), que diriez-vous de partir à la découverte de celles qui fréquentent la Manche et la mer du Nord ? À votre avis, quelles sont les espèces les plus communes dans ces eaux en dehors de l'émissole tachetée et du requin hâ, toutes deux très présentes aussi bien sur ces côtes qu'en Méditerranée (référez-vous au magazine pour retrouver leur description) ?

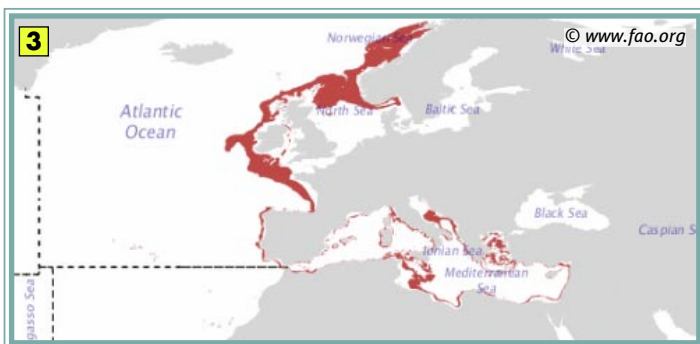
1 La petite roussette *Scyliorhinus canicula*



La petite roussette possède un **corps élancé, de couleur beige clair à brun, parsemé de nombreuses petites taches brunes à noires avec un ventre plus clair**. Les nageoires dorsales sont courtes et placées en arrière des nageoires pelviennes et anale. Sa tête est allongée et présente un museau arrondi et deux grands yeux ovales noirs à pupille fendue rappelant ceux d'un chat, d'où son nom anglais de « catshark ». On observe des ouvertures nasales, appelées aussi narines, rapprochées, connectées à la bouche et protégées par un repli cutané (fig. 2). La majorité des individus mesurent entre 50 et 70 cm, mais certains peuvent atteindre jusqu'à 80 cm pour un poids maximal de 5 kg. Cette espèce est localement très abondante le long des côtes européennes de l'Atlantique (fig. 3), bien que l'on observe deux populations distinctes : les individus de la Manche-Atlantique, plus grands (70 cm), que ceux de Méditerranée (55 cm). Elle vit sur les fonds



© Normandie Fraicheur Mer



meubles (sable, gravier, vase) entre 20 et 400 m de profondeur. Elle est nocturne, se reposant le jour sur le fond et devenant active la nuit pour chasser. Son régime alimentaire est varié : petits poissons, crustacés, mollusques et vers marins.

Espèce grégaire, elle forme parfois de grands groupes sur les fonds côtiers.

© Camille Domingo



Sa maturité sexuelle est atteinte vers 40-50 cm. ***Scyliorhinus canicula* est ovipare alors que la plupart des *Chondrichthyens* sont vivipares. C'est la seule espèce connue d'Élasmobranches pour laquelle des œufs sont fournis en toutes saisons, avec une production maximale en mai-juin (fig. 4).**

Cependant, à l'inverse des poissons osseux, elle ne pond que très peu d'œufs par an (vingt-neuf à soixante-deux œufs) sous forme de capsules cornées appelées « bourses de sirène », munies de filaments spiralés qui s'accrochent à des supports comme les algues. Voir l'article « Les œufs de mer » (*Pêche Plaisance* n° 75). La durée totale du développement embryonnaire est comprise entre 4,5 et 6 mois selon la température de l'eau. Les jeunes mesurent environ 10 cm à la naissance. Selon la liste rouge mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la petite roussette présente un statut non vulnérable. Elle est souvent capturée en pêche récréative et professionnelle, commercialisée écorchée sous le nom de « saumonette » et très prisée par la France, l'Italie et les États-Unis.

N.B : à ne pas confondre avec *Scyliorhinus stellaris*, la grande roussette, également inoffensive pour l'Homme, qui présente de nombreuses différences et dont les caractéristiques sont présentées juste après. (fig. 5)

5 La grande roussette *Scyliorhinus stellaris*



La grande roussette *Scyliorhinus stellaris* présente un **corps allongé, beige à gris sable sur le dos, parsemé de grosses taches rondes noires espacées évoquant un motif de guépard** (à l'inverse de la petite roussette où les taches sont rapprochées), tandis que le ventre est plus clair, jaune sable à blanc. Son museau est court et très arrondi avec des narines marquées, bien séparées et qui n'atteignent pas la bouche, contrairement à la petite roussette (fig. 6). On la rencontre principalement dans l'Atlantique nord-est, la Manche, la mer du Nord et la Méditerranée, du Maroc jusqu'au nord de la Norvège. C'est la plus grande représentante de son groupe, pouvant atteindre jusqu'à 2 m de long en Atlantique (environ 1,50 m en Méditerranée), bien que sa taille moyenne soit plus proche d'1 m. La grande roussette est une espèce benthique, vivant posée sur les fonds durs ou rocheux, de la surface jusqu'à plus de 100 m de profondeur. Elle passe la journée cachée sous les rochers ou dans des creux, restant immobile, et devient active la nuit pour chasser. Son régime alimentaire est composé principalement d'invertébrés tels que des crustacés, mollusques et petits poissons.



© Normandie Fraicheur Mer

Sa maturité sexuelle est atteinte vers 80 cm de longueur. ***Scyliorhinus stellaris* est ovipare : la femelle pond jusqu'à une centaine d'œufs par an, plus grands que ceux de la petite roussette. L'incubation dure de quatre à neuf mois selon la température de l'eau et les jeunes mesurent environ 16 cm à l'éclosion. Cette espèce est classée « vulnérable » par l'UICN, notamment à cause de la pêche et de la dégradation de son habitat.**

7 L'aiguillat commun *Squalus acanthias*

L'aiguillat commun *Squalus acanthias* est un petit requin très répandu dans les mers tempérées du globe. Son **corps, fusiforme, mince et allongé, est de couleur gris ardoise à brunâtre sur le dos, avec de nombreuses taches blanches irrégulières sur les flancs, tandis que le ventre est gris pâle à blanc.** Il se distingue par l'absence de nageoire anale et par la présence d'une épine venimeuse, bien que non mortelle, devant chacune de ses deux nageoires dorsales. Sa nageoire caudale est asymétrique, le lobe supérieur étant plus développé. Son museau est pointu et ses yeux sont grands et ovales. Il mesure généralement entre 80 cm et 1,3 m, la femelle étant plus grande que le mâle. Ce requin vit en bancs denses, parfois composés de plusieurs centaines ou milliers d'individus du même sexe et de taille similaire. Il fréquente les eaux côtières et le plateau continental, entre 10 et 200 m de profondeur, et effectue des migrations saisonnières, s'approchant du littoral en été et s'en éloignant en hiver. Son régime alimentaire est varié et opportuniste : il consomme surtout des poissons osseux (hareng, morue, aiglefin), mais aussi des calmars, crevettes, crabes et autres invertébrés.

Cette espèce est ovovivipare (les œufs éclosent dans le ventre de la mère) : la femelle porte les œufs à l'intérieur de son corps jusqu'à l'éclosion, après une gestation pouvant dépasser dix-huit mois. Sa longévité est remarquable, pouvant atteindre trente à quarante ans dans l'Atlantique et même jusqu'à quatre-vingts ans dans le Pacifique. Malgré sa petite taille, il a peu de prédateurs naturels, hormis les grands requins et certains mammifères marins.



Inoffensif pour l'homme, il possède cependant des épines dorsales venimeuses qui le protègent des attaques. L'aiguillat commun est une espèce importante pour la pêche commerciale mais sa situation reste préoccupante, même si quelques signes d'amélioration sont observés dans certaines régions grâce à des mesures de gestion plus strictes.

Camille Domingo

Références

- <https://www.guidedesespeces.org/>
- <https://doris.ffesm.fr/>
- <https://www.marinespecies.org/>
- Ballard, W.W., Mellinger, J., Lechenault, H. (1993), A series of normal stages for development of *Scyliorhinus canicula*, the lesser spotted dogfish (Chondrichthyes : Scyliorhinidae), *Journal of Experimental Zoology* 267 (3) : 318-336.
- Mellinger, J. (1994), L'œuf de roussette (*Scyliorhinus canicula*) incubé au laboratoire : un matériel de recherche pour l'embryologiste, l'éthologiste, le physiologiste, *Ichthyophysiol. Acta* 17 : 9-27.
- Séret, B., & De Maddalena, A. (1999), *Les requins des côtes françaises*. Ouest-France.
- <https://inpn.mnhn.fr/>
- <https://asso-apecs.org/>
- <https://fishbase.se/>



© Éric Le Coedic

LE GRAND REQUIN BLANC

Anecdotes : « les dents de la mer » en Bretagne ?

Son aire de répartition est une des plus vastes au monde, car il supporte des eaux entre 5°C et 25°C ; il est donc bien occasionnellement présent chez nous, surtout en Bretagne sud (cf. ci-dessous). De grande taille (jusqu'à 6,40 m), il se reconnaît à son dos gris tranchant avec le ventre blanc, la frontière les séparant étant légèrement ondulée. La dorsale, souvent bien visible, est pointue et à bord postérieur concave, alors qu'elle est ronde et à bord postérieur convexe avec de plus la pointe postérieure blanc-brillant chez son cousin le requin taupe (*Lamna nasus*). Il fréquente plutôt les eaux côtières, mais peut migrer sur de très longues distances.

Épisode 1 : pointe de Penmarch

Ce matin, c'est « mer d'huile » et l'eau est lumineuse avec une visibilité d'au moins 10 m. Le « sec » à lieux jaunes n'est pas loin à la palme : 400 m, avec un courant quasi nul. En approche, soudainement l'eau se trouble, et apparaissent dans ce nuage de vase des têtes et des tripes de lieus ! À 10 m du rocher, brutalement une énorme tête surgit des volutes troubles : un grand blanc ! Réflexe de panique, un appui sur la détente du fusil et la flèche frappe le nez (zone particulièrement sensible chez les requins), demi-tour immédiat des 4 m de cette masse longiligne, confirmant l'identification de l'espèce, et retour à la côte en marche arrière à une vitesse jamais atteinte...

Épisode 2 : Belle-Île

Deux jours après un coup de vent, la mer est redevenue calme et surtout très claire à la pointe des Poulains. Nous nous mettons à l'eau au pied du fort Sarah-Bernhardt et partons chacun de notre côté. Après une heure de mon parcours à sars et bars, je reviens avec une ceinture bien garnie, et vois sur la falaise mon complice faisant de grands signes pour m'inciter à sortir de l'eau. Ne comprenant ni l'urgence ni sa sortie précoce, je poursuis quelques « agachons » dans les lamineuses, quand soudain le ciel se voile : en surface, à quelques mètres au-dessus de moi, passe doucement une longue silhouette fuselée : un requin blanc, beaucoup moins massif qu'une « taupe » et avec la démarcation gris-blanc bien caractéristique. Ni moi, ni mes poissons ne

l'intéressent le moins du monde et il poursuit son chemin sereinement. Je rampe dans les lamineuses et m'empresse de sortir, accueilli par mon coéquipier livide qui me dit : « Tu l'as vu ??? ». Il confirme donc mon identification, en bon réunionnais très habitué aux requins. Le lendemain, les pêcheurs de Sauzon constateront la section nette de toutes leurs plus grosses palangres positionnées à la pointe des Poulains. Un bruit, non confirmé, a couru sur la section nette du pied d'un plaisancier à cheval sur l'étrave de son bateau...

Épisode 3 : Le Croisic

Départ à trois en zodiac, du port du Croisic vers le Four avec une mer bien lisse. Juste après Basse-Castouillet, apparaît à la surface, à 200 m, une masse conique ; intrigués et pensant à une tête de phoque, nous arrêtons le moteur ; mais les jumelles révèlent une tête de requin de grande taille, effectuant de petites rotations sur place comme pour nous évaluer. Or seul le grand blanc prend couramment cette position d'observation verticale, probablement générée par le repérage des phoques et otaries. La tête bascule alors, et dorsale et caudale se mettent en route vers nous en accélérant, puis disparaissent sous la surface à moins de 100 mètres du bateau. Pas rassurés, nous redémarrons en trombe, pour voir immédiatement une « torpille » passer quelques dizaines de cm sous la coque ! Nous avons continué à fond jusqu'au Four, et avons pêché au milieu du plateau... dans très peu d'eau...

Docteur-vétérinaire Gérard Le Bobinnek

Au port de Valras-Plage, un abri pour les bateaux, mais pas que...

C'est officiel depuis jeudi 9 juin 2022 : le port de plaisance de Valras-Plage a rejoint la communauté Nappex (Nurseries artificielles pour ports exemplaires) des trente ports équipés de Biohut® depuis 2014. Les petits poissons y sont désormais à l'abri des prédateurs !

Les élèves de Sébastien Vieu (classes de CM1 et CM2 de l'école de Valras-Plage) sont, à coup sûr désormais, les meilleurs ambassadeurs possibles des Biohut. Vous savez, ces « nurseries à poissons » et « serres sous-marines », véritables outils de protection de la Méditerranée : les enfants ont suivi avec attention – et même enthousiasme – les explications et jeux proposés par Sabrina Palmieri, responsable marketing d'Ecocéan, l'entreprise montpelliéraine qui a créé et installé les Biohut dans le port de plaisance de Valras-Plage. Sabina Palmieri, d'Ecocéan, avec les élèves de l'école primaire de Valras-Plage : on joue ensemble, pour apprendre à protéger la mer. (@Jade Sablayrolles)

Ça s'est passé juste avant l'inauguration des vingt installations, pour amener les plus jeunes, par le jeu, à comprendre tous les enjeux de la démarche Biohut, ses mécanismes et son importance. C'est aussi pour ça que Jérôme Carvajales, pêcheur professionnel valrassien, a tenu à leur montrer, expliquer, raconter son métier, ses difficultés, ses inquiétudes, les techniques employées aussi, comme la pêche au filet. Jérôme Carvajales raconte et mime parfois tout ce qui fait son métier (@Jade Sablayrolles).

C'est quoi, un Biohut ?

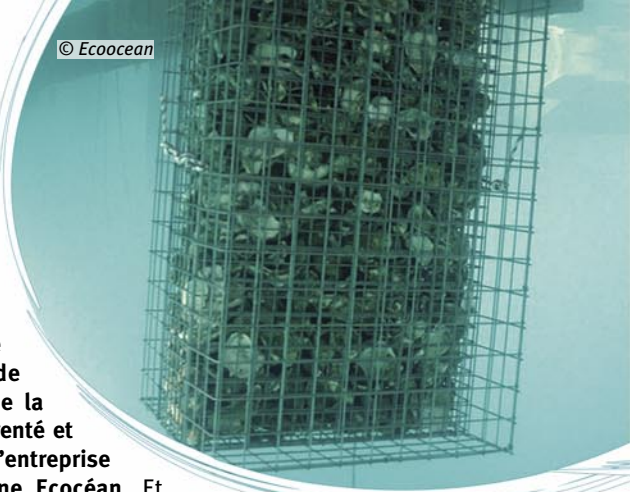
C'est un système de cages en grillage métallique à maillage relativement large, accroché sous l'eau : soit en bordure de quai, soit aux piliers des pontons d'amarrage d'un port de plaisance. Une cage sur deux, est remplie de coquilles d'huîtres vides et lavées, issues de la production locale bien sûr, l'autre est vide et sert de « bouclier protecteur » aux petits poissons et plantes qui se réfugient et poussent sur le substrat des « cages à coquilles ».

Ce procédé de protection de la faune et de la flore a été inventé et breveté par l'entreprise montpelliéraine Ecocéan. Et ça marche, puisque depuis 2014, cette solution de restauration biologique du milieu marin a permis d'observer dans les ports plus de trois cents espèces d'animaux et de végétaux marins !

Une cage vide, une cage pleine de coquilles d'huîtres, on intercale et on installe sous l'eau : voilà un Biohut (@MBP). Si vous voulez en voir un pour mieux comprendre, repérez ce panneau, vissé au sol, sur le quai voisin de la capitainerie du port de Valras-Plage (@MBP) Sur chaque cage et Biohut figure ce médaillon : celui d'Ecocéan, qui a inventé le procédé (@Jade Sablayrolles) Sur le quai du port de Valras, de hauteur d'homme, voilà ce que l'on voit du Biohut « pédagogique » (@MBP).

C'est en tout cas ce que les élus de Valras-Plage, les représentants de l'agglomération Béziers Méditerranée, du Département, de la Région, de la Prud'homie des pêcheurs de Valras-Plage, l'association de pêche de Valras Plage l'APPP, affiliée à la FNPP et les agents des ports ont constaté : en quelques mois à peine, les abris installés au bord du quai de la capitainerie et accrochés à plusieurs pontons du port, ont déjà vu se développer de nombreuses plantes aquatiques, et frétiler aux abords des bancs de tout petits poissons.

© Ecocean



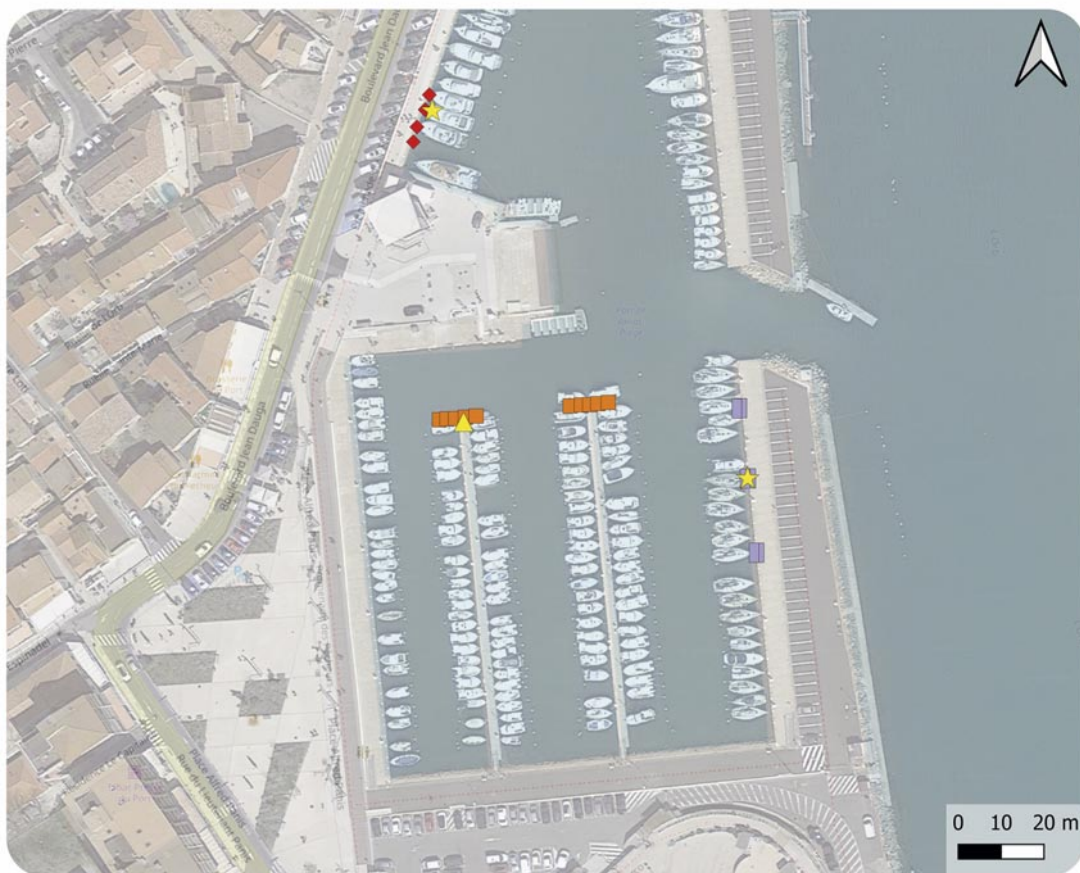
Carte d'implantation des Biohut dans le port de Valras



Légende :

BIOHUT

- Biohut Ponton - 10
- Biohut Pylône - 6
- ◆ Biohut Quai - 4
- ▲ Mini Biohut Ponton suivi vagile - 1
- ★ Mini Biohut Quai suivi vagile - 2





Le nettoyage de printemps des Biohut

Photos ci dessus :

à gauche, Biohut avant nettoyage, et à droite après nettoyage

Les petits poissons peuvent lui dire merci : Mathias, agent portuaire, a courageusement enfilé combinaison, masque et tuba en ces temps hivernaux, pour plonger dans une eau à 12°C et nettoyer les Biohut installés dans le port Valras-Plage.

Les Biohut : à quoi ça sert ?

Depuis juin 2022, 20 Biohut offrent « gîte et couvert » à tous les alevins qui passent dans le port de Valras-Plage : les prédateurs n'ont plus qu'à chercher ailleurs leur pitance !

Accrochées aux piliers des pontons du port, et sur le mur du quai principal (juste à côté de la vedette orange de la SNSM), elles remplissent leur office.

Imaginées et mises en place par la société Ecocéan, leur rôle est de protéger les alevins et petits poissons, en leur offrant dans le port, un abri et « une cantine » qui favorisent leur développement et le maintien (voire mieux) de leurs espèces.

Constituées de gabions, remplis de coquilles d'huîtres soigneusement nettoyées, les Biohut ont fait leurs preuves, en moins de deux ans. Je vois maintenant des poissons qu'on ne voyait pas du tout avant.

Mathias
agent portuaire

En savoir plus sur les Biohut : la chasse aux moules !

L'existence en soi des Biohut ne suffit pas : certes, micro-organismes et éléments nutritifs pour les poissons se développent vite, dans la masse des coquilles d'huîtres entassées dans les gabions, mais une fois par an, elles doivent être nettoyées (brossées), débarrassées de *parasites*. Il faut gratter le surplus de végétation qui a poussé, pour ne pas boucher les accès, et surtout se débarrasser des essaims de moules, qui colonisent très vite les grilles des Biohut, et empêchent l'accès des alevins.

Mathias, ancien sauveteur en mer (11 ans à la SNSM), a été formé par Ecocéan à leur entretien. L'efficacité des installations est telle que de nouvelles Biohut ont été installés sur le quai des pêcheurs, dans l'Orb, en amont du port de Valras. Mathias, lui, après le nettoyage, a pris des photos des gabions « tout propres », avant de rédiger un rapport, qu'il enverra à Ecocéan.

Monique
Office de tourisme Béziers Méd.

SORTIE EN MER

Pêche aux Glénan avec les plaisanciers de Guidel-Plages

Le 12 mai dernier, l'Amicale des plaisanciers de Guidel-Plages (APGP) a organisé une sortie en mer mémorable à bord du Santa-Maria, un ancien sardinier en bois basé à Concarneau. Cette excursion, prévue dans le cadre des activités annuelles de l'association, a rassemblé une trentaine de membres passionnés de pêche.

Dès l'embarquement, la magie a opéré en passant les remparts de la ville fortifiée. La journée de pêche allait pouvoir débuter sous les meilleurs auspices avec le traditionnel casse-croûte guidelois. Mouillant sur les épaves de la baie de Concarneau, les plaisanciers ont eu l'occasion de capturer diverses espèces telles que tacauds, lieus, dorades, congres, chinchards, maquereaux, et même une raie bouclée tout en profitant des paysages et de la houle longue.

La pause méridienne fut l'occasion de déguster les poissons pêchés, faits à la tahitienne, cuits dans le citron et le lait de coco.

En mouillant aux îles Glénan, le début d'après-midi fut marqué par un concert improvisé du patron du Santa-Maria et de notre virtuose de l'accordéon, Béatrice. Le retour fut marqué par le relevage de « baos » et la traditionnelle entrée dans le port au son de la cornemuse, sonnée de main de maître par le capitaine. Cette sortie a renforcé les liens entre les membres de l'APGP, favorisant la convivialité et le partage. La présidente de l'association, Nicole Le Clère, s'est réjouie de l'engouement suscité par cette activité qui renforce la cohésion du groupe autour de la pêche.

L'APGP envisage de renouveler cette sortie à l'avenir, confirmant ainsi son engagement à offrir des moments de détente et de pêche à ses adhérents.

Le bureau de l'APGP



Organisation du triathlon d'Oléron par l'APMDD

En octobre dernier, le port du Douhet à Saint-Georges d'Oléron accueillait pour la troisième année, les neuf cents participants au Triathlon d'Oléron. Et pas moins de trois-cent-cinquante bénévoles assuraient la sécurité sur le parcours.

Pour éviter les erreurs des années précédentes, ce sont les amis pêcheurs du Douhet qui ont été chargés de planifier les parcours en mer. La difficulté tenait à la hauteur d'eau qui devait être suffisante pour que les trois catégories de concurrents puissent effectuer leur épreuve de natation dans de bonnes conditions malgré la marée descendante avec comme contrainte supplémentaire, un seul point de départ près de la plage. C'est grâce au Datashom, que l'équipe de l'APMDD a proposé un **parcours de 750 m répondant à toutes les exigences qui fut validé par la Fédération française de triathlon**.

Une fois celui-ci balisé, les bateaux du club se sont positionnés une vingtaine de mètres en retrait et ont assuré la sécurité en mer pour les neuf-cents nageurs. Les premiers devaient exécuter deux fois le **parcours soit 1 500 m**. Le deuxième groupe ne faisait qu'une fois les **750 m** et les derniers participants ne faisaient qu'une **distance de 400 m**. Après cette épreuve de natation, les concurrents devaient encore faire respectivement selon leur catégorie, quarante, vingt

ou dix kilomètres à vélo et pour finir en course à pied dans les chemins et pistes cyclables sur des distances de dix, cinq ou deux kilomètres et demi.

Certains pêcheurs du club ont comparé les nageurs en pleine évolution à une gigantesque chasse, malgré l'absence de mouettes, et d'autres ont émis avec humour, l'idée de « *pêcher un nageur* ». Mais c'était sans compter sur l'humour de Madame le maire de Saint-Georges d'Oléron, qui avait inclus dans son arrêté municipal que toute forme de pêche était interdite sur le circuit, et permettait ainsi aux nageurs de triathlon d'intégrer les espèces protégées !

Yves Thillet
APMDD



ÉCOLE DE PÊCHE

Association GMPCM (Gens de la mer des ports de la Coudoulière et Méditerranée), école de pêche Six-Fours-les-Plages

Notre association créée en 2006, a pour but de faire connaître, partager et respecter un bien commun et précieux, la mer, de regrouper les manifestations concernant des activités liées à la plaisance et de défendre les intérêts des plaisanciers. L'activité principale est la pratique de pêche autorisée par les affaires maritimes (pêche à soutenir, pêche aux thonidés, etc.), mais aussi de faire découvrir, sous forme d'activités, à notre jeunesse les plaisirs de la mer et de la navigation afin de les sensibiliser à la protection du milieu marin. Elle consiste également à apporter aux adhérents les possibilités d'accéder aux différents permis de navigation.

Nous comptons en 2025 : soixante-douze adhérents.

En 2024, vingt-quatre enfants ont pu profiter des stages de formation en méthodes, montage et perfectionnement de la pêche, avec des sorties en mer au sein de notre école de pêche de Six-Fours-les-Plages.

Nous avons organisé de nombreuses journées en mer « pêche profonde et pêche au thon », en moyenne, entre huit et dix bateaux ont participé à chaque sortie. Organisation de trophée, réunions d'information et de sorties récréatives tout au long de l'année.

L'association assure des permanences toutes les semaines, dans un bureau Maison de la mer mis à la disposition par la mairie de Six-Fours-les-Plages.

Jean-Marie Destefani, président, Antonio Cazzato, secrétaire, et Charly Lotti trésorier

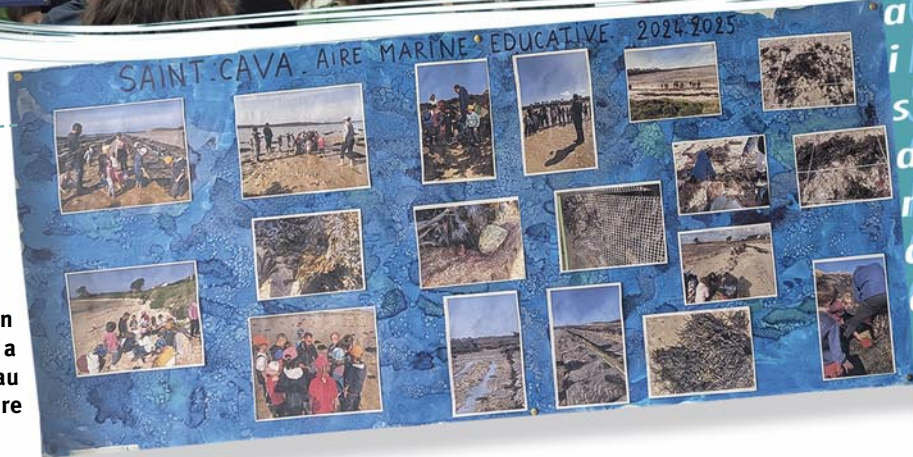




AIRE MARINE ÉDUCATIVE (SUITE)

Engagée dans le développement durable

Pour rappel : en début d'année 2024, l'association TTCL (Team thon club Lilia) de Plouguerneau a collaboré avec l'école du phare de Lilia Plouguerneau (Nord Finistère) dans le cadre de la création d'une Aire marine éducative (AME).



Lundi 27 mai dernier, un conseil de la mer élargi a eu lieu en classe, proposé par les élèves et les enseignants, en présence de l'inspecteur de l'Académie, M. Le Goff. Les élus de la commune et les partenaires ayant offert une subvention ou effectué des dons pour soutenir le projet ont également répondu à l'invitation. **Les études réalisées dans le cadre de l'AME doivent permettre à long terme de sensibiliser les enfants à la protection du milieu naturel et des océans et aussi de renforcer leurs connaissances.**

La FNPP soutient également ce projet éducatif et pour ce faire, elle a offert du matériel pédagogique : des guides des bonnes pratiques, des plaquettes couleur pour identifier les espèces, des pieds à coulisse pour vérifier la taille réglementaire des captures. Des outils simples et précieux qui permettent aux enfants de se familiariser facilement avec le monde marin.

Depuis le début de l'année scolaire, **les élèves de l'école du Phare ont pu observer la faune, la flore mais aussi découvrir le monde ostréicole.** Sébastien Lachambre, ostréiculteur, a fait découvrir son métier, en partenariat avec l'association TTCL : le travail au rythme des marées, le cycle de vie d'une huître, une balade sur le parc et enfin l'observation et l'étude de la laisse de mer.

Des sorties ont eu lieu dans un centre de tri pour les déchets. Les élèves ont pu prendre conscience sur place du volume de la consommation familiale quotidienne et de l'importance du tri sélectif. Cette visite a eu pour effet de **sensibiliser à la présence du plastique et des microplastiques**, que les enfants retrouvent sur les plages et dans la mer lors des sorties « Nettoyage de la nature ». Le bon usage et le recyclage du plastique, un enjeu crucial pour la protection du milieu marin : **il est nécessaire d'adopter les bons gestes pour éviter les conséquences néfastes sur les animaux, respecter leur milieu naturel et favoriser leur reproduction.**

En octobre dernier, les classes ont pu participer à la **fête des sciences**, organisée tous les ans par le ministère de la Transition Écologique. Son but est de sensibiliser à la préservation des océans par le biais de différents ateliers et stands, **l'occasion de faire découvrir l'océan sous bien des aspects en mettant l'accent sur la biodiversité.**

Au fil de ces activités, nos petits ambassadeurs de la mer, ont appris beaucoup de choses. En prenant tour à tour la parole pour exposer leur travail lors de ce conseil de la mer élargi, ils ont montré qu'ils ont saisi l'importance des enjeux environnementaux et compris la **nécessité d'adopter des « écogestes » dans la vie de tous les jours.**



L'école maternelle et primaire du Phare a officiellement obtenu le label Aire marine éducative décerné par l'OFB (Office français pour la biodiversité), le drapeau et le certificat attestant de la qualité des travaux effectués sont fièrement affichés à l'entrée de l'établissement !

À noter : **l'OFB a contribué à composer un sac pédagogique** contenant des ouvrages et des outils nécessaires aux études menées sur le terrain. L'école dispose déjà d'une paire de jumelles pour observer les oiseaux mais espère pouvoir financer d'autres achats de matériel, toujours avec le soutien de ses partenaires dont la générosité est ici saluée.

Le bilan de cette année est encourageant et positif, des actions et d'autres projets seront menés à la rentrée prochaine. **Les bénévoles de la FNPP ont été sollicités pour organiser deux sorties d'observation** sur l'estran à l'automne et au printemps prochains lors de grandes marées. L'objectif est de découvrir et de comparer les espèces présentes sur le littoral à différentes périodes de l'année.

Le **prochain conseil de la mer** aura lieu en septembre 2025. Les CM2 feront leur entrée au collège mais ne manqueront pas de **suivre l'évolution des travaux commencés** en primaire... En attendant, petits et grands viendront cet été profiter en famille et entre amis de leur magnifique aire marine qu'est la plage de Saint-Cava.

Océane Le Meur, *présidente de l'association Team thon club Lilia et parent d'élève de maternelle*, et Muriel Jourdrein, *correspondante FNPP*

Le Bestiaire de l'estran (5)

Grâce au soutien de l'Office Français de la Biodiversité, l'animation du réseau Littorea se maintient depuis 2021. Le CPIE Marennes-Oléron et l'association VivArmor Nature en assurent l'animation et permettent de maintenir une bonne dynamique entre toutes les structures qui œuvrent pour la préservation des pratiques de pêche à pied.

Que savons-nous vraiment des « fruits de mer » que nous chérissons tant ?

Le réseau Littorea vous propose un nouveau regard sur *quelques espèces familières mais parfois mal connues des pêcheurs à pied* à travers une série d'articles... Dans ce numéro, zoom sur un coquillage facilement reconnaissable et un ver constructeur de récifs : *le Couteau* et *l'Hermelle*.

Le Couteau

Pas un, mais des couteaux ! Difficile de confondre les couteaux avec d'autres coquillages tant leur forme allongée est atypique. En revanche, la distinction des différentes espèces est délicate. Le **Couteau sabre** (*Ensis ensis*) possède une coquille allongée, largement arquée et assez étroite de 6 à 10 cm. Le **Couteau droit** d'Europe (*Solen marginatus*) possède une coquille droite, allongée, équivalve de 8 à 10 cm. Le **Couteau arqué** (*Ensis magnus*) possède une coquille légèrement courbée de 15 à 20 cm. Le **Couteau silique** (*Ensis siliqua*) possède une Coquille longue, étroite et légèrement courbée de 11 à 20 cm (parfois plus).



Les couteaux possèdent deux coquilles reliées par une charnière et vivent enfouis dans le sable ou la vase. Ce qui fait d'eux des bivalves fouisseurs, comme la praire, la coque et la palourde. Ils ont la particularité de vivre dans des galeries pouvant atteindre 60 centimètres de profondeur selon les espèces !

De gauche à droite : Couteau silique, droit et arqué © CPIE Marennes-Oléron

Les couteaux vivent en colonies. Au moment de la reproduction, mâles et femelles émettent leurs cellules reproductrices dans l'environnement. Celles-ci se rencontrent au bon vouloir des courants marins. Les larves qui en résultent auront une courte vie planctonique, avant de se poser et de faire leur trou.

Les couteaux sont des espèces emblématiques pour les pêcheurs à pied, débutants comme aguerris. Leur pêche est réputée ludique et facile. On les repère aux deux trous en forme de huit ou de serrure qui apparaissent sur le sable. Nombreux sont ceux qui pêchent le couteau avec du sel, pensant faire croire à l'animal que la marée haute est de retour et que l'heure est venue de se nourrir. Mais il n'en est rien. En réalité, le sel en excès dans sa galerie lui crée un habitat défavorable et c'est pour y échapper qu'il fait surface... Il faut alors avoir le geste rapide et précis pour saisir le couteau, sans toutefois tirer trop fort !

Rappel de la taille minimale de capture en pêche de loisir : 10 cm de longueur pour toutes les espèces.

L'Hermelle



L'hermelle (*Sabellaria alveolata*) est un ver marin sédentaire qui vit dans un tube de sable (pouvant atteindre 50 cm de longueur), qu'il construit pour se protéger des prédateurs et qu'il ne quitte jamais. Les grains de sable qui composent ce tube sont sélectionnés selon leur forme et leur nature et sont collés entre eux grâce à une colle sécrétée par l'animal. Les mouvements de sable qui s'opèrent naturellement lors d'épisodes tempétueux au niveau des dunes, charrient des quantités de sable plus ou moins importantes sur les estrans, et fournissent ainsi à ces vers marins le matériau indispensable au développement de ces récifs.

Hermelle, Sabellaria alveolata © A. Guérin, Lithosphère

Présent sur les estrans rocheux et sableux, ce ver, long de 3 à 4 cm, vit en colonie et ces associations de tubes les uns à côté des autres prennent des formes diverses et variées selon leur densité et forment ce que l'on appelle communément des « récifs d'hermelles » qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de centimètres et jusqu'à 2 mètres pour les plus imposants. En condition optimale, les massifs d'hermelles ont une croissance moyenne de douze centimètres par an.

L'espèce s'étend du nord des côtes anglaises au sud des côtes marocaines. Au niveau européen, la baie du Mont Saint-Michel est connue pour abriter la plus grande bio construction : le récif de Sainte-Anne qui s'étend sur plus d'une centaine d'hectares. Une colonie compte en général 15 000 individus au mètre carré. Le record de densité relevé est de plus de 60 000 individus !



Récif d'hermelles et gros plan sur les galeries © CPIE Marennes-Oléron

Les récifs d'hermelles constituent de véritables réservoirs de biodiversité. Grâce aux multiples anfractuosités, fissures et micro-habitats présents, ils peuvent être colonisés par de nombreuses espèces qui s'y installent, s'y cachent ou se développent directement sur les parois récifales ou dans les tubes inhabités : mollusques, anémones de mer, ou encore poissons, crabes, crevettes qui profitent de l'abri du récif et de ses ressources alimentaires. Les récifs d'hermelles sont de véritables filtres biologiques. Il a été calculé qu'un mètre carré pouvait filtrer 50 litres d'eau par heure. Ces derniers participent activement au transfert de la matière organique et sont de grands producteurs de larves planctoniques (premier maillon de la chaîne alimentaire). Ces bio-constructions atténuent la houle et les courants, en faisant ainsi un allié de taille contre l'érosion des côtes.

Pour en savoir encore plus sur cet habitat et signaler sa présence sur votre lieu de pêche à pied, rendez-vous sur le site Hermelles.fr.

Les récifs d'hermelles sont fragiles. Lors de vos sorties sur l'estran, repérez-les, évitez d'y pêcher et de les piétiner.

VOS BELLES PRISES

Nous publions les photos de vos prises ; n'hésitez pas à envoyer vos clichés à la rédaction (poissons ou crustacés de belles tailles, spécimens insolites, ...).

N'oubliez pas de porter un gilet de sécurité à bord !

**Attention !
Portez tous votre gilet de sécurité !**

Un beau maigre pêché par Michel Gautier devant le bassin d'Arcachon club APP Andernos-les-Bains (33).



Un Saint Pierre de 5 kg pêché par Jeannot Léonard, Pêcheurs plaisanciers azuréens (83).



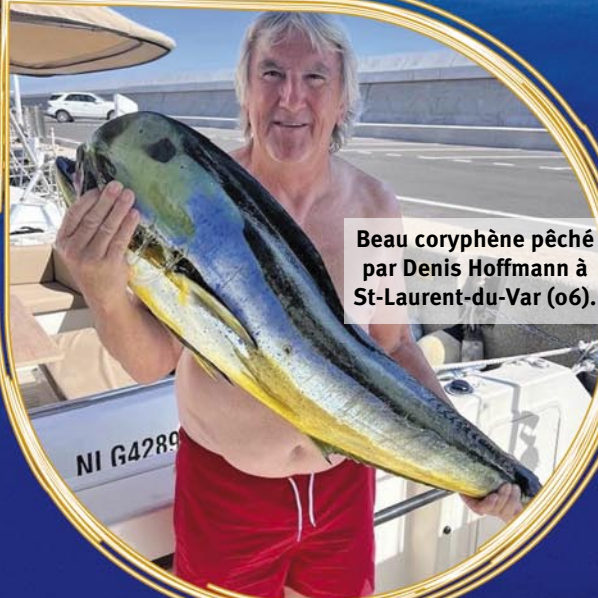
Une sérieole pêchée par Joël Arvor en Costa-Rica.



Une sérieole de 30 kg pêchée par la Team Azur Fishing la Farlède au Sud de Toulon (83).



Beau coryphène pêché par Denis Hoffmann à St-Laurent-du-Var (06).



RESPECTONS LES TAILLES

LFL, longueur maximale inférieure-fourche, MN : Mer du Nord.

* Tailles préconisées par la FNPP

Atlantique Manche-mer du Nord



www.fnpp.fr

Alote	30 cm	Dorade grise	23 cm	Lingue julienne	63 cm	Morue	42 cm
Anchois	12 cm	Dorade rose	40 cm	Lingue bleue	70 cm	Orade	30 cm
Baleine	23 cm	Dorade royale	23 cm	Lolite/daurade	50 cm	Pilchard	27 cm
Bar 23/pêcheur	42 cm	Eglefin	30 cm	Maigre	50 cm	Rougette	15 cm
Bar moucheté	30 cm	Epaulon	30 cm	Morue blanc LFL	168 cm	Sole commune	25 cm
Barbeau	30 cm	Flet	20 cm	Morue bleu LFL	253 cm	Sole commune	11 cm
Bonite	40 cm	Hareng	20 cm	Morue noir LFL	2030 mm	Sole commune	50 cm
Cadette	20 cm	Lieu jaune	30 cm	Morue	27 cm	Sole commune	25 cm
Chapon	30 cm	Lieu noir	30 cm	Merlu	27 cm	Sole commune	30 cm
Chanchard	15 cm	Limande	20 cm	Morue	30 cm	Sole commune	30 cm
Gorgone	60 cm	Limande sole	25 cm	Mulet	30 cm	Sole commune	30 cm

Chinchard

Rougette

Flet-Hareng

Limande

Merlu

Bulot

Dorade grise/royale

Limande sole

Sole commune

Sole commune

Merlu

Pilchard

Pilchard

Alote

Bar

Bar

Eglefin

Lieu jeune

Lieu jeune

Maigre

Morue

Morue

Chapon-Turbot

Morue

Morue

Lieu noir

Lieu de mer

Lieu de mer

Fédération Nationale de la Pêche en Mer

Plaisance et des Pêcheurs en Mer

Plaisance et des Pêcheurs en Mer

Bonite

Dorade rose

Dorade rose

Bar

Bar

Bar

La FNPP/CML présente au Paris nautic show

La FNPP/CML sera présente sur un stand au Paris nautic show qui ouvrira ses portes du 26 au 30 novembre 2025 au Parc des Expositions du Bourget - 93. Anciennement appelé salon nautique de Paris, cette nouvelle édition se déroulera sur cinq jours. Lors de cette première édition environ trois-cent-cinquante exposants seront répartis sur deux halls et trois-cents bateaux présentés raviront les passionnés de nautisme, les plaisanciers, les professionnels, etc. La transition écologique sera l'un des axes majeurs du salon dans ce monde de la plaisance. La Fédération des industries nautiques espère redynamiser ce secteur via cette nouvelle formule.

Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP) : assemblée générale

Cette assemblée générale électorale s'est tenue le 11 juin 2025. Elle a élu quinze membres au conseil d'administration qui a lui-même réélu le bureau avec Yves Lyon-Caen en qualité de Président de la CNP ainsi que Michaël Quernez, Jean-Paul Chapeleau, Jean-Luc Denéchau et Jean Mitsialis en tant que vice-présidents. Ce fut l'occasion de faire le bilan de l'année 2024 marquée par des travaux majeurs pour la filière avec l'élaboration de la feuille de route du nautisme et de la plaisance, fruit d'un travail collaboratif ambitieux entre la CNP et la DGAMPA.

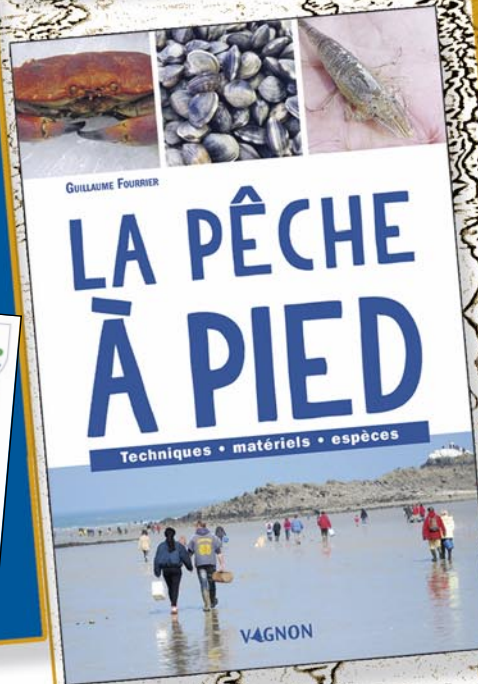
Fusion des comités FNPP Hauts-de-France et Haute-Normandie

Une étape importante est franchie dans notre parcours, nous avons su travailler ensemble pour en faire un succès : le traité de fusion entre les deux comités régionaux FNPP Hauts-de-France et Haute-Normandie a été signé le 18 juin 2025 à Berck-sur-Mer.

Guides des bonnes pratiques 2025 : ils sont parus !

Nos guides des bonnes pratiques, éditions nationales adulte et jeunesse, ont été actualisés.

Remplis de précieux conseils permettant d'aborder en toute sécurité les sorties à la mer, ils sont à la disposition de nos lecteurs et du public. À l'approche de l'été, demandez-les aux responsables régionaux et départementaux de la FNPP (site www.fnpp.fr).



Les outils FNPP



Retrouver toute l'actualité de la FNPP sur www.fnpp.fr
contact@fnpp.fr

Bonne mer,
bon vent à tous.



BOUIN (86)

Actions sur le littoral

L'Association pêche loisir Atlantique Vendée poursuit (APLAV), cette année encore, ses actions éducatives et environnementales sur le littoral vendéen.

Depuis le mois d'avril, les bénévoles accompagnent avec enthousiasme des classes de maternelle et de primaire dans la découverte de l'estran. Les enfants peuvent ainsi découvrir les bons gestes pour respecter l'environnement et s'extasier devant les crabes, coquillages ou petits poissons.

Après dix ans de comptage des populations de palourdes sur le Gois, l'association a décidé de poursuivre la collecte de ces données au mois de mars, juin et septembre afin de pouvoir suivre l'évolution de la ressource.

Cet été, l'APLAV fera découvrir la pêche de loisir sur le Gois de fin juin à début septembre. Ouvertes à tous, les douze journées de découverte permettront aux participants de s'initier aux techniques de pêche, d'apprendre à reconnaître les espèces et de connaître la réglementation en vigueur.

Enfin, à l'approche de la saison estivale, l'association organisera au port du Bec, le 21 juin, une matinée de sensibilisation sur l'armement des bateaux. Destinée aux plaisanciers, cette opération visera à rappeler les règles de sécurité essentielles à bord : matériel obligatoire, vérification de l'équipement, procédures d'urgence... Bon été à toutes et à tous.

Isabelle Prévost
présidente

CRÉANCES (50)

Départ du président

Le dimanche 23 février, à l'issue de l'assemblée générale, en présence du maire de Créances, de H. Collette, élue départementale et membre de l'association, de Jean Lepigouchet, le président Joël Aubert a annoncé sa démission après vingt-trois ans à la tête de l'association. Il laisse l'association dans un excellent état et a été nommé au titre honorifique de président d'honneur.

Fondateur, il a, au cours de ces années, assisté à des dizaines de réunions, parcouru des milliers de kilomètres sans jamais demander de remboursement des frais. Dès le début, en 2001, il a fait adhérer l'Association des plaisanciers et pêcheurs à pied de la côte ouest à la FNPP. Avec Jean Lepigouchet et Allain Cossé, Joël a beaucoup contribué à la création du CPLM50 qui fédère la plupart des associations de la Manche. Nous savons que Joël et Jean, qui ont décidé d'abandonner leurs responsabilités, seront toujours à nos côtés pour nous aider car ce sont des personnes-ressources.

Dimanche 6 avril, Joël Aubert, président d'honneur de l'APPCO a



remis à M. Gilles, président de la SNSM de St-Germain-sur-Ay et à tous les bénévoles de la station, un compresseur et un défibrillateur d'entraînement pour une valeur de 560 €. Avec le booster offert l'an dernier, cela complète la possibilité de maintenance du matériel pour permettre aux sauveteurs de sortir à tout moment, car avec les fortes marées de la côte ouest du Cotentin, il faut parfois parcourir trois ou quatre kilomètres pour mettre les embarcations à l'eau. La station vient d'être dotée d'un nouveau semi-rigide.

PS : en présence de Stéphane Travert, ancien ministre de l'agriculture et adhérent de l'APPCO.

Le bureau de l'APPCO

BERCK-S/MER LES STERNES (62)

Le samedi 8 mars se tenait sur la base nautique baie d'Authie à Berck, l'assemblée générale du club les Sturnes pêche en mer.

Jean-Luc Coret, président du club, avec son conseil d'administration 2024 accueillait le député Philippe Fait, le maire Bruno Cousein, Jean-Jacques OpreSCO, adjoint aux sports, Michel Carpentier, président du club nautique Berckois, Vincent Masselot, président de la station SNSM Berck, et soixante-cinq adhérents du club.

Le club des Sturnes comptait en 2024 deux-cent-soixante-dix membres adhérents à la FNPP et permet à tout un chacun, sous réserve d'être adhérent, de s'initier à la pêche en mer sur les bateaux du club. Chaque sortie dure environ cinq heures, du matériel peut être prêté aux personnes qui n'en n'ont pas. Le club dispose de trois bateaux et compte en remplacer un cette année en gros investissement, sécurité oblige. C'est aussi un club qui regroupait en 2024, quarante-quatre propriétaires de bateaux qui peuvent disposer d'un emplacement bateau et des prestations de mise à l'eau par les tracteurs du club.

Après avoir présenté le rapport d'activité 2024, le président a passé la parole à Sébastien Dacquin du cabinet comptable Experial Conseil pour présenter les comptes annuels 2024. Les rapports (moral et financier) ont été approuvés à l'unanimité.

Le club a profité de la présence des sauveteurs en mer (SNSM) pour leur remettre le don annuel des Sturnes pêche en mer.

Le maire Bruno Cousein a tenu informés les membres de l'association de l'évolution du projet de reconstruction de la base nautique Gérard Cauchois et de l'aménagement de ses accès. Il a également remercié les dirigeants et les nombreux adhérents présents à cette assemblée pour leurs activités nautiques à Berck, la bonne gestion du club et l'excellente entente entre les deux clubs présents sur la base nautique. Le renouvellement du tiers tournant du conseil d'administration a eu lieu par vote, cinq candidats avaient postulé pour quatre postes à pourvoir. Hervé Faille, Philippe Cardon, Jean Jouhannet et Miguel Perez ont été élus ou réélus. Le bureau a été ensuite reconstitué de la manière suivante : Jean-Luc Coret, président, Hervé Faille, vice-président, Jean-Marc Schroeter, secrétaire général, Philippe Cardon, secrétaire adjoint, Pascal Coret, trésorier général et Isabelle Vanstracele, trésorière adjoint. Le club a repris son activité début avril 2025 et dispose d'un site internet pour plus de renseignements : www.les-sternes.org La réunion s'est terminée par le pot de l'amitié.

Jean-Luc Coret



Assemblée générale

La salle Joséphine Baker du Clion-sur-Mer à Pornic n'était pas trop grande ce samedi 8 mars, pour accueillir près de quatre-cents adhérents à cette 40^e assemblée générale de l'Association des pêcheurs à pied de la côte de Jade.

En présence des maires ou représentants des communes du Pays de Retz, de Pascale Briand, présidente de Pornic Agglo, du conseiller départemental Pierre Martin et du député Jean Michel Brard, le président Landry Métriau a tout d'abord retracé les premiers événements conduisant à la création de l'association en 1985, par ceux qui, passionnés par cette pêche de loisir, ont défendu cette activité traditionnelle de la côte de Jade.

Les **mille-cinq-cent-cinq adhérents** enregistrés en 2024 montrent une légère progression par rapport aux dernières années, et en font probablement l'une des plus grandes associations du département. Parmi les activités de l'association, les adhérents ont pris également connaissance des **actions de sensibilisation et d'information du public aux bonnes pratiques de la pêche à pied** par l'intermédiaire de sorties découvertes totalement gratuites en collaboration avec les offices de tourisme de Pornic Agglo.

Notre participation aux sciences participatives par le suivi de la ressource de la palourde sur le gisement de la Bernerie effectué chaque année selon un protocole établi par notre Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) dans le cadre d'une thèse sur « **L'impact des conditions socio-écologiques sur la dynamique des populations de palourdes et leurs conséquences pour leur gestion** » par l'université de Nantes, retenue par le ministère de la Mer, a pris fin cette année. Toutefois, nous poursuivrons ce suivi afin de nous permettre de connaître l'évolution de la dynamique de cette ressource.

La **restauration de l'écluse** fait maintenant l'objet d'un suivi du maintien des pierres en place, et fera l'objet d'une valorisation patrimoniale à destination du public par des visites sur site organisées en collaboration avec l'OT Pornic Agglo.



Le président a tenu à souligner l'importance des dossiers en cours qui pourraient menacer l'activité de la pêche de loisir prochainement, et sur lesquels, **il nous faudra rester vigilants.**

La **stratégie nationale des aires protégées** qui vise à couvrir 30 % du territoire national par un réseau d'aires protégées et 10 % de ce même territoire sous protection forte, pourrait conduire à la création de **Zones de protection fortes (ZPF) sur l'estran de la Bernerie** compte tenu de la présence de récifs d'hermines. Ces zones de protection pourraient apporter de nouvelles contraintes sur la pêche de loisir à pied, voire une interdiction, comme les exemples des sites proches du Mont-Saint-Michel. Le site Natura 2000 de la baie de Bourgneuf-Forêt de Monts a intégré les potentielles ZPF qui seront discutées au cours de l'année.

La réunion s'est achevée par les soutiens de la présidente de Pornic Agglo, Pascale Briand, et du député Jean Michel Brard et les remerciements aux correspondants locaux qui œuvrent chaque jour à la nécessité de se regrouper autour de notre association pour défendre la pêche de loisir à pied ou en mer.

Cette journée s'est terminée par le repas offert à l'occasion de ce 40^e anniversaire avec l'animation du groupe musical « Yes we can ». Le résultat de la tombola est disponible en téléchargement ici.

Landry Métriau

OUISTREHAM (14)

Amicale de pêche sportive (APSO)

L'APSO a organisé pour ses adhérents une activité de montage de canne à pêche avec un diffuseur qui est Rodhouse. Goulven Dolle a enseigné à ses participants les principes fondamentaux concernant le **montage d'une canne à pêche ainsi que la réparation**, si besoin, d'éléments. Quoi de mieux afin d'éviter la mise au rebut du matériel réparable ?

Cette journée s'est inscrite dans le programme de l'association qui a pour but de **promouvoir le partage de connaissances ainsi que la pratique halieutique.**

Dupost Emmanuel
président

LE DOUHET (17)

Les 20 et 21 juillet 2024, les amis pêcheurs en mer du Douhet organisaient leur traditionnelle fête du port et de l'APMDD. Au programme, une initiation à la **pêche écoresponsable pour les enfants**, où vingt-trois enfants avaient répondu présents. En soirée, cent-seize personnes partageaient un repas sur l'esplanade du port auquel participaient Dominique Rabelle, maire de Saint-Georges-d'Oléron et le comité Miss en Oléron avec Miss Oléron et Miss port du Douhet et ses dauphines. Le dimanche matin, la fête se poursuivait avec une **messe en plein air**. Puis l'après-midi, dès que la marée l'a permis, quelques bateaux du club ont accompagné la SNSM île d'Aix pour un **dépôt de gerbe aux périls en mer**. Enfin, cette manifestation se termina dans une mer formée et un fort vent d'ouest, par une **démonstration d'hélicoptère** avec la SNSM Île d'Aix et l'hélicoptère Guépard Yankee de la Marine Nationale.

Yves Thillet
APMDD

Fête du port



Les activités de printemps !

STE-MARINE (29)

Samedi 26 avril a eu lieu notre événement annuel : le fumage des maquereaux.

Soixante-dix personnes étaient présentes et pendant que certains profitaient du beau temps, d'autres s'activaient à l'extérieur autour du fumoir et du barbecue. Au menu : maquereaux fumés, thon rouge et sardines grillées. Les tables étaient dressées à l'intérieur en prévision d'une météo capricieuse, le pique-nique a été partagé dans une ambiance joyeuse.

Mardi 29 avril a eu lieu la **sortie algues**, animée par André Berthou, spécialiste en la matière. Le RDV était donné à 9h30 à Combrit pour un départ vers Kérity (Penmarc'h) pour profiter de la marée basse.

André Berthou a déployé tout son savoir aux adhérents sur les rochers (glissants) en expliquant chaque type d'algues. Toutes les algues sont comestibles (certaines contiennent 35 à 44 % de protéines), mais ne présentent pas toujours un intérêt culinaire. Elles sont beaucoup valorisées dans les secteurs des cosmétiques, la santé et l'agro-alimentaire. **La récolte des algues est soumise à une réglementation stricte, période de récolte, taille minimale de coupe, méthode de récolte.** La météo était de la partie et la cueillette s'est déroulée dans des bonnes conditions. Ensuite, retour à Combrit pour la partie cuisson et le pot de l'amitié suivi du casse-croûte.

Ma façon de cuisiner les algues :

- **les haricots de mer** : les blanchir à l'eau bouillante 1 à 2 minutes, les cuisiner comme des haricots verts ou les cornichons au vinaigre.

- **les dulces et les laitues de mer** : les laver et les cuisiner comme une salade verte ou déshydratée comme épice sur du poisson.

D'autres recettes peuvent être testées (trouvées sur internet) comme le tartare d'algues, les spaghettis de mer à la sauce tomate, le cake algues et fromage, la sauces aux algues, l'omelette aux algues, etc.

Références : Syndicat des récoltants professionnels d'algues de rive de Bretagne

Bernard Molina

APP Odet

srpar.bretagne@gmail.com - 06 70 65 31 34



Disparition de Bernard Dat

Pilier du Cercle nautique de Port-la-Nouvelle (CNPLN) depuis de nombreuses années, Bernard a tiré sa révérence.

Son départ a été d'autant plus triste qu'il était inattendu. Par sa carrière de médecin généraliste, il était connu de tous. **Sa gentillesse, ses rapports chaleureux avec ses patients mais aussi avec tous ceux qui le côtoyaient étaient ses marques de fabrique.**

Pour le Cercle nautique PLN, son côté relationnel avec toutes les instances, la fédération, était un de ses points forts. Il était toujours d'accord pour les idées constructives et encourageait ses collaborateurs dans la réalisation des projets. Au-delà de la tristesse, il laisse derrière lui des souvenirs indélébiles. Il manquera profondément à tous ses proches.

CNPLN

PORT-LA-NOUVELLE (11)

Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr

Bulletin d'abonnement - 3 formules au choix

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.

Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 16 €

(8 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : www.fnpp.fr/les-associations/les-associations-fnpp

2/ Non affilié à une association FNPP, j'adhère individuellement à la FNPP.

Tarif : 40 € (28 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

3/ Je m'abonne uniquement au *Pêche Plaisance* (4 numéros).

Tarif : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

Je choisis la formule n° : Montant :

**Remplir le bulletin et le retourner avec le règlement par chèque à
FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex**



NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

Respectons les tailles

✂ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire : arrêtés du 26/10/2012 modifié (tailles) et du 17/05/2011 modifié (marquage des captures) - * Tailles préconisées FNPP

ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD

POISSONS		
Alose	30 cm	
Anchois	12 cm	
Baliste	* 23 cm	
Bar	2/j/p* / 1/j/p Sud 48°	✂ 42 cm
Bar moucheté	30 cm	
Barbue	30 cm	
Bonite	✂ * 40 cm	
Cabillaud	✂ 42 cm	
Cardine	20 cm	
Chapon	30 cm	
Chinchard	15 cm	
Congre	60 cm	
Dorade grise	23 cm	
Dorade rose/Pageot rose	✂ 40 cm	
Dorade royale	✂ 23 cm	
Églefin	30 cm	
Espadon	✂ LJFL* 170 cm	
Flet	20 cm	
Hareng	20 cm	
Lieu jaune	2/j/p	✂ 42 cm
Lieu noir	✂ 35 cm	
Limande	20 cm	
Limande sole	25 cm	
Lingue julienne	63 cm	
Lingue bleue	70 cm	

Lotte/Baudroie	50 cm
Maigre	✂ 50 cm
Makaïre blanc	✂ LJFL* 168 cm
Makaïre bleu	✂ LJFL* 251 cm
Maquereau*	✂ 20/30 MN* cm
Merlan	27 cm
Merlu	27 cm
Mostelle	30 cm
Mulet	30 cm
Orphie	30 cm
Plie carrelet	27 cm
Rougets (barbet/grondin*)	15 cm
Sar commun	✂ 25 cm
Sardine	11 cm
Sole commune	✂ 25 cm
Thon rouge	LJFL* 30 kg ou 115 cm
Truite de mer	35 cm
Turbot	30 cm

MOLLUSQUES	
Bulot	4,5 cm
Clovisse	4 cm
Couteau	10 cm
Coque/Henon	2,7/3 LB* cm
Coquille Saint-Jacques	11 cm
Huître creuse	5 cm
Huître plate	6 cm
Mactre solide	2,5 cm
Moule	4 cm
Ormeau	9 cm
Oursin	piquants exclus 4 cm
Oursin (Bretagne)	piquants exclus 5,5 cm
Palourde européenne	4 cm
Palourde japonaise	3,5/4 CM* cm
Palourde rose	4 cm
Pétoncle noir/Vanneaux	4 cm
Poulpe	750 g
Praire/Clam	4,3 cm
Telline/Olive de mer	2,5 cm
Vernis/Palourde rouge	6 cm
Vénus spissule	2,8 cm

* J/P : par jour et par pêcheur

• MN : Mer du Nord, LB : La Baule, CM : Calvados Manche.

MÉDITERRANÉE

POISSONS		
Anchois	9 cm	
Bar commun/Loup	✂ 30 cm	
Cernier	45 cm	
Chapon	30 cm	
Chinchard	15 cm	
Congre	60 cm	
Denti	✂ * 50 cm	
Dorade commune/Pageot rose	✂ 33 cm	
Dorade grise	23 cm	
Dorade royale	✂ 23 cm	
Maigre	✂ 45 cm	
Maquereau*	✂ 18 cm	
Marbré	20 cm	
Merlu	20 cm	

Mostelle	30 cm
Pageot acarné	17 cm
Pageot rouge	15 cm
Pagre commun	✂ 18 cm
Raie pastenague	* 36 cm
Raie torpille marbrée	* 36 cm
Rougets	15 cm
Sar commun	✂ 23 cm
Sar à museau pointu	18 cm
Sar à tête noire	18 cm
Sardine	11 cm
Sole commune	✂ 24 cm
Sparaillon	12 cm
Thon rouge	30 kg ou 115 cm

CRUSTACÉS	
Crevettes rose	LC* 2 cm
Homard*	✂ LT* 30 cm
Langouste*	✂ LC* 9 cm
Langoustine	LT* 7 cm

MOLLUSQUES ET AUTRES	
Coque/Henon	2,7 cm
Coquille Saint-Jacques	10 cm
Huître creuse	6 cm
Huître plate	6 cm
Oursin	piquants exclus 5 cm
Palourde européenne	3,5 cm
Palourdes (autres)	3 cm
Praire	2,5 cm
Telline	2,5 cm

AUTRES ESPÈCES SANS TAILLE faisant l'objet d'un marquage obligatoire : dorade coryphène, espadon voilier, marlin bleu/makaïre bleu, pagre, rascasse rouge, thazard, thons albacore/germon/listao/obèse, voilier de l'Atlantique.

Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir : corb, espadon (Méd.), esturgeon, mérrou brun, raie blanche, raie brunette (sauf CIEM 7d & 7e : 78 cm), requin-hâ (pêche interdite à la palangre CIEM 4 & 6 à 8), requin-taupe commun (pêche interdite toutes zones), saumon (interdit jusqu'à nouvel ordre).

Espèces soumises à quotas : bar, espadon (Atl.), lieu jaune, thon rouge.

• LJFL : longueur maxillaire inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.

* Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langouste peut intervenir avant le débarquement.

GARMIN®

OBSERVEZ LES POISSONS EN TEMPS RÉEL. PÊCHEZ PROFOND.

LA SONDE PANOPTIX™ PS70

Vues en temps réel jusqu'à 300 m sous la surface avec le sondeur Garmin RapidReturn™

Traceur vendu séparément

